La nouvelle politique culturelle de la République de Guinée

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité
Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique

La nouvelle politique culturelle de la République de Guinée

L'Harmattan

REMERCIEMENTS

Présidence de la République : M. Tibou Kamara, Ministre d'Etat, Conseiller Spécial de S.E. Professeur Alpha Condé, Président de la République, Chef de l'Etat

M. Mamadi Youla, Premier Ministre Chef du Gouvernement

Le Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique

- M. Sanoussy Bantama Sow, Ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique
- Le Cabinet du Ministre des Sports, de la Culture, et du Patrimoine Historique
- Les cadres des Services Centraux et des services déconcentrés du Ministère des Sports, de la Culture, et du Patrimoine Historique
- Le Comité de Lecture

M. Ido Yao, Directeur du Bureau Régional de l'UNESCO à Abuja

Madame Youma FALL, Directrice Langue Française, Culture et Diversités à l'Organisation Internationale de la francophonie

Les Ministères partenaires du Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique

Les consultants

- Bailo Télivel Diallo, consultant principal
- Riad Challoub, consultant
- Bandian Traoré, consultant

Les contributeurs

- Pr Djibrill Tamsir Niane
- Dr Ismaël Pogba Banacé
- El Hadj Camara Sekou Legrow
- Les Participants aux journées Régionales de Concertation à N'Zérékoré, Kankan, Labé, Kindia, et Conakry

- Les participants à l'Atelier de Restitution et de Validation du Document de la Nouvelle Politique Culturelle

SIGLES ET ACRONYMES

ADPIC	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
BGDA	Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs
CCFG	Centre Culturel franco-Guinéen
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
DNPC	Document de la Nouvelle politique Culturelle
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
IMO	Initiative de Mise en Œuvre
ISAD	Institut Supérieur des Arts de Dubréka
JRC	Journées Régionales de Concertation sur la Culture
MSCPH	Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique
MRJC	Maison Régionale des Jeunes et de la Culture
NPC	Nouvelle Politique Culturelle
ODD	Objectifs du Développement Durable
OGP	Office Guinéen de Publicité
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PDL	Plan de Développement Local
PAO	Plan d'Actions opérationnel
PCA :	Patrimoine Culturel Archéologique
PCV :	Patrimoine Culturel Vivant
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RTG	Radio Télévision Guinéenne
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WCT	Traité de l'OMPI sur le Droit d'Auteur dans l'Environnement Numérique
WPPT	Traité de l'OMPI sur les Interprétations et les Phonogrammes dans le Numérique

L'ADRESSE DE S.E. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE – CHEF DE L'ÉTAT, PROFESSEUR ALPHA CONDÉ

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis d'une ampleur et d'une complexité exceptionnelles – défis de la mondialisation des économies, défis des transitions démographiques et des mouvements migratoires de masse, défis de la 4ème révolution industrielle, la révolution numérique portée par les Technologies de l'Information et de la Communication, défis du changement climatique à l'échelle planétaire, etc. Pour les relever, les hommes se trouvent devant l'exigence vitale de remettre en question des modes de production, des modes de vie et de pensée qui, jusqu'ici, ont semblé répondre à toutes les nécessités. Considérant ces défis non comme des menaces, mais comme des opportunités, l'homme et l'humanité tout entière, pour la première fois dans l'histoire, peuvent penser et vivre leur destin commun à l'échelle de la planète et construire un monde de Paix, d'Equité, de Solidarité et de Progrès.

La culture en sera à la fois la base, le levier et la finalité.

*Avec ce Document de la Nouvelle Politique Culturelle, le Gouvernement pose l'une des pierres d'angle de la marche du **p**euple de Guinée vers le **p**rogrès. Avec la Nouvelle Politique Culturelle, la République de Guinée affirme son droit imprescriptible et souverain d'organiser sa vie culturelle, solidement ancrée dans ses réalités et ses idéaux nationaux et panafricains et, dans le même temps, ouverte à toutes les nations du monde pour enrichir l'universalité humaine de sa diversité culturelle.*

La richesse, la diversité et la vitalité de la culture guinéenne seront le socle le plus solide et le moteur le plus puissant pour la consolidation de l'unité de la nation guinéenne, le renforcement du processus démocratique, de la base au sommet des institutions, l'accélération de la croissance et du développement durable afin de faire de la Guinée, comme nous l'ambitionnons tous, un pays émergent.

Tous les acteurs et intervenants du domaine complexe et transversal de la culture doivent s'y engager : pouvoirs publics et secteur privé, organisations de la société civile et communautés à la base, Institutions Républicaines et personnalités du monde de la culture, de la science et de la société, qu'ils résident en Guinée ou à l'étranger.

Pour que la Guinée soit l'aigle, les ailes délivrées de toutes les entraves, qui vole toujours plus haut, vers la lumière.

Professeur Alpha Condé
Président de la République
Chef de l'Etat

PRÉFACE

Extraits du Discours d'Ouverture
Prononcé par S.E. Mamadi Youla
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

La Nouvelle Politique Culturelle répond à la construction d'une GUINEE résolument tournée vers l'émergence, dans le contexte rendu particulièrement complexe et contraint de la plénitude de la mondialisation et des économies ouvertes, de la crise de l'environnement et de l'avènement de la 4eme révolution industrielle.

La Nouvelle Politique Culturelle tient judicieusement compte de toutes ces nouvelles réalités pour affirmer son universalité tout en sauvegardant l'identité culturelle spécifique de la GUINEE.

On pourrait s'interroger : qu'est-ce qui nous garantit que ce document, ne restera pas, comme tant d'autres, rangé dans un tiroir et soumis à "la critique rongeuse des souris" ?

Il n'en sera pas ainsi, car, S.E. le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Alpha CONDE, à maintes occasions, a exprimé sa ferme volonté de voir la GUINEE redevenir le pôle d'excellence et d'effervescence culturelle qu'elle a été jadis.

Il n'en sera pas ainsi, car chacun de vous et toutes les personnes morales et physiques que vous représentez, êtes pleinement et totalement responsables de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Culturelle, qui est donc la vôtre, chacun dans ses fonctions et ses positions.

Pour sa part, le Gouvernement jouera sa partition, à travers une attention soutenue aux programmes, projets et initiatives portés à son niveau par le Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique, à travers également l'attention portée aux dimensions culturelles des politiques dans les domaines clés de l'éducation, de la recherche, de l'information, du tourisme, de l'environnement et du développement durable.

Il en sera enfin ainsi parce que, j'en suis sûr, nos Partenaires au Développement, chacun dans son domaine d'intervention, trouveront dans les spécificités et les transversalités de la Nouvelle Politique Culturelle, des projets et programmes pertinents à soutenir.

NOTE INTRODUCTIVE

M. Sanoussy Bantama SOW
Ministre des Sports, de la Culture
et du Patrimoine Historique

Le Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine historique a le grand plaisir de livrer aux citoyens et à tout le Peuple de Guinée, à ses Institutions Républicaines et à ses organisations du secteur privé et associatif le Document de la Nouvelle Politique Culturelle.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à S.E. le Président de la REPUBLIQUE, Chef de l'Etat, Professeur Alpha CONDE et à son Gouvernement, dont le soutien et l'appui sous toutes les formes ont permis l'élaboration de ce Document. Sans cet appui sans réserve, il n'eut été certainement pas possible aux experts et aux cadres de mon Département de sillonner, plusieurs semaines durant, les quatre régions naturelles pour organiser des consultations régionales réunissant à chaque fois près d'une centaine de participants : cadres des services déconcentrés, opérateurs privés des industries culturelles, artistes et personnalités culturelles, chercheurs dans divers domaines des sciences de la culture, hommes des médias, représentants d'ONG, etc.-

En effet, venus des préfectures et des sous-préfectures, ces participants ont échangé sur les questions fondamentales du développement culturel, identifié les problèmes spécifiques de leurs localités, interpellé les acteurs locaux et nationaux, formulé des recommandations et proposé des solutions dont la pertinence et la justesse ont été appréciées.

La Nouvelle Politique Culturelle est le fruit d'interventions d'éminentes personnalités guinéennes, représentatives, à travers leurs œuvres, leurs démarches et leur influence, du monde des arts, de la culture et du patrimoine historique. Ce sont des chercheurs, historiens, sociologues, anthropologues, dont la notoriété est reconnue au niveau mondial, des artistes émérites, des critiques d'art, des écrivains et des poètes éminents, des défenseurs indéfectibles des langues, traditions et savoirs de nos communautés, des gardiens sûrs de notre héritage et de notre patrimoine. Ils ont contribué à l'élaboration de la Nouvelle Politique Culturelle en leur nom propre, et aussi au nom de tous ceux qui n'ont pu être présents, mais qui, à travers leurs œuvres et leurs

réflexions, visent à défendre et à illustrer la richesse et la diversité de la culture guinéenne, sur les scènes nationale, africaine et internationale.

Elaboré avec cette démarche participative et inclusive, ce Document de la Nouvelle Politique Culturelle de la République de Guinée est désormais le document de référence pour tous les acteurs et intervenants dans les domaines des arts, de l'action culturelle, du patrimoine historique et culturel, du livre et de la lecture publique ainsi que de la coopération culturelle bilatérale et multilatérale.

Sur cette voie, les acteurs de la Nouvelle Politique Culturelle pourront compter sur l'engagement personnel de S.E. Professeur Alpha Condé, Président de la République, Chef de l'Etat, sur le Gouvernement tout entier, et, bien évidemment, sur l'ensemble des cadres des services centraux et déconcentrés du Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

Considérée du point de vue de l'organisation et de la gouvernance, la culture est un domaine caractérisé par une certaine dualité : d'une part, il comprend des activités spécifiques, avec des objectifs, des acteurs et des ressources spécifiques, et, d'autre part, c'est un domaine transversal, ayant des liens étroits avec les autres domaines de l'activité humaine et sociale, touchant à la fois l'économie, la santé, l'environnement, l'éducation, les relations internationales, les sciences et les techniques, etc. A ce titre, toute politique culturelle engage des acteurs de tous ces domaines qui doivent œuvrer tous ensemble, à des degrés divers et avec des responsabilités définies et reconnues de façon consensuelle, à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation.

Cette caractéristique a déterminé la méthodologie adoptée par le Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique (MSCPH) pour l'élaboration de la Nouvelle Politique Culturelle (NPC) de la République de Guinée.

Sous le leadership du Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique, et sur la base d'une démarche transversale, participative et inclusive, le présent Document de la Nouvelle Politique Culturelle (DNPC) a été élaboré en plusieurs étapes :

1re étape : Définition d'une Note Conceptuelle par le Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique

La Note Conceptuelle a fixé les objectifs généraux et les objectifs spécifiques poursuivis par le Ministère de la Culture ainsi que la méthodologie générale et le calendrier des différentes étapes préparatoires du DNPC. Cette Note Conceptuelle et un questionnaire portant sur le cadrage des informations recherchées ont été ensuite envoyés aux services déconcentrés du Ministère de la Culture afin de leur permettre, en collaboration avec d'autres services déconcentrés, de mobiliser les acteurs des niveaux régional et préfectoral de l'action culturelle pour collecter des informations (statistiques, données factuelles) de leur territoire.

2e étape : Organisation des Journées Régionales de Concertation

A cette étape, le processus a consisté à organiser des Journées Régionales de Concertation (JRC) pour l'élaboration de la NPC au niveau de chacun des quatre (4) chefs-lieux de région naturelle (Kindia, Labé, Kankan et N'Zérékoré) et de la zone spéciale de Conakry. Chacune des JRC a duré trois (3) jours et a connu la participation d'une centaine d'acteurs du champ culturel aussi bien étatiques que non étatiques.

Les Ateliers des JRC ont été organisés autour des thèmes suivants :

- Groupe 1 : Patrimoine Culturel et Historique de la Région
- Groupe 2 : Le Livre et la Lecture en Région
- Groupe 3 : les Arts de la Scène dans la Région
- Groupe 4 : L'Artisanat, les savoirs et les savoir-faire locaux de la Région
- Groupe 5 : Les Arts Plastiques et audiovisuels et les TIC dans la Région
- Groupe 6 : Industries Culturelles et Professionnels des Arts et de la Culture de la Région
- Groupe 7 : Vie Associative et Valorisation de la Culture Régionale

Les JRC ont permis de disposer d'informations qui ont été prises en compte pour l'élaboration du Document Provisoire de Politique Culturelle, notamment :

- Une liste des acteurs majeurs de la politique culturelle régionale, encore incomplète, mais déjà indicative de leur potentiel d'insertion dans des politiques nationales et locales ;
- Un inventaire indicatif des sites naturels et du patrimoine historique et culturel selon les régions ;
- Un inventaire indicatif des espaces, modalités et outils de participation des acteurs à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Nouvelle Politique Culturelle au niveau de chaque région naturelle dans les domaines du livre, de l'audiovisuel, des arts de la scène, de l'artisanat et des arts graphiques ;
- Un ensemble de recommandations formulées par les acteurs locaux pour le développement culturel par sous-secteur au niveau régional.

3e étape : Elaboration Amendements et Enrichissement du Document Provisoire de la Nouvelle Politique Culturelle

Les données, observations et recommandations issues des Journées Régionales de Concertation ont été mises en forme, analysées et enrichies par les experts du MSCPH dans un Document Provisoire (Document de Travail). Ce Document de Travail a été ensuite soumis à un certain nombre d'acteurs majeurs de la Politique Culturelle, soit :

- Le Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique : Comité de Lecture, services nationaux (directions nationales, services d'appui, services rattachés et représentants des services déconcentrés ;
- Les Ministères partenaires : éducation, information, tourisme et hôtellerie, jeunesse, industrie, commerce, coopération internationale, finances, plan, budget, habitat, décentralisation… avec leurs services intervenant directement dans les domaines de la culture ;
- Des Opérateurs privés du secteur de la culture
- Des Associations Culturelles Nationales
- Des Organisations de la Société Civile
- Des médias nationaux
- Des personnalités guinéennes reconnues pour leur expérience et/ou leur contribution à l'essor de la culture guinéenne.

4e étape : Atelier de Validation du Document de la Nouvelle Politique Culturelle de la Guinée

A cette étape, un Atelier de Validation a été organisé, avec la participation des représentants de ces acteurs nationaux et d'agences internationales de coopération culturelle. Cet atelier a permis aux participants de faire leurs observations et de proposer des amendements et enrichissements au Document de Travail. Le document a été validé, sous réserve de la prise en compte des observations, amendements et enrichissements pour l'élaboration du Document Final.

5e étape : Adoption du Document de la Nouvelle Politique Culturelle

Le Document validé est soumis au Gouvernement pour son adoption. Il est alors officiellement adressé à toutes les parties

concernées par sa mise en œuvre en tant que Document-cadre de référence dans lequel toutes les parties seront invitées à inscrire leurs initiatives et interventions pour contribuer au développement culturel du pays. Il appartiendra à chacune de ces parties, à commencer par le MSCPH et les autres départements ministériels du Gouvernement, de s'y référer pour intégrer les dimensions culturelles dans leurs programmes et plans d'action spécifiques.

Le Document adopté par le Gouvernement devra être ultérieurement décliné en Plans d'Actions Opérationnels (PAO) de mise en œuvre, qui seront eux-mêmes développés en Activités de Mise en Œuvre (AMO) permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Nouvelle Politique Culturelle. Cette mise en œuvre se fera selon une démarche itérative, des amendements, ajustements et développement pouvant être proposés et être pris en compte régulièrement lors des évaluations périodiques à mi-parcours.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DE LA CULTURE EN GUINEE

1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA GUINEE

Sur un territoire de 245 857 km2, la République de Guinée constitue une véritable synthèse géographique, écologique, historique et culturelle de toute l'Afrique de l'Ouest. Elle est divisée en quatre grandes régions naturelles :

La Guinée Maritime ou Basse Guinée, étroite bande côtière de 100 à 150 km de large, bordée par la mangrove sur une façade littorale de 300 km et découpée d'estuaires de très nombreux cours d'eau tels le Konkouré, la Mellacorée, le Cogon, etc.

La Moyenne Guinée, occupée dans sa partie centrale par le massif montagneux du Foutah Djallon qui culmine à 1515 mètres au Mont Loura, dans la préfecture de Mali et source de la plupart des grands fleuves de la région ouest-africaine.

La Haute Guinée, pays de la savane arbustive au sud et herbeuse au nord, baignée par les fleuves du bassin du Niger, le fameux Djoliba.

La Guinée Forestière, région de forêts tropicales, avec son relief tourmenté qui culmine à 1752 mètres au Mont Nimba, qui abrite une faune et une flore uniques au monde.

Démographie

A l'instar de nombreux autres pays africains, la Guinée est confrontée à des défis majeurs liés d'abord à sa démographie et à une urbanisation accélérée et mal contrôlée. En 2014, la population totale résidente était évaluée à 10 523 261 habitants, avec une densité de 47 habitants au km^2. Le groupe d'âge 0-14 ans représente 42,1 % de la population totale. La population urbaine était évaluée à 3,7 millions d'habitants, soit 34,7 % de la population totale, contre 30,6 % en 1996.

La jeunesse et l'urbanisation accélérée sont les facteurs d'une demande spécifique de biens et services culturels, notamment en infrastructures et équipements, mais surtout en de nouvelles formes d'expressions culturelles propres aux jeunes urbains dans le contexte

de la mondialisation. Cette structure démographique pose également avec une plus grande acuité la nécessité de transmettre rapidement et systématiquement aux jeunes générations l'héritage culturel détenu par les aînés et les anciens, notamment des zones rurales.

Economie

Le pays dispose d'un potentiel exceptionnel de ressources minières, agricoles et énergétiques dont l'exploitation durable pourrait à terme le faire passer de son état actuel de « pays pauvre » en un pays émergent et un pôle de développement pour l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

Au cours de la première décennie du 3ème millénaire, la Guinée a connu une croissance chaotique liée à une grande instabilité politique et sociale, avec de grandes difficultés économiques qui ont contribué à aggraver la pauvreté. « Selon les résultats de l'ELEP-2012, plus de la moitié (55,2%) des Guinéens vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Quant à la pauvreté multidimensionnelle, elle touche 60,7% de la population en particulier les femmes et les enfants (INS & World Bank 2016). Ce qui signifie qu'environ trois cinquièmes de la population guinéenne (soit 7,5 millions de personnes) souffrent de privations multiples en termes de biens durables et de services sociaux de base (éducation, eau potable, assainissement, électricité, logement, etc.). »[1]

L'organisation des élections présidentielles en 2010 et la mise en place progressive des institutions républicaines ont permis à la Guinée de renforcer le processus démocratique et d'engager un ensemble de réformes structurelles créant les conditions de la relance économique durable. Cette reprise de la croissance économique de la Guinée a de nouveau subi les impacts négatifs conjugués de la crise économique mondiale avec une baisse marquée des cours de ses principaux produits d'exportation (bauxite, or...), et de l'épidémie Ebola. Avec une croissance du PIB estimée à 0,1 % (soit une baisse du PIB par habitant de 2,7 %) et un déficit budgétaire de plus de 7 % du PIB, le pays a été soumis à de fortes contraintes qui ont handicapé les efforts consentis pour accélérer la transformation structurelle de l'économie.

Cependant on peut aujourd'hui noter de nouveau une amélioration des perspectives à partir de 2016 : le pays a renoué avec la croissance

[1] PNDES, Avant-Projet final, PDF, p.27

avec un taux de 4,0 % en 2016 et une estimation de plus de 6 % en 2017. Au plan des orientations stratégiques, la Guinée a finalisé son Etude Prospective 2040 avec son instrument programmatique, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020. Le PNDES vise un développement axé sur les dynamiques durables de transformation des structures économiques, démographiques et sociales avec des effets multiplicateurs sur la croissance des revenus, l'emploi et la satisfaction des besoins fondamentaux. L'objectif est de faire de la Guinée, à l'horizon 2030, un pays émergent avec un taux de croissance à deux chiffres.

Malgré cette amélioration de la situation économique, la Guinée reste un pays pauvre et le restera encore pour quelque temps avant de rattraper le retard accusé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des secteurs porteurs de croissance.

Pauvreté et services sociaux de base

La situation économique et démographique de la Guinée explique et renforce les pressions sociales avec une forte attente sur les services sociaux de base, dont les faiblesses, malgré des améliorations statistiques dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la fourniture d'eau et d'électricité, sont encore douloureusement ressenties par les populations les plus pauvres. L'incidence de la pauvreté atteint 55 % de la population en 2012, et encore plus en 2014 et 2015 sous l'effet notamment de l'épidémie Ebola. La pauvreté urbaine passe de 23,5 % en 2002/2003 à 30,5 % en 2007 et 35,4 % en 2012. le chômage touche près d'1 jeune sur 5 âgé de 25 à 34 ans et près de 64 % de ces chômeurs résident à Conakry. Les jeunes sont ainsi placés au centre des défis et des enjeux de la lutte contre la pauvreté.

La situation démographique et socio-économique a un impact notable sur la place accordée à la culture dans les politiques publiques. D'une part, tout le monde, y compris les décideurs, s'accorde à reconnaître le rôle fondamental de la culture en tant que fondement et facteur de l'unité nationale, et de développement économique et social ; d'autre part, face aux nombreuses priorités en matière d'éducation, de santé, de sécurité alimentaire et d'infrastructures économiques dans un environnement soumis à de sévères contraintes budgétaires, la culture est régulièrement le secteur perdant des arbitrages budgétaires.

Dans ces conditions, la mobilisation de ressources suffisantes est l'une des contraintes les plus difficiles à lever pour la mise en œuvre de la politique culturelle nationale.

2. BREF HISTORIQUE DE L'EVOLUTION CULTURELLE DE LA GUINEE

La diversité et la complémentarité de ses écosystèmes naturels, le brassage de populations ayant, à l'origine, des activités et des pratiques sociales et culturelles différentes et une singulière histoire politique expliquent la richesse exceptionnelle de la culture guinéenne.

2.1. La culture des communautés durant la période précoloniale

Les hauts plateaux de la Haute Guinée furent à la fois le berceau et le foyer de l'expansion des grands empires et royaumes mandingues – Ghana, Soso, Mali et, dans une moindre mesure en ce qui concerne la Guinée, Songhaï[2]. Niani, la 1ère capitale de l'empereur Soundiata Keïta, fondateur du plus prestigieux de ces empires, l'Empire Mandingue, se trouvait dans la région de l'actuelle préfecture de Mandiana. La Charte du Manden (1212) figure parmi les toutes premières déclarations connues de l'histoire de l'humanité fondant l'Etat sur la personne humaine universelle.

Le Royaume théocratique peuhl, sous le couvert de l'islamisation des populations de la région, fit du Foutah Djallon au 18ème siècle le foyer d'une aire civilisationnelle et culturelle originale par ses modes d'expression institutionnelle, intellectuelle et spirituelle. Sa littérature en particulier y connaît un rayonnement aujourd'hui reconnu de portée universelle, avec ses maîtres dont la renommée va bien au-delà de leur communauté, à l'instar de Tyerno Mohammad Samba Mombéya et Tyerno Aliou Boubha Dyan.

En Guinée Maritime et en Guinée forestière, des Etats et Royaumes, fortement structurés et organisés sur des bases communautaires, parviendront, tout le long de l'histoire, à sauvegarder

[2] Cette période, qui va du Xème siècle (apogée de l'empire du Ghana) au XVIème siècle (déclin et chute de l'empire Songhaï est improprement appelée, selon la périodisation européocentriste, « le Moyen-Age » ou la période « médiévale ». En réalité c'est probablement la période la plus avancée, la plus prestigieuse et la plus « éclairée » des civilisations et des cultures ouest-africaines ; à ce titre, on pourrait parler de « l'Apogée de la civilisation et de la culture ouest-africaines » à)

leur autonomie et une identité culturelle originale. Les savoirs locaux, les masques, statues et instruments de percussion des Baga, des Kissi et des autres communautés du littoral et de la Guinée Forestière ont une notoriété internationale et une source d'inspiration pour les artistes modernes, africains ou étrangers[3]. Les polyphonies et les polyrythmies des musiques et danses des populations de ces régions, aujourd'hui partagées par toute l'Afrique de l'Ouest, enrichissent « la world music » internationale.

Tel est le substrat fondamental de la culture « traditionnelle » guinéenne. C'est cette culture traditionnelle qui fait la richesse et la diversité de la culture nationale guinéenne. C'est elle qui féconde, aujourd'hui encore, la créativité et les formes d'expression de ses artistes et de ses hommes de culture, qu'ils vivent en Guinée ou qu'ils résident à l'extérieur du pays. Elle n'est donc pas une culture « morte » ou « dépassée » ; elle reste vivante grâce aux communautés qui la conservent et qui continuent de s'exprimer par leur biais, en dépit de toutes sortes de contraintes sociales, politiques et économiques qui pèsent sur cet héritage et sa transmission.

Malgré la reconnaissance de son importance et quelques progrès dus à l'investissement des « ressortissants », la culture traditionnelle guinéenne reste encore largement méconnue, comme l'ont démontré, a contrario, les travaux des Journées Régionales de Concertation. De nombreux participants à ces Journées ont souligné que des expressions de grande importance et de grande originalité de la culture traditionnelle sont menacées de disparition totale ou d'altérations profondes. Reconnaître, identifier, étudier, conserver et transmettre aux jeunes générations, selon des modalités appropriées, les expressions diverses des cultures traditionnelles constituent l'un des grands défis et une tâche urgente de la Nouvelle Politique Culturelle.

2.2. La culture guinéenne durant la période coloniale

En plaçant les communautés sous la même autorité administrative sur un territoire arbitrairement découpé, la colonisation va accélérer le brassage des populations et de leurs cultures spécifiques. Elle va surtout contribuer à l'émergence d'une autre composante de la culture

[3] Il est admis que le célèbre peintre Pablo Picasso a été inspiré par la sculpture baga, notamment le fameux « N'Demba ».

guinéenne actuelle, d'inspiration européenne, à travers deux institutions majeures, l'Eglise et l'Ecole,.

La culture traditionnelle était et reste encore très largement **orale,** bien que des formes d'expression écrite très élaborées n'en soient pas absentes. La colonisation va introduire, systématiser et développer une culture **d'expression écrite**.

La culture traditionnelle, bien évidemment, avait pour véhicule de son oralité les langues parlées par les populations, bien qu'il ne faille pas, là également, oublier l'influence de l'arabe. La colonisation va introduire une langue étrangère de communication, écrite et parlée par une petite élite : le français.

La culture traditionnelle était une culture essentiellement endogène, bien qu'il ne faille pas négliger les contacts de civilisations qui se sont développées durant la période précoloniale. La colonisation va introduire des valeurs, des formes, des modèles et des moyens d'expression culturelle radicalement différents, découlant de, et renforçant, la domination de la civilisation occidentale et du capitalisme européen.

La poésie, le théâtre et le roman en langue française deviennent le mode d'expression culturelle des nouveaux intellectuels guinéens. La valse, la polka et la mazurka, jouées par des musiciens utilisant des instruments de musique d'origine européenne, en premier lieu la guitare, le banjo et l'accordéon, font danser dans des salles fermées l'élite européenne et indigène, habillée et coiffée selon les modes métropolitaines. Cette nouvelle culture, d'abord circonscrite au niveau d'un cercle étroit, va irriguer progressivement des cercles urbains de couches populaires de plus en plus larges et finir par devenir une composante de la culture urbaine de la période coloniale. Dès lors, s'amorce un processus d'interaction, voire d'intégration de certaines aspects et valeurs de la culture traditionnelle avec des aspects et des valeurs de la culture européenne, y compris sous les différentes formes de culture de contestation de la domination coloniale[4] à partir des années 50.

[4] Se référer par exemple à des romans comme « Faralako » de E. Cissé, « l'Aube Sanglante » de K. Fodéba ou même « Nina » de K.S. Kandia.

2.3. La culture guinéenne durant la Première République

La Première République (1958-1984) saura utiliser cette richesse et cette diversité pour développer une politique culturelle exceptionnelle visant l'affirmation de la personnalité et de l'identité de la nation guinéenne et la construction d'une nation dans le moule du Parti-Etat. De cette période datent les grandes institutions et organisations de masse qui seront le véhicule et le cadre d'expression à la fois de l'idéologie du Parti et de la culture populaire nationale. De grandes rencontres culturelles de masse, à l'occasion en particulier de Quinzaines Artistiques qui culminent, tous les deux ans, en un Festival National des Arts et de la Culture, mobilisent quasiment toute la population, du plus petit village jusqu'à la capitale, procédant par une sélection pyramidale des meilleurs : orchestres modernes et ensembles traditionnels, troupes d'art dramatique, ballets, peinture, artisanat, cinéma, etc., la quasi-totalité des formes, supports et genres d'expression culturelle sont ainsi solidement encadrés de la base au sommet et subventionnés par l'organisation politique du Parti-Etat. Cette organisation fait de la Guinée le foyer d'une effervescence culturelle dont le rayonnement dépasse rapidement le cadre du territoire national pour atteindre les scènes internationales. Les artistes guinéens remportent un grand nombre de prix, à l'occasion par exemple des festivals panafricains (Alger, Tunis, Lagos) et mondiaux (Berlin, Moscou, Cuba) tout en restant également très présents sur les scènes occidentales (New York, Paris, Tokyo, etc.).

Il convient cependant de noter, face à cette effervescence des arts de la scène, un plus faible dynamisme des arts d'expression individuelle comme la littérature, en particulier le roman, phénomène qui s'explique probablement par la mission d'abord de mobilisation collective que le régime avait assignée à la culture.

2.4. L'avènement de la Deuxième République

Le changement de régime en 1984, supprimant d'un seul coup les structures du Parti-Etat, et l'option pour un régime libéral et pluraliste, eurent pour conséquence, dans le domaine de la culture, de créer d'abord un vide institutionnel, juridique et organisationnel qui ne sera plus ou moins comblé que progressivement. Un nouveau champ culturel commence alors à se constituer sur la base de principes, de mode d'organisation et de modes de gestion fondés sur libéralisme économique et les libertés individuelles d'expression et d'association.

Sous le couvert de la privatisation et des programmes d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre à partir des années « 90 », les ensembles nationaux perdent leurs subventions et une bonne partie des ressources qui leur étaient octroyées par l'Etat pour soutenir la création, la production et la diffusion de leurs œuvres. Les infrastructures culturelles et de jeunesse, constituées principalement par les anciennes « permanences » du Parti sont « privatisées » et réorientées, pour la plupart, pour abriter d'autres activités que la culture – menuiseries, magasins, boutiques, etc. Les quelques industries culturelles existantes, notamment les entreprises d'Etat du secteur de la culture – Syli Film, Syli Cinéma, pour le cinéma, Syli Photo pour la photographie, Syliphone (pour la production de disques), l'Imprimerie Nationale Patrice Lumumba et l'Imprimerie de l'Education et de la Culture, Libraport pour l'importation du livre - sont quasiment abandonnées.

Cependant, la constitution d'un secteur privé et associatif de la culture ouvre de nouvelles perspectives. La libéralisation économique et les facilités créées par de nouvelles technologies d'enregistrement et de diffusion favorisent la diversité des acteurs et la pluralité des modes d'expression ainsi que l'émergence progressive d'entrepreneurs privés et de professionnels d'une industrie culturelle dans le domaine de la musique et de l'audiovisuel. L'écriture poétique et romanesque connaît un plus grand dynamisme par le nombre d'ouvrages édités à l'extérieur ou par des maisons d'édition installées dans le pays ; la liberté d'expression admise par le nouveau régime stimule un esprit plus critique Même dynamisme dans l'industrie du spectacle, de la musique en particulier, avec l'émergence d'un grand nombre d'artistes, de producteurs, de diffuseurs et managers qui, malgré de nombreuses difficultés, parviennent pourtant à s'implanter sur un marché national de la culture en voie de constitution, plus rarement sur les marchés sous-régionaux et internationaux. En lieu et place des formations collectives, apparaissent « les vedettes », calquées sur les modèles dominants de la « world music » et des « nouveaux arts de la scène ». Mais si dans l'ensemble ce renouveau artistique s'inscrit dans la durée, peu d'artistes réussissent à maintenir leur présence sur les scènes au point de construire ou marquer une expression originale et personnelle. Les lois du marché (l'offre artistique et culturelle doit répondre à une demande solvable pour exister) font que l'intérieur du pays (régions, préfectures, sous-préfectures et communes rurales) est, sauf exceptions à certaines occasions, marginalisé. De même sont

délaissés les domaines considérés comme peu « rentables », comme par exemple la conservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des communautés.

Quelques entrepreneurs privés étrangers ou guinéens expatriés commencent à jouer un rôle d'impulsion important, qui a contribué soit à la renaissance culturelle de certains artistes des périodes précédentes (Bembeya Jazz, Ballets Africains, Mory Kanté, Momo Wandel, Mamadi Keita Djembefola, Sékouba Bambino etc.), soit à l'émergence d'une nouvelle génération d'artiste (théâtre moderne, acrobates, humoristes, musique urbaine, etc.).

Avec la diminution drastique des subventions de l'Etat, l'essentiel des appuis vient de la coopération culturelle internationale, principalement de la France et de la Francophonie et, dans une moindre mesure, de l'Union Européenne, de l'UNESCO et du Canada. Ces appuis concernent des projets structurants, à l'instar du Réseau des Bibliothèques de Lecture Publique (France), du Réseau des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (Organisation Internationale de la Francophonie), et pour l'Union Européenne, le Programme d'Appui à la Promotion des Percussions en Guinée, avec une composante « Biennale Internationale de Percussion » et une autre « Centre International de Percussion » ou le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées. Malgré des financements conséquents de la part des PTF, ces programmes n'ont pratiquement pas réussi à atteindre leurs objectifs structurants, faute d'un accompagnement, notamment financier, de l'Etat.

3. LES DEFIS ACTUELS DE VALORISATION DE LA CULTURE GUINEENNE

Toute politique est une réponse collective et organisée à des problèmes, des « défis », que rencontre une société, une nation ou un Etat dans le cours de son évolution. Aujourd'hui plus que jamais, la politique culturelle nationale doit répondre à des questions, cruciales, qui sont autant de défis que doit relever la Nouvelle Politique Culturelle ;

Le premier défi est celui de la modernité, non pas à travers l'intégration plus ou moins subie des valeurs et des normes de la culture « européo-occidentale », mais par la prise en charge d'une évolution nécessaire des traditions afin de permettre à la société de donner des réponses endogènes à l'émergence de réalités scientifiques,

technologiques, économiques, sociales et politiques nouvelles. Aujourd'hui, ce défi se présente avec une plus grande acuité que durant toutes les périodes antérieures, avec l'avènement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de l'Internet et du monde virtuel.

Un autre ensemble de défis est lié à la prééminence de l'économie de marché, non seulement sur le plan national, mais à une échelle encore plus grande, avec la mondialisation. L'hégémonie du marché entraîne « la marchandisation » de toute production, y compris les productions culturelles, soumises aux échanges selon les exigences de l'ouverture au marché international. Or les industries culturelles des pays faiblement développés comme la Guinée sont peu aptes à s'imposer, voire tout simplement à exister sur ce marché mondial de la culture alors que, dans le même temps, leurs marchés nationaux sont envahis par des produits culturels des pays dominants. Cet échange inégal dans le domaine de la culture n'est pourtant point le reflet d'une différence de qualité au détriment des produits culturels locaux, mais d'abord un effet de compétitivité commerciale due à la faiblesse des moyens de production, de la logistique, de la publicité ainsi que de certaines formes cachées de protectionnisme commercial et culturel dont usent les pays développés. La mondialisation de la culture entraîne pour les industries culturelles locales une perte d'emplois, de revenus et de capacités entrepreneuriales.

Au total, la Nouvelle Politique Culturelle doit permettre à la Guinée d'apporter des réponses adéquates aux questions fondamentales suivantes :

– comment intégrer l'héritage culturel traditionnel dans les processus et les dynamiques de la modernité créatrice et du renouvellement de la culture ?

– comment promouvoir et favoriser la liberté créatrice et la diversité des expressions culturelles tout en les intégrant dans un cadre défini qui est le socle d'une culture nationale ?

– comment saisir les opportunités de la mondialisation et des Technologies de l'Information et de la Communication tout en atténuant l'uniformisation de la culture de masse qu'elles pourraient véhiculer et en sauvegardant l'autonomie relative des industries culturelles nationales ?

– comment intégrer la culture comme une composante essentielle de la croissance économique en tant que secteur participant à la création d'emplois, d'activités génératrices de revenus et de

renforcement du capital humain dans la perspective du développement durable ?

Pour relever ces défis, il ne sera pas possible de se cantonner à un pur libéralisme culturel. L'Etat doit jouer un rôle non seulement régalien, mais aussi être un acteur stratégique de la Nouvelle Politique Culturelle.

4. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE LA CULTURE

Créé dans sa configuration actuelle par le Décret D/2016/143/PRG/SGG, « le Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la culture, des sports et du patrimoine historique ». A cet effet, il dispose d'une vaste étendue de compétences tant sur le plan législatif et réglementaire que dans des interventions publiques, directes ou indirectes dans les domaines de l'action culturelle aux niveaux national, déconcentré et décentralisé, du patrimoine culturel et historique et dans la promotion du livre et de la lecture[5]. Il est notamment chargé de mettre en place un cadre institutionnel réglementaire et de veiller à l'élaboration et à l'application de la législation ; de la promotion des activités culturelles en tenant compte de l'équité genre et de la dimension environnementale ; de procéder aux inventaires, aux études et à la valorisation du Patrimoine Culturel et Historique des communautés guinéennes et de favoriser la transmission de l'héritage Culturel et Historique aux générations ; de favoriser la création et le développement d'infrastructures et d'équipements culturels et sportifs adéquats ; d'assurer une représentation de qualité des associations et organisations culturelles et sportives dans les rencontres Africaines et Internationales et de favoriser la création et le développement d'associations, de groupements et coopératives culturels ; de favoriser la création et le développement des industries et entreprises culturelles ; et de promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interlocuteur aux plans national, sous régional, régional et international dans le cadre de la coopération internationale.

[5] Voir copie du Décret en annexe

Pour accomplir sa mission et atteindre ses objectifs, les modalités d'intervention de l'Etat dans le domaine de la culture sont de deux ordres :

- l'action réglementaire, notamment à travers des textes de lois votés par l'Assemblée, de Décrets présidentiels ou de textes produits par le Ministère et ses services compétents (arrêtés, décisions, etc.) ;
- l'intervention directe du ministère au moyen d'appuis financiers dans le cadre du budget de l'État, pour appuyer des actions culturelles d'acteurs étatiques ou non étatiques.

4.1. Le cadre législatif et réglementaire

L'élaboration et la mise en place du cadre législatif et réglementaire du secteur de la culture selon le modèle libéral et pluraliste relèvent pour une grande part de la dernière décennie du siècle passé.

La « culture » est explicitement ou implicitement mentionnée à plusieurs reprises dans Constitution de la République de Guinée[6].

La Loi Fondamentale établit clairement le respect de toutes les croyances[7], la liberté pour chacun de croire, de penser et de professer sa foi religieuse, ses opinions politiques et philosophiques[8], le droit accordé à tous les citoyens de former des associations et des sociétés pour exercer leurs activités culturelles[9]. L'égal accès des citoyens à la culture est inscrit dans la Constitution. A ce jour, il n'existe pas une Loi régissant l'ensemble de la culture, mais les sous-secteurs de la culture disposent parfois de textes législatifs et réglementaires.

L'adoption d'une « Déclaration de Politique Culturelle » accompagnée de 82 recommandations et d'une « Charte Culturelle Nationale » en 1990, l'élaboration d'un statut particulier pour les ensembles nationaux hérités de la 1ère République ou la présentation d'un projet de loi portant sur la protection du patrimoine culturel national traduisent le renouvellement du débat culturel en Guinée dès les premières phases de la Deuxième République. Ce débat politique majeur a notamment permis de redéfinir le rôle et la place de la culture dans le contexte des priorités du nouveau régime. En 1993, la

[6] Publication CN et PNUD – Mai 2010
[7] Ibid.
[8] Titre II. Article 7,
[9] Titre II, article 10

“Déclaration de Politique Culturelle”, sur la base du constat de la faiblesse de mise en œuvre de la 1ère, est évaluée et actualisée, mais avec des résultats similaires. Les débats nationaux successifs sur la culture ont eu des effets pratiques limités, même si les documents offrent des perspectives concrètes. La mise en œuvre des recommandations et des résolutions a été rendue d’autant plus difficile que, durant cette période relativement courte, le cadre institutionnel a subi plusieurs changements : la culture a été placée tour à tour sous la tutelle de ministères ayant en charge d’autres départements – information, tourisme, jeunesse et sport, enseignement supérieur – qui prévalent souvent sur la culture dans les interventions publiques.

Les réglementations juridiques concernent notamment la propriété littéraire et artistique, la protection sociale des artistes, les obligations et normes techniques et de sécurité des spectacles et des espaces culturels, la conservation, la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel. Il revient également au ministère de proposer l’instauration de taxes ou de redevances pour certains secteurs d’activités culturelles (cinéma, spectacles vivants, studios) ou encore les obligations de production et de diffusion. On pourrait également ranger du côté des interventions réglementaires du Ministère de la Culture les actions de labellisation qui attestent en général de la qualité, du professionnalisme ou de l’inscription des activités concernées dans les objectifs de politique culturelle publique, en leur reconnaissant par exemple une utilité publique (intérêt général). Ces réglementations ne se traduisent pas nécessairement par l’engagement de dépenses publiques de la part de l’État. Elles peuvent, en revanche, avoir des conséquences financières importantes pour des acteurs culturels (radios et télévisions, promoteurs culturels, exploitants de biens culturels patrimoniaux, etc.).

C’est le MSCPH qui est chargé de proposer et de contrôler l’application d’une grande partie des textes régissant le secteur de la culture. Il faut cependant noter qu’il n’est pas la seule institution habilitée à proposer les textes réglementaires. Les projets de décrets, tout comme la plupart des Arrêtés et grand nombre de décisions concernant directement ou indirectement les différents sous-secteurs de la culture doivent être préalablement examinés par d’autres ministères, notamment les ministères en charge du Plan et de l’Economie et Finances ainsi que le Ministère Délégué au Budget pour les dépenses publiques et les investissements et le Ministère chargé de la Fonction Publique pour la mise à disposition de nouveaux

fonctionnaires, etc. Des Textes réglementaires ayant un impact direct sur l'action culturelle relèvent de la compétence d'autres départements. Il en est ainsi par exemple des textes portant sur les médias, sur l'habitat, la décentralisation ou sur l'enseignement. La mise en cohérence de l'ensemble de ces textes ainsi que les procédures qu'ils impliquent est à entreprendre dans le cadre de la politique culturelle nationale.

4.2. Le Cadre Organique d'intervention directe du Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique

Le Ministère des Sports, de la Culture, et du Patrimoine Historique (MCSPH) a pour mission, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement dans les domaines de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique.

L'exercice d'attributions essentielles du ministère est réparti entre plusieurs directions et services techniques. Le cadre organique se présente comme suit suivant le Décret D/2016/143/PRG/SGG[10] :

[10] Ne sont pris en compte ici que les services spécifiques des sous-secteurs de la culture etdu patrimoine historique ainsi que ceux partagés avec le sous-secteur des sports.

Organisation du Ministère des Sports,
de la Culture et du Patrimoine historique

Cabinet :

- Chef de Cabinet
- Conseillers chargés
- Attaché de Cabinet

Secrétariat Général

Services d'Appui

- L'Inspection Générale
- Le Bureau de Stratégie et de Développement
- Le Centre de Documentation et des Archives
- La Cellule Communication et Relations Extérieures
- Le Service de Modernisation du Système d'Information
- Le Service Genre et Equité
- Le Service Hygiène, Santé et Sécurité
- La Division des Ressources Humaines
- La Division des Affaires Financières
- Le Secrétariat Central
- Le Service Accueil et Information

Directions Nationales/Culture

- La Direction Nationale de la Culture
- La Direction Nationale du Livre et de la Lecture Publique
- La Direction Nationale du Patrimoine Historique

Services Rattachés et/ouEtablissements publics

- La Bibliothèque Nationale
- Le Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs
- Le Centre International de Percussions
- L'Office National du Cinéma, de la Vidéo et de la Photographie
- Le Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
- Le Fonds de Développement des Arts et de la Culture
- Le Centre Culturel Franco-Guinéen
- le Musée National de Sandervalia
- l'Agence Guinéenne de Spectacles

Les Programmes et Projets Publics (initiés par le Ministère)

Les services déconcentrés

- Les Inspections de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique
- Les Directions Préfectorales/communales de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique

Organes consultatifs

- Le Conseil National de la Culture
- Le Comité Guinéen du Patrimoine Culturel
- Le Conseil de Discipline

Les directions centrales ont, en principe, pour tâche prioritaire de mettre en œuvre la mission régalienne du Ministère, c'est-à-dire l'élaboration, la proposition, le suivi et le contrôle de textes réglementant et organisant le secteur et les sous-secteurs de la culture. Cette action réglementaire est un outil important, parfois décisif, de la politique culturelle. Mais elles ont du mal à assumer ces fonctions notamment par manque de ressources matérielles et financières et des faiblesses de compétences des ressources humaines.

Les directions générales des services d'appui, des services rattachés et des établissements publics (musée national, bibliothèque nationale, Bureau Guinéen des droits d'Auteurs, Agence Guinéenne des Spectacles, etc..) , ainsi que les services déconcentrés sont le cadre institutionnel privilégié des interventions directes du Ministère, notamment à travers l'offre et la gestion de services culturels publics : entretien et mise en valeur du patrimoine historique, artistique et culturel public, construction et équipement d'infrastructures, formation de ressources humaines qualifiées, commandes artistiques, délégation ou attribution de subventions aux institutions ou aux acteurs culturels pour leurs actions culturelles, etc. sont autant de modalités d'interventions directes du Ministère.

Il convient enfin de souligner que l'action publique dans le domaine de la culture est en partie menée par des administrations publiques qui ne relèvent pas de la tutelle spécifique du Ministère en charge de la culture. Parmi celles qui ont l'impact le plus important sur l'action culturelle, la RTG, les radios rurales et les médias privés, l'Office Guinéen de Publicité (OGP) ainsi que des institutions les ministères en charge de l'éducation, du tourisme et de l'hôtellerie, de la Ville et de l'Habitat, etc.

4.3. Les problématiques du Droit d'Auteur et de la propriété intellectuelle

L'une des questions récurrentes du cadre législatif du secteur de la culture, plus précisément dans le domaine des arts, concerne la gestion des droits d'auteurs et des droits voisins.

Le principe de la protection du droit d'auteur est posé par la Convention Universelle sur le Droit d'Auteur et par la Convention de Berne sur la Propriété Littéraire et Artistique, auxquelles la République de Guinée a adhéré en 1980. C'est le Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs (BGDA), institution paraétatique, créé par la

Loi 043/AN/CP du 09 Août 1980 sur le Droit d'Auteur et les Droits Voisins, qui, en République de Guinée, est chargé de la gestion de cette catégorie de droits. Un projet de Loi révisé avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) tarde à connaître le toilettage recommandé et à être, enfin, soumis pour adoption à l'Assemblée Nationale ;

Les défis auxquels le BGDA a été ou est confronté en matière de droits d'auteur et des droits voisins, ont été d'abord l'adaptation d'un droit relevant d'une philosophie fondée sur le concept d'un créateur individuel face à une réalité qui consacre plutôt la prédominance des expressions du folklore relevant d'un patrimoine communautaire. La gestion collective des droits voisins, concernant en particulier ceux des artistes interprètes et exécutants et des producteurs, tarde à être mise en place, excluant de facto des milliers de titulaires de droits.

Par ailleurs, la mondialisation des échanges et le développement des nouvelles technologies, notamment l'apparition de l'Internet, avec leur corollaire de dématérialisation des œuvres et leur utilisation massive sous divers modes, ont donné naissance à de nouveaux acteurs, comme les auteurs multimédias, et à de nouveaux droits. Les dispositions des nouveaux instruments internationaux sur le droit d'auteur et les interprétations et exécutions sonores (Accords sur les ADPIC de l'OMC, les Traités WCT et WPPT) ne sont pas mentionnées dans la loi guinéenne actuellement en vigueur. Ce dernier aspect rend plus complexe la perception des redevances pour des copies légales pour un usage privé et les sanctions pour des copies à usage commercial, mais difficiles à contrôler avec le dispositif actuel. Qui plus est, comme ailleurs, le développement de la copie privée numérique d'œuvre de différente nature a mis en évidence un vide juridique en ce qui concerne la rémunération des auteurs.

Sur le terrain, lors des Journées Régionales de Concertation, de nombreux participants se sont plaints du manque de transparence et d'équité dans la perception et la répartition des droits, la faible perception de ces droits auprès des usagers, le non-paiement de ces droits même par les services d'Etat, ainsi que de la piraterie des œuvres locales. Ces faiblesses ont été particulièrement mises en évidence en ce qui concerne l'exploitation des productions musicales et audiovisuelles par les stations de radio et de télévision. Selon certains informateurs, le patrimoine de folklore enregistré et détenu par les radios rurales et les radios communautaires est « piraté » par des artistes disposant de ressources pour être ensuite arrangés selon les

standards de la musique urbaine de variété, sans pour autant que les droits ne soient payés aux auteurs locaux. Par ailleurs, il est courant de retrouver sur les marchés des enregistrements de ces pièces musicales, avec indication des artistes, mais sans que l'on puisse assurer que cette diffusion ait respecté toutes les règles en la matière, notamment en ce qui concerne la perception des droits d'auteurs et des droits de reproduction.

4.4. Les interventions des acteurs privés dans le secteur de la culture en Guinée

Depuis l'avènement de la 2ème République, le secteur public n'a plus le monopole de l'action culturelle, même s'il est reconnu qu'il y joue un grand rôle. Une grande part des activités culturelles devient le fait d'acteurs privés.

Les entreprises culturelles

Le secteur privé de la culture est encore insuffisamment organisé et encadré. Ses membres ne sont pas toujours bien définis selon des statuts précis : flou dans la distinction entre association et entreprise privée, double statut de l'artisanat entre les sous-secteurs de l'industrie, du tourisme et de la culture, double statut de certaines entreprises culturelles, etc. Ce flou juridique et institutionnel peut rendre plus difficile l'octroi d'appuis aux entrepreneurs privés du secteur de la culture, sous forme de subventions ou d'exonérations fiscales par exemple. A certaines occasions, en particulier pour l'organisation d'évènements d'importance nationale, certaines entreprises privées ont pu bénéficier de soutien ponctuel de l'Etat, mais ce soutien ne s'inscrit pas dans un programme formel et soutenable d'appui au secteur privé de la culture.

Il n'a pas été possible à ce jour d'obtenir des statistiques fiables permettant d'évaluer la contribution du secteur privé de la culture au PIB, à l'emploi et aux revenus des acteurs. Un petit nombre d'entreprises culturelles dispose d'une surface financière, logistique et de communication leur permettant de mettre sur le marché un volume des produits ayant une valeur ajoutée significative. Mais un grand nombre d'entreprises créées à partir de la fin des années 90 n'ont eu qu'une existence éphémère.

Même si leur action n'est pas exclusivement orientée vers la rentabilité commerciale, les entrepreneurs privés opèrent d'abord tout

naturellement dans les domaines commerciaux et considérés comme « rentables » de l'action culturelle, principalement l'industrie du spectacle vivant et de production musicale et audiovisuelle. Les activités se concentrent sur Conakry, probablement en raison de la taille du marché, des difficultés de logistique (routes, moyens de transport inadéquats) et de la pauvreté des populations des villes secondaires et des populations de l'intérieur. Les participants aux Journées Régionales de Concertation ont cependant mentionné, en certains endroits, l'existence d'entrepreneurs privés, principalement de production musicale et audiovisuelle (studio d'enregistrement) ; un travail d'établissement d'un répertoire plus précis et complet de l'entreprise culturelle privée en région reste à faire pour mieux les utiliser comme des leviers pour un accès plus équitable à la culture entre Conakry et l'intérieur du pays.

Les associations culturelles

Il y a eu une prolifération d'associations culturelles à partir des premières années de la 2ème République. L'enregistrement des associations se fait aussi bien au niveau préfectoral qu'au niveau national au niveau des services déconcentrés du Ministère de l'Administration du Territoire. A ce jour, il n'a pas été possible d'avoir une liste exhaustive de ces associations au niveau des services compétents du MSCPH.

Selon les participants aux Journées Régionales de Concertation, dans toutes les communes urbaines et rurales il existe des associations culturelles formelles en nombre important qui ne sont pas répertoriées dans les statistiques ; elles sont encore plus nombreuses dans l'informel et très peu sont structurées et formalisées » (N'Zérékoré ; Kankan), « Toutes les couches sociales y sont représentées (Femmes, jeunes, Vieux, Etudiants etc.) » (Kankan, Kindia) :

Les principales faiblesses des associations culturelles répertoriées lors des journées Régionales de Concertation peuvent se résumer comme suit :

- Insuffisance du cadre juridique et institutionnel et de structuration ;
- Absence d'un Programme national de soutien de l'Etat aux associations culturelles ;
- Insuffisance de formation des membres et de l'encadrement ;

- Absence de programmes culturels (semaine et quinzaine artistique, compétitions) ;
- Désintérêt et manque de soutien moral, matériel et financier et de suivi des activités par l'administration, les collectivités et les citoyens ;
- Faiblesse de partenariat et de sponsor ;
- Faiblesse des infrastructures de développement des activités sur le terrain (infrastructures et équipements, énergie, moyen de transport, etc.).

4.5. Forces et faiblesses générales du Cadre Institutionnel et de Gouvernance du secteur de la Culture

Au plan de la Gouvernance, le Ministère souffre d'abord des faiblesses générales qui caractérisent l'administration publique guinéenne, notamment l'absence, les insuffisances ou le manque de clarté des textes organiques ou d'application, la formation insuffisante des ressources humaines pour les emplois qui leur sont attribués, le manque de coordination entre les secteurs relevant d'un même domaine ou de domaines interdépendants, l'irrégularité voire l'absence de concertations entre les acteurs, etc. Ces cloisonnements constituent la difficulté majeure de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique nationale de la culture en Guinée.

Le Conseil National de la Culture et le Comité Guinéen du Patrimoine Culturel ne disposent pas encore de leurs textes organiques et d'application et n'organisent pas les sessions de concertation et d'orientation qui relèvent de leur mission.

Les directions nationales éprouvent des difficultés à assurer leur rôle de coordination et d'évaluation des activités culturelles au double plan vertical et horizontal national. Leur fonctionnalité se heurte à des problèmes d'insuffisance de ressources, qui réduisent considérablement leurs capacités à connaître (statistiques) et à intervenir (action culturelle) sur le terrain. Leurs relations avec l'action culturelle mise en œuvre par d'autres acteurs en dehors du Ministère (exemple ministères de l'Éducation, de la Jeunesse, de l'Information, communautés à la base, opérateurs privés, etc.) sont faibles, voire inexistantes. La faible concertation et coopération des institutions relevant du MSCPH et celles qui ne sont pas sous sa tutelle contribue peu ou prou à un certain gaspillage de ressources matérielles, techniques et humaines dans un contexte de faiblesses des

ressources et constitue un lourd handicap pour la mise en œuvre concertée et inclusive d'une politique culturelle nationale.

Lors des journées Régionales de Concertation, les services déconcentrés sont souvent revenus sur les faiblesses de gouvernance et du cadre institutionnel ressenties à leur niveau. Ils ont notamment souligné la méconnaissance ou la diffusion insuffisante des textes réglementant les domaines d'intervention, notamment dans les sous-secteurs de l'artisanat, du patrimoine historique et culturel et des droits d'auteurs. Lorsque les textes parviennent au niveau des services déconcentrés, ils ne sont pas partagés par les autres acteurs intervenants dans le domaine de la culture.

En outre, en dehors des textes organiques (lorsqu'ils existent), on n'a pas trouvé de documents de descriptions précises des tâches selon les postes. La conséquence est l'occurrence de conflits de compétences, la non-pertinence des recrutements et des promotions des personnels selon leurs résultats et non pas seulement selon les critères de la Fonction Publique (ancienneté, hiérarchie, diplômes).

La formation managériale des principaux dirigeants des services centraux et déconcentrés s'avère nettement insuffisante face aux responsabilités à assumer et aux tâches concrètes à accomplir. Les techniques d'élaboration de plans d'actions réalistes et soutenables, la méthodologie et les outils de suivi-évaluation qui en découlent et la gestion axée sur les résultats sont inconnues dans la pratique des services et de nombreux cadres.

Synthèse des principales faiblesses de la gouvernance et du cadre institutionnel relevées suite aux Journées Régionales et aux observations des consultants sur le terrain

L'important potentiel culturel de la Guinée est entravé par des problèmes principalement d'ordre structurel :

- Absence, faiblesse ou méconnaissance par les acteurs des textes statutaires, réglementaires ou organiques ;
- Faible structuration et organisation de certains sous-secteurs, tels que le patrimoine historique ;
- Définition sectorielle imprécise de certains sous-secteurs, ce qui entraîne des conflits de compétences ou de tutelle avec d'autres départements : industries culturelles, artisanat, tourisme culturel, etc.
- Faible synergie entre des services de différents ministères ayant des compétences complémentaires : ministères en charge du tourisme, de l'industrie, de l'éducation, des médias, des T.P., etc.

- Cadres organiques insuffisamment dotés de ressources physiques, techniques, financières et humaines nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à l'exécution des tâches courantes ;
- Absence, faiblesse ou méconnaissance par les acteurs des procédures de gestion des ressources ;
- Mauvaise circulation de l'information et faible exploitation de l'information existante
- Faible coordination, coopération et synergie entre les différentes institutions
- Professionnalisation et formation insuffisantes des cadres de management du secteur.
- Décentralisation insuffisante avec une approche verticale qui concentre la majorité des initiatives au niveau de la capitale.

5. LE SOUS-SECTEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Le patrimoine culturel et historique d'une nation est à la fois le capital et la manifestation de sa créativité individuelle et collective accumulés dans le temps. Partie intégrante de la culture, il englobe aussi bien les témoignages matériels comme les sites, les monuments, les masques et statues, etc., que les langues, les savoirs locaux, les pratiques d'utilisation des ressources, les interactions sociales, les rituels et la spiritualité, etc. Il touche de nombreux domaines : l'environnement, les sciences de la vie, les droits sociaux, humains et du peuple, les arts et traditions populaires, l'éducation, les valeurs et pratiques religieuses, etc.

Bien que construits et accumulés au fil des temps, les éléments constitutifs du patrimoine culturel ne doivent pas être considérés comme des choses mortes et figées dans le passé, en un état de connaissances acquises une fois pour toutes pour être transmises de génération en génération en tant que tradition intangible, mais rendue plus ou moins obsolète et inutile par « la modernité. En réalité, chaque génération réinterprète les savoirs de ses ancêtres pour mieux s'adapter aux défis émergents et saisir les opportunités qu'offre un monde en rapide évolution.

Généralement, on distingue deux types de patrimoine culturel : le patrimoine culturel matériel et le patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine culturel matériel peut lui-même être envisagé sous la distinction du patrimoine culturel archéologique (PCA) et du patrimoine culturel vivant (PCV).Le PCA concerne les sites ayant une valeur historique ou scientifique : sites d'agglomération qui présentent des traces anciennes d'occupation humaine (villages anciens, grottes de refuge, etc.), sites d'activités anthropiques spéciales, mais

sanstraces d'occupation récente (ancien site rituel, épave, ancien atelier, etc.) ou des sites funéraires ou de cultes anciens (nécropoles, tombes, etc.). Le PCV inclut tout site encore utilisé par les populations (sites religieux, lieux de cultes, cimetière, lieux sacrés, sites d'initiation, etc. Cependant ces distinctions relèvent plus des études académiques, car sur le terrain, ces composantes sont imbriquées dans une même réalité qu'il faut prendre sur le plan de la méthodologie d'inventaire, d'étude et de conservation comme une seule totalité.

La valeur des sites du patrimoine culturel varie selon l'importance que leur accordent les communautés locales et les communautés scientifiques et culturelles ainsi que les décideurs politiques dans le cadre de l'aménagement du territoire et la mise en œuvre des projets de développement. En considérant cette valeur, l'Etat ou les collectivités peuvent décider de leur statut de site protégé en vertu de règle ou de coutumes locales, de lois nationales et/ou de conventions internationales.

La Loi L 2016/AN/ du 9 novembre 2016 porte sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel. Quelques Codes guinéens (environnement, code minier, habitat, etc.) fournissent à des degrés divers des dispositions visant la protection juridique du patrimoine, Mais les textes d'application restent à élaborer et les procédures de leur utilisation sont peu connues par les parties prenantes. De surcroît les institutions chargées de la mise en œuvre collaborent très peu avec les institutions du MSCPH et du MESRS chargées du patrimoine (directions, musées, Instituts d'enseignement et de recherche, etc.).

La sauvegarde, la protection et l'actualisation du patrimoine dans l'environnement actuel, caractérisé par la généralisation de l'économie de marché, de la mondialisation et la révolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ne sont pas aisées. L'héritage que constitue le patrimoine est constamment menacé de destruction, d'altérations nocives, de pillage, de commerce illégal, ou d'oubli pur et simple.

5.1. Archéologie et muséologie

A la différence de pays comme le Mali, le Ghana, la Sierra Leone, le Bénin et le Sénégal par exemple, l'histoire et l'archéologie de la Guinée ont très peu fait l'objet d'études approfondies. De fait, seules deux études suffisamment exhaustives avec des résultats documentés

ont été réalisées : avec la coopération scientifique polonaise, sur le site archéologique de Niani, première capitale de l'Empire Mandingue et, plus récemment, en 2013-2015, des fouilles archéologiques sur les sites négriers de la Guinée Maritime, entre Boffa et Boké. Mais ces efforts sont insuffisants au regard de l'histoire de la Guinée.

La Guinée ne dispose à ce jour que de seulement 9 musées, dont 5 publics. Leur répartition se présente comme suit :

REGION	MUSEES/PREFECTURE
Guinée Forestière	• Musée de N'Zérékoré (public) • Mu**sée** de Kissidougou (public)
Haute Guinée	• Musée du Camp Soundiata Keita (Public-Militaire)
Moyenne Guinée	• Musée du Foutah Djallon (privé) • Musée de Dalaba (privé) • Musée de Koundara (public)
Guinée Maritime	• Musée – Fortin de Boké (public)
Conakry	• Musée National de Sandervalia (public) • Petit Musée (privé) • Musée des Armées (Projet public)

La majorité des préfectures n'ont pas de musée et n'ont pas en perspective d'en créer un. Pour les musées existants, les participants aux Journées Régionales de Concertation ont relevé de nombreuses difficultés communes, notamment :

- L'absence ou la faiblesse des textes réglementaires et organiques ou leur non-application ;
- L'insuffisance des collections ou leur non-authenticité socio-culturelle
- La vétusté des bâtiments ou leur caractère inadapté par rapport aux fonctions muséologiques ;
- Le manque de produits de conservation, d'entretien et de restauration ;
- Le faible équipement en matériels d'exposition et d'animation ;
- Un personnel insuffisant et mal ou non formé à la muséologie ;
- Le manque de crédit et de subventions pour le fonctionnement et la recherche
- Hormis le Musée du Foutah Djallon à Labé et le Petit Musée (Conakry), tous deux de statut privé, la promotion insuffisante du musée auprès des populations et, par conséquent, une animation insuffisante.

5.2. Sites et monuments

Les Journées Régionales de Concertation ont répertorié un très grand nombre de sites naturels et/ou historiques et de monuments qui sont des éléments constitutifs du patrimoine culturel et historique de la Guinée. Voici, à titre de simple illustration, quelques exemples suffisamment représentatifs[11] :

REGIONS	SITES ET MONUMENTS REPRESENTATIFS
GUINEE FORESTIERE	• Les ponts de lianes de Koya, de Makpozou (N'Zérékoré), Silissou (Macenta, Taldo Bengo (Gueckedou). • Le cimetière des colons français (Beyla), Koyama (Macenta) ; • Les caïmans blancs de Samana (Beyla) ; • La tombe de Jacques Richard Molard à Ziéla (Lola) ; • Les crapauds vivipares des Monts Nimba (Lola). • Les collines aux chimpanzés de Bossou (Lola) • Le mausolée de Zébéla TOGBA à Zébéla (Macenta) • Les ruines du camp militaire de Bofossou (Macenta) ; • Les statuettes de Koundou (Guéckédou) ; • Les tombes des soldats Anglais à Nongoa (Guéckédou) ; • Les grottes Bamba à Yendè, Balansama, Yombiro, Fermessadou Pombo (Kissidougou) ; • Les forêts sacrées pratiquement dans toutes les préfectures.
HAUTE GUINEE	• La mare de Dandindan (Kankan) ; • La résidence Dah kèmè et la façade du Marché (Kankan) ; • La Dame et la cascade de Maléa (Siguiri) ; • Le fort de Galieni à Niagassola (Siguiri) ; • La case Sacrée de Sosso Balla à Niagassola (Siguiri) ; • Les mares sacrées de Baro (Kouroussa) Djikandan (Mandiana), Dounoulo (Mandiana), de Mansareya (Tokounou) ; • Le pont en fer du rail Conakry-Niger de Kouroussa. • La statue de cheval d'une mariée à Kaman (Mandiana) ; • Le site archéologique de Niani, la capitale de l'Empire Manding à Mandiana ; • L'arbre éternel, le Séba de Soundiata à Madiana ; • La mosquée de El Hadj Omar (Dinguiraye) • Le tombeau de Djaoulen Karamo à Kérouané ; • **Les sites samoriens à Kérouané :** La pirogue magique, l'aire de séchage de la poudre à canon, Minianbalandou, son village natal, son vestibule, le puits de sa femme préférée (Sarankékolon), etc. ; • La case où est né Ahmed Sékou Touré (Faranah)

[11] Voir la liste détaillée des sites répertoriés en annexe

MOYENNE GUINEE	• La chute de Saala (Labé) et Kinkon (Pita), de Ditinn (Dalaba), le Pont de Dieu (Dalaba) et les cascades de Kambadaka (Pita) ; • Ley-Bilel (Labé) et Misidé Hindé (Labé) ; • La grotte de Pammel Hammady où on envoyait les condamnés (Labé) ; • La case de l'Alpha Yaya et celle de Karamoko Alpha (Labé) ; • La Pierre de Mangalabé (Labé) et les trois Pierres de Timbi Touni à Pita ; • Haut Fournaux de Koïta (Pita) ; Gaya (Mali) • La marmite d'Olivier de Sanderval (Pita) • La case à palabre et la villa Jeanine (Dalaba) ; • La case de Miryam Makéba (Dalaba) • Le Jardin Chevallier (Dalaba) et la Forêt de Pins (Dalaba) • La Mosquée de Fougoumba (Dalaba) **et de Timbo** (Mamou), • La mosquée souterraine (Mali) • Le site de Petel Djiga à Porédaka (Mamou) ; • La forêt classée de Nyalama (sanctuaire des chimpanzés) • Les échelles de Djinkan à Lélouma ; • La Dame de Loura (Mali) • Les grottes de Dali (refuge des Tanda) (Mali) et la pierre de Tanda Mouléré (place du chef Tanda) (Mali), de Ganfata (qui renfermerait des tambours –Tougué) et de Tangaly à Baïkini (refuge des guerriers – Tougué)) ; • Le parc naturel de Badiar à Koundara.
GUINEE MARITIME	• Le Voile de la Mariée (Kindia), Le Chien qui fume (Coyah) • Les îles Alkatraz et les îles aux oiseaux (Boké) • La forêt de mangrove (Conakry, Dubréka-Boké, sud de Conakry) • Le Parc géologique de Tabounna (Kindia) • La grotte préhistorique de Pastoria (habitée depuis 1875) • Les tombes de 2 officiers blancs et 11 tirailleurs lors de la capture du Waliou de Gomba • Gueme sangan (Sinta), la grotte de Ley Leguel La grotte de Fessèbou, Le Grenier de Télimélé, La Grotte de Sombory le Koronkoron (Boké) • Sogolan (La forêt de Baralande où les soumah ne pénètrent pas) • La forêt de lianes mystérieuses (attachent toute personne qui y pénètre) • Le Champ mystérieux de riz à Kollet (procède seule à toutes les opérations culturales) • **Les sites de la traite des Esclaves :** Le port négrier de la Soumba (Dubréka), La route des esclaves sur le Sorinka (Coyah), Port négrier et prison des esclaves de Benty (Forécariah), le Fortin, la prison et le chemin des esclaves vers le Port négrier (Boké), le site archéologique de Farenya (Boffa), la maison de Gnarabéli (Boké), le Port Negrier de Dominghie (Boffa), la Prison des esclaves de Dominghia (Boffa) et le Port Negrier de Lakhata. • La cour du Vieux Etienne (lieu d'offrandes)

CONAKRY	Conakry renferme un trésor méconnu (et en voie de disparition) de sites historiques et culturels de la période coloniale et de l'indépendance. Il a été notamment signalé au cours des Journées Régionales de Concertation : • les aires marines protégées des Iles de Loos, les Forêts classées de Kakimbo (Ratoma), d'Enta et de Dapompa à Matoto, le Jardin Botanique de Camayenne (Dixinn), • le site archéologique de kakimbo, la Grotte de kakimbo, la Source de la Rivière de Yèkhèmato (Matoto), le lac de gbassikolo (Kaloum), Tayéli (Rotoma), • les Iles de Room et de kassa (l'Ile au Trésor), le point de départ des colons à Boulbinet, la case et la forge d'Olivier de Sandarval, le pénitencier de FOTOBA, les débarcadères de Teminetaye et de Dixinn, • la Résidence des Gouverneurs (site de l'actuel Sékoutouréya), le cimetière des blancs à Boulbinet, l'église et l'école anglicanes de Fotoba, le phare de Tamara, le wharf minéralier au petit bateau, la radio banane à Kouléwondi, la tombe du Waliou de Gomba à Kassa. l'hôpital Noel Ballay (actuel Ignace Deen), les vestiges de la gare ferroviaire, l'école Saint-Joseph de CLUNY, la Cathédrale de Sainte Marie, le Parc de Camayenne • les résidences des leaders nationalistes de la lutte pour l'indépendance (Barry diawadou, Ahmed Sékou Touré, Barry III,…) • la Place des Martyrs, le Stade de 28 Septembre, le Palais du Peuple, le Palais des Nations, le Musée National, le monument du 22 Novembre 1970, le Mausolée National de Camayenne, la Grande Mosquée Fayçal, le Jardin du 2 Octobre, le cimetière de Cameroun (ou reposent des personnalités qui ont marqué l'histoire de la Guinée).

Une partie de ce patrimoine culturel et historique est conservée et jalousement protégée par les communautés, les familles, les clans de métiers (chasseurs, éleveurs, pêcheurs, forgerons, etc.). L'exemple le plus typique est celui du Sosso Bala, le balafon du Roi Soumaoro Kanté, dont l'origine remonte au 12ème siècle, et qui est aujourd'hui encore protégé et transmis de génération en génération par la famille DOKALA. Des sites naturels, comme par exemple les mares et les forêts sacrées, font l'objet de la même attention. L'exemple le plus célèbre est la Mare de Baro qui attire chaque année, à une période définie, des milliers de visiteurs.

Malgré cette protection par les communautés, le patrimoine naturel, culturel et historique de la Guinée est menacé de disparition, de dégradation ou d'altération, sous l'effet conjugué des facteurs climatiques, de la dégradation physique naturelle, des activités anthropiques et des transitions générationnelles. Ce processus s'est

accéléré et amplifié ces dernières années avec l'accélération de la modernisation, de l'urbanisation et de la monétarisation qui aboutissent au recul ou à la dislocation des systèmes traditionnels et l'affaiblissement des capacités des institutions publiques intervenant dans les secteurs sociaux.

Les participants aux Journées Régionales de Concertation ont relevé un grand nombre de difficultés et de contraintes qui pèsent sur la mise en œuvre d'une politique pour le sous-secteur du patrimoine. Il s'agit notamment:

- des difficultés liées à la gestion des sites : l'enclavement des sites historiques, la méconnaissance de la plupart de ces sites par les gestionnaires du patrimoine, le manque d'entretien, le manque de promotion locale et nationale, l'absence de guides et la faible fréquentation par le public ;
- du caractère ésotérique de certains sites tels que les Forêts Sacrées ;
- de l'insuffisance d'institutions d'inventaire, d'étude, de conservation et de restauration à l'échelon local ;
- d'un personnel insuffisant et non qualifié ;
- de la faiblesse des ressources techniques et financières.

De nombreux participants aux Journées Régionales de Concertation ont souligné que ces faiblesses rendent plus difficile la transition générationnelle visant le transfert des valeurs culturelles ancestrales aux générations actuelles.

Enfin on ne saurait négliger les impacts, parfois moins visibles des activités de nombreux autres départements. Il en est ainsi par exemple pour l'habitat et l'urbanisme, les mines, les travaux publics, dont les interventions peuvent impacter négativement le patrimoine naturel ou le patrimoine culturel des communautés. Dans la plupart des cas, les études d'impact environnemental et social réalisées, si elles accordent une attention réelle aux aspects environnementaux naturels, elles négligent par contre les impacts sur le patrimoine culturel. Parfois, des négociations directes sont entreprises par les intervenants avec les communautés à la base, surtout pour procéder à des évaluations monétaires des « pertes » en vue de leur dédommagement ; mais ces négociations impliquent peu les services compétents du ministère de la Culture.

A cet égard, la situation de la Ville de Conakry est une parfaite illustration de ce phénomène : une partie significative du patrimoine

architectural de la Ville, dont certains sites ont une grande valeur historique et culturelle pour la nation, est en train de disparaître à l'occasion de constructions d'immeubles modernes. Ces pertes du patrimoine sont d'autant plus grandes que les intervenants publics ou privés ne disposent pas d'un inventaire, même sommaire de ce patrimoine et que les lois et textes le protégeant, s'ils existent, sont très peu connus et appliqués.

5.3. Le patrimoine culturel immatériel

Grâce à l'effort des chercheurs et sous l'influence de l'UNESCO, la notion de patrimoine s'est élargie au cours de ces dernières années aux traditions et aux expressions vivantes héritées des ancêtres et transmises aux générations suivantes. Le patrimoine culturel immatériel est ainsi considéré sous deux angles : les connaissances culturelles et l'activité culturelle.

Les connaissances culturelles sont le système de croyances et les savoirs, y compris les concepts (les langues, les religions, les mythes et traditions orales), les technologies traditionnelles ainsi que les formes d'organisation sociale (mode de production et de gestion des ressources, exercice et partage du pouvoir, etc.). L'activité culturelle quant à elle exprime, par des pratiques et des actions individuelles ou de groupes, leur identité économique, sociale et culturelle : rituels, expressions artistiques, mode de vie, etc. Tandis que les connaissances existent dans la conscience individuelle et collective, l'activité culturelle se déploie lors d'évènements qui ont lieu à un moment donné en un lieu donné.

Dans cette logique, les participants aux journées Régionales de concertation ont généralement considéré comme relevant du patrimoine immatériel les expressions artistiques des communautés (chants, danses, arts scripturaux, etc..), les rituels, les coutumes, les pratiques sociales, les connaissances, savoirs, croyances et pratiques portant sur la relation de l'homme d'avec la nature.

Sous cet angle, il a été noté des spécificités régionales significatives. Par exemple, en Guinée Forestière et en Guinée Maritime, les institutions de la Forêt Sacrée jouent un rôle décisif dans la conservation et la transmission des traditions des communautés ; mais dans une très large mesure, les connaissances sur le patrimoine restent le fait d'initiés, bien qu'à certaines occasions, certains aspects puissent être présentés au public. En Haute Guinée, ce sont les

confréries et corps de métiers (chasseurs, pêcheurs, séré, ..) qui jouent un rôle similaire. La région du Foutah reste quant à elle très influencée par la religion musulmane, avec cependant des éléments significatifs de la période pré-islamique (contes et légendes en particulier) ou des communautés intégrées (savoirs locaux et artisanat)[12].

Les journées Régionales de Concertation ont permis d'établir le répertoire suivant des chants, danses et ensembles traditionnels :

GUINEE FORESTIERE	HAUTE GUINEE	MOYENNE GUINEE	GUINEE MARTIME
Danses et ryhtmes : e Téabala toulon kpolo walaye, gbégbégi, kpologné, kengui, poungui, touawoui, kotogui, bawoé et djinguili sombodon, koungouma et kébemdo koukou et Goumbé (Beyla) **groupes folkloriques** dans toutes les préfectures	**Danses et ryhtmes** : Mamaya, douga, djandjon, koulandjan, dounoumba koukou, soli, dyagba, maransa ,konkomarafeng, kassa, konkoba, taman,kawa, soli oulen, sakonkè, bankouran, kaira, bantama, khaloyèyèna, sofa foli, kèbenkono, soko **danse** Konsi à l'occasion des cérémonies funèbres des chasseurs, dja Konden don	**Musique** : • Musique pastorale, • les cantiques religieux, • le podha ou kouroumgha, • le Yela. • musique des pleureuses (à l'occasion de décès surtout cérémonies de fin de veuvage…) **Danses traditionnelles** touppousese (ou tézé plus métissé avec le manding) ; Okkanadyala ,dya, Habbonabaora, Gamiana makola, Kogio, Saava.	**Danses et ryhtmes** : Le Kania Soly yankady, Makhourou, Mané, Témouré, Yolé et Sinté Triba (landouma), Foura (baga), Nyonda (Nalou) Saama, Téguè, Toumbou Sèssè (Télimélé) **Instruments de musique :** balafon, djembé, doundouyi, kirinyi, wassa

Les Journées de concertation et l'Atelier de Restitution et de Validation ont fait ressortir la nécessité de capitaliser les savoirfaire anciens des communautés à la base, notamment dans le cadre de l'éducation, de la médecine traditionnelle, des industries culturelles et de l'environnement. Face aux multiples menaces consécutives au non-respect des textes, à la fragilité des écosystèmes liée au dérèglement

[12] Un Imam de référence dans la région a fait ainsi noter que l'Islam n'interdit nullement les expressions culturelles spécifiques des communautés à la seule condition que ces expressions ne contredisent pas les principes et valeurs de la religion.

climatique, à la mondialisation et aux inégalités instituées dans les échanges commerciaux, il a été sollicité le renforcement des capacités des communautés et des collectivités locales dans la pratique des savoir-faire endogènes afin qu'elles construisent ellesmêmes, avec l'appui éventuel des services techniques compétents, des mécanismes durables pour la protection, la promotion et la préservation de leurs savoir-faire traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles.

6. ARTS GRAPHIQUES ET ARTISANAT

Les peintres et les sculpteurs ainsi que les gestionnaires de ces sous-secteurs admettent que la ligne de démarcation entre les arts graphiques et l'artisanat n'est pas très évidente, en Guinée comme dans de nombreux autres pays africains. Ceci est d'autant plus important que, sur de nombreux points, ces deux formes d'expression culturelle souffrent des mêmes difficultés et se heurtent à des handicaps similaires.

Le grand public guinéen est, en général, peu intéressé par l'art graphique et à l'artisanat traditionnel, sauf quelques exceptions notables (textiles par exemple). La pauvreté monétaire contribue également à la faiblesse de la demande pour les produits, concurrencés par les produits manufacturés d'origine étrangère, souvent de qualité moindre (ustensiles en plastique). De leur côté, les pouvoirs publics n'ont pas, jusqu'ici, envisagé de constituer « une Collection Nationale » et ne procèdent pas à « des commandes officielles » pour décorer les établissements publics. De ce fait, les principaux clients pour les produits de l'art graphique et de l'artisanat traditionnel sont les étrangers de passage ou résidents dans le pays ; dans la mesure où le tourisme est encore peu dynamique, cette clientèle reste considérablement réduite.

La scène guinéenne se caractérise par une absence quasi totale de structures spécifiques d'illustration, de promotion et de vente des produits des arts graphiques et de l'artisanat local. Hormis dans les hôtels internationaux et au Centre Culturel Franco-Guinéen Il n'y a pratiquement pas de galeries d'art ou d'espaces réservées à des expositions. Un effort a été fait par le gouvernement, lors des réalisations de la Fête « Tournante » du 2 Octobre, pour doter certaines préfectures de centres artisanaux, mais ceux-ci sont encore peu fonctionnels et les expositions y sont rares. Les foires, à Conakry,

mais surtout en région, sont occasionnelles, et les conditions d'accès pour les artistes et artisans aux stands et pavillons sont rédhibitoires ; les quelques artistes qui parviennent à y présenter leurs œuvres ne trouvent pratiquement pas suffisamment d'acheteurs permettant de justifier leur location. Les ventes de sculptures traditionnelles sur le bord des routes assurent seules la survie des ateliers artisanaux du pays. Les journalistes n'étant pas suffisamment formés en critique d'art, très peu de programmes des médias sont spécifiquement consacrés à la présentation d'un artiste ou d'une œuvre. Tout cela a pour conséquence la production « de masse » d'objets « exotiques », très standardisés pour le tourisme étranger.

Il y a cependant une scène émergente pour un art graphique et un artisanat plus créatifs et de haute qualité, valorisant des savoir-faire traditionnels. Ce phénomène concerne notamment les textiles domestiques (teinture indigo, batik, teinture de la forêt), la mode, et, plus récemment, le design d'intérieur, etc. L'intérêt des designers guinéens et étrangers pour innover et créer à partir du patrimoine des communautés pourrait être un stimulant fort pour ces expressions qui ont un grand potentiel d'évolution.

7. THEATRE, MUSIQUE ET NOUVEAUX ARTS DE LA SCENE

Le foisonnement et la créativité dans le domaine des arts de la scène sont une constante de la culture guinéenne. Certes, le brusque changement politique opéré à partir de 1984 avait affecté le sous-secteur des arts de la scène plus que tous les autres sous-secteurs de la culture guinéenne. Les moyens humains, matériels, techniques financiers consacrés à sa promotion en tant que véhicule de l'image du pays et de l'idéologie du Parti-Etat ont, du jour au lendemain, été réduits de façon drastique. Les situations de « survie » des arts de la scène ont alors résulté beaucoup plus de la volonté et des capacités des artistes à s'organiser, appuyés par quelques entrepreneurs culturels, des sponsors ou plus rarement de mécènes, que de l'action des pouvoirs publics.

Cependant, avec la liberté d'expression reconnue aux artistes, on note d'années en années une prolifération de créations dans tous les genres et, en dépit du déficit d'espaces permettant aux artistes de se produire dans des conditions satisfaisantes, Conakry fait aujourd'hui montre de nouveau d'une grande effervescence dans les arts de la

scène. On enregistre des cas remarquables de réussite et de succès national ou même international.

Toutefois, cette prolifération a été parfois obtenue au détriment de la qualité. Le souci légitime d'innover ne s'est pas nécessairement accompagné d'une créativité plus grande et d'une recherche artistique plus poussée. La musique moderne[13] survit péniblement, sous les contraintes du manque d'instruments et, surtout, d'instrumentistes. Les exigences de professionnalisme qui caractérisaient les productions des anciens ensembles nationaux ont cédé au vedettariat et à la volonté d'être rapidement présent sur la scène… et sur le marché de la musique. Cette « surpopulation artistique », fortement concentrée sur Conakry, s'est accompagnée d'une standardisation des modes et des styles.

De nombreux groupes de percussions ont vu le jour et ont proliféré, sous l'impulsion initiale du Concours National de Percussion organisé par la Direction Nationale de la Culture à partir de 1988. La Guinée a été ainsi reconnue au niveau international comme « le pays de la percussion[14]. En 1999, avec l'appui de l'Union Européenne et de la France, la Guinée a organisé la première édition de « la Biennale internationale de Percussion », et un projet de Centre Internationale de Percussion a été élaboré. Malheureusement, faute d'une politique plus soutenue, ces institutions n'ont pas réussi à se pérenniser. Une Alliance Guinéenne pour le Développement de la Danse et Percussions (AGDP), regroupant environ trente-cinq groupes, a vu le jour.

La musique dite « urbaine », pratiquée par les jeunes, connaît une véritable explosion, mais elle est plus difficilement acceptée par les anciens, qui considèrent qu'elle ne répond pas à « la tradition » musicale guinéenne. Le théâtre est pratiqué par un grand nombre de troupes et un nouveau théâtre guinéen se démarque de la tradition scénographique du théâtre populaire et politisé de la 1ère République. Des créations théâtrales guinéennes ont remporté des Prix internationaux, notamment en Côte d'Ivoire et en France. L'humour

[13] Dans le vocabulaire guinéen, ce genre désigne les musiques jouées avec des instruments d'origine occidentale, comprenant des sections de guitares, de vents, de plus en plus un clavier et, plus rarement, une batterie, avec un système de sonorisation électrique

[14] Lors du défilé du Bicentenaire de la Révolution Française en France (1989), le pays a été le seul pays africain à disposer d'un char sur lequel 150 percussionnistes formant "la Pyramide des Rythmes".

est devenu un genre à part entière et a donné naissance à l'Association des Comédiens Humoristes de Guinée.

La fin des années 90 du siècle passé, la Guinée a également vu émerger de « nouveaux arts de la scène ». Avec la troupe « Baobab Circus »[15], qui connut un énorme succès international, la Guinée innove dans le domaine du cirque africain ; un Centre de Formation dénommé « Keita Fodéba », du nom du fondateur des célèbres Ballets Africains, est créé. Des anciens élèves issus du centre créent leur propre troupe, dont certains (comme par exemple Cirque Mandingue, Wontanara, Hibuscus, etc.) ont aujourd'hui une notoriété internationale. Il est envisagé d'organiser au cours de ces deux prochaines années un Festival International du Cirque.

Cette renaissance artistique est fortement concentrée sur Conakry. A l'intérieur du pays, les participants aux Journées Régionales de Concertation ont fait noter que seul un petit nombre de préfectures parviennent tant bien que mal à entretenir un minimum d'activités artistiques dans les domaines de la musique et du théâtre. Dans la plupart des cas les évènements sont occasionnels (visites de personnalités, fêtes nationales, etc.).

Parmi les contraintes et difficultés qui handicapent les arts de la scène, les participants aux Journées Régionales de Concertation ont insisté de façon récurrente sur :

- le manque de soutien aux artistes et acteurs évoluant dans le domaine,
- les faiblesses de formation des techniciens et l'insuffisance de techniciens spécialisés
- Le manque ou l'insuffisance d'infrastructures avec des équipements adaptés aux nouvelles exigences du spectacle,
- la fourniture insuffisante d'énergie à l'intérieur (indispensables à l'organisation des spectacles)
- l'état des voies de communication et le manque de moyens logistiques permettant l'organisation de tournées ;
- le coût élevé du spectacle face à la faiblesse des revenus de la grande majorité du public, en particulier de l'intérieur du pays ;
- la désaffection du public pour les spectacles artistiques et culturels en salle, notamment sous l'effet du développement de l'audiovisuel (télévision, vidéos, etc.) et de l'internet, qui

[15] Créée par Pierrot Bidon à l'occasion du tournage du film éponyme de Laurent Chevallier

renforcent la tendance à consommer les œuvres d'art au sein d'espaces plus restreints à la maison ou dans les clubs ;

- La quasi-disparition des évènements artistiques comme les festivals, quinzaines et semaines artistiques.

8. LE LIVRE ET LA LECTURE

L'industrie du livre est une longue chaîne de métiers, allant de l'auteur au lecteur et impliquant l'imprimeur, l'infographiste, l'illustrateur, l'éditeur, le distributeur et le libraire ou le bibliothécaire. Autrefois quasi-monopole du Parti-Etat, ces maillons ont connu, au même titre que les autres domaines en Guinée, une libéralisation poussée plus ou moins réussie**.** Un préjugé courant veut que « le Guinéen n'aime pas lire ». En réalité ce constat masque un ensemble de contraintes qui font que le livre est peu accessible au lectorat potentiel.

Librairies

Durant la 1ère République, l'importation, la distribution et la vente du livre étaient le monopole exclusif de la société nationale LIBRAPORT, qui proposait des ouvrages scientifiques et de littérature générale à des prix, à l'époque, très abordables. Avec la disparition de LIBRAPORT, de petites librairies privées se sont créées à partir de 1986, notamment la librairie « Les Rivières du Sud », affiliée aux Editions SAEC, « SOGUIDIP », plus orientée vers la distribution de journaux, avec quelques antennes en région puis, beaucoup plus tard, « La Maison du Livre ». En 2017, il a été recensé 11 libraires et diffuseurs à Conakry.[16] La cherté des livres proposés, avec une fourchette allant de 25 000 à plus d'un million et la localisation géographique rendent les livres inaccessibles au public moyen d'élèves, étudiants et petits fonctionnaires.

Le déficit de l'offre de livres à des prix accessibles a ouvert la voie « aux librairies-par-terre » qui offrent une très large gamme de livres, allant du livre scolaire, prédominant, aux romans, essais, traités de science et dictionnaires, ouvrages religieux, etc. *Une Association des*

[16] "Rapport de l'Etude Diagnostique sur l'Industrie du Livre en Guinée", étude réalisée par un Groupe de Travail sur les Livres et Matériels éducatifs dirigé par Mamadou Aliou Sow, en partenariat avec l'Association Nationale des Editeurs (ASSEGUI) et le Ministère de la Culture – octobre 2017.

Bouquinistes de Guinée (ABG) s'est constituée en 2016 avec l'appui d'associations françaises. Ne supportant pas ou peu de charges liées à la distribution (taxes, impôts, frais de location, frais de personnel, etc.), approvisonnés probablement par les livres piratés, le marché noir du livre scolaire et même volés dans les bibliothèques et les librairies, les bouquinistes peuvent vendre ces livres à des prix très réduits tout en ayant un chiffre d'affaires consistant, pouvant aller jusqu'à 10 millions par mois[17].

Bibliothèques

Héritière des fonds de l'IFAN, la Bibliothèque Nationale, créée par décret dès novembre 1958 a traversé une période de quasi-abandon depuis 1987, par manque de ressources humaines qualifiées, de locaux et d'équipements appropriés et de moyens d'action. Son fonds documentaire, pourtant riche de plusieurs catégories (fonds esclavage, fonds Nénékhaly, documents de la 1ère République, documents de l'université guinéenne, etc..) n'est plus renouvelé et, pendant plus d'une dizaine d'années, par manque de locaux, a été entassé dans des cartons, soumis aux atteintes de l'humidité et des nuisibles, au vol et au pillage. Un bâtiment a été construit en 2015 pour l'abriter, mais son architecture ne répond pas aux exigences de l'institution. L'Agence bibliographique nationale, en dépit de ses attributions institutionnelles, n'est pas en mesure de gérer le dépôt légal et de publier régulièrement la bibliographie nationale.

La Guinée dispose au total de 35 bibliothèques de lecture publiques, y compris les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), mais non compris les bibliothèques universitaires et d'éventuelles bibliothèques scolaires non répertoriées par les participants aux journées Régionales de Concertation).

[17] Ibid.

INSTITUTIONS	GUINEE FORESTIERE	HAUTE GUINEE	MOYENNE GUINEE	GUINEE MARITIME	CONAKRY	TOTAL
Bibliothèques préfectorales/ communales	2	7	6	6	3	24
CLAC	0	0	6	5		11
Centres de Documentation	1	0	0	0	4	5
Bibliothèque privée, ONG e	2	0	7	6	Indéterminé	
Bibliothèque scolaire/ universitaire	1	2	6	2	Indéterminé	

Outre le nombre nettement insuffisant de bibliothèques de lecture publique, le sous-secteur du livre et de la lecture publique se caractérise surtout par la faiblesse en quantité et en qualité des fonds documentaires et le très faible intérêt manifesté par le lecteur guinéen. La question du manque de professionnels de bibliothéconomie et d'animateurs a été également posée de façon récurrente lors des JRC, alors même que l'Université Julius Nyéréré de Kankan forme en licence professionnelle et met régulièrement sur le marché du travail une cohorte significative de diplômés qui peinent à trouver un emploi.

Les élèves et les enseignants sont identifiés dans toutes les régions comme la cible principale des activités portant sur le livre et la lecture. C'est pourquoi l'une des principales recommandations formulées dans toutes les régions a été de doter les bibliothèques de lecture publique de livres correspondants aux programmes scolaires. En réalité, cela dénote d'une certaine méconnaissance du rôle des bibliothèques de lecture publique, à distinguer des bibliothèques scolaires et universitaires, qui sont des institutions spécialisées pour appuyer l'enseignement dispensé dans les écoles. Qui plus est, cette solution ne sera cependant qu'un pis-aller, car un grand nombre d'écoles, en particulier les écoles des zones rurales, ont peu de chances de disposer d'une bibliothèque de lecture publique à proximité.

Les principales difficultés des bibliothèques relevées dans les réponses des participants aux journées Régionales de Concertation se présentent comme suit :

PRINCIPALES FAIBLESSES RELEVEES	% PREFECTURE
Inexistence/faiblesse/obsolescence fonds document	100 %
Fonds doc. Non adapté aux programmes scolaires	96 %
Personnel non ou insuffisamment formé	95 %
Insuffisance de personnel (cadre organique)	92 %
Délabrement des infrastructures/locaux inadaptés	85 %
Insuffisance d'équipements et mobilier	83 %
Absence de subvention pour le livre/Coût élevé	83 %
Fréquentation faible	78 %
Inexistence d'équipements audio-visuels (EAV) dans les bibliothèques	65 %
Pas ou peu d'activité d'animation	25 %
Droits d'auteurs insignifiants	16 %
Piratage des œuvres	12 %
Absence de politique Régionale du Livre	3 %
Pas d'édition locale	3 %

La production et l'édition de livres

Les livres importés représentent plus de 80 % du volume circulant en Guinée et le nombre moyen de livres annuellement publiés est parmi les plus bas du continent, avec moins de 20 nouveautés par an[18].

Les contraintes se situent d (abord au niveau de l'impression et de l'édition. Parmi les difficultés, il a été relevé :

- Les taxes trop lourdes à l'importation des intrants, en particulier le papier (29,15 %), l'encre (47,15 %) les plaques et pellicules (41,15 %), les équipements d'imprimerie (29,15 %) ;
- Le retard technologique accusé par les imprimeries locales, notamment en matière d'équipements TIC ;
- L'étroitesse du marché local et la faible protection du marché face à la concurrence ;
- La déconnexion entre la production, l'édition et la distribution de manuels scolaires d'avec les éditeurs nationaux et le manque de rigueur dans la gestion de ce marché porteur ;
- La piraterie des œuvres et la prolifération des « librairies-par-terre » profitant de l'absence ou de la faiblesse des mesures réglementaires ;
- Un personnel insuffisamment formé aux métiers du livre, en particulier pour l'utilisation des nouvelles technologies.

[18] Ibid.

Malgré la persistance de grandes difficultés, l'édition nationale a enregistré des progrès remarquables au cours des vingt dernières années. D'après l'étude réalisée par le Groupe de Travail sur les Livres et les Matériels Educatifs en Guinée, trois générations d'écrivains en langue française se sont succédé de la période de l'indépendance à nos jours. Plus que leurs aînés, dont certains ont « incontestablement une stature internationale », les écrivains de la dernière génération, plus nombreux encore sont confrontés à plus de problèmes d'édition et bon nombre cherche à se faire éditer à l'extérieur (incluant les livres sous format numérique) ou a compte d'auteurs. Comme noté plus haut, le prix de revient des livres est rédhibitoire pour le lectorat potentiel guinéen.

Trois associations d'écrivains se sont constituées afin de défendre leurs intérêts et promouvoir l'écriture et la lecture en Guinée :

- L'Association des Ecrivains de Guinée, créée en 1985 ;
- L'Association des Ecrivains de Livres de Jeunesse de Guinée, créée en 2007 ;
- L'Association des Rédacteurs de Manuels Scolaires, créée en 2015.

Malgré quelques avancées, ces organisations ne parviennent pas à valoriser tout le potentiel et de nombreuses activités programmées ont du mal à être mises en œuvre, faute de soutien et d'intégration de l'écriture dans une politique d'ensemble du livre, impliquant les autres maillons de la chaîne de l'industrie.

Il existe une tradition d'écriture dans les langues nationales qui date de la période pré-coloniale. Les auteurs s'expriment dans différents genres : monographies, poésie, contes, nouvelles, traités encyclopédiques ou scientifiques, etc. Outre l'alphabet latin, les auteurs utilisent également *« l'adjami »* l'alphabet inspiré de l'arabe, et le *« Nko »* élaboré par un érudit guinéen et qui est aujourd'hui adopté à l'échelle internationale. Plus que les auteurs en langue française, les auteurs en langues nationales éprouvent de grandes difficultés pour se faire éditer et pour se faire connaître par le grand public. Comme le soulignent les auteurs de l'étude pré-citée, il faudra beaucoup d'initiatives coordonnées entre plusieurs acteurs publics et privés pour créer un environnement dynamique favorisant le développement d'une littérature en langues nationales, notamment (i) la poursuite du travail remarquable d'études des langues amorcé durant la 1ère République, (ii) la ré-introduction des langues nationales

dans le système éducatif, (iii) l'intensification de l'alphabétisation selon des méthodes plus appropriées, (iv) le soutien technique et financier pour l'édition et la diffusion d'ouvrages en langues nationales, etc.

Malgré quelques parutions, alors qu'il aurait pu contribuer à lever certaines des contraintes que rencontre le livre en format papier, le livre sur format numérique a du mal à pénétrer le marché et le public guinéen. Même dans les universités qui disposent de facilités dans ce sens, les bibliothèques numériques à accès gratuit sont peu visitées par les étudiants et les enseignants. Un projet visant la mise en place d'un équivalent MOOC guinéen n'a pas encore tenu toutes ses promesses.[19]

9. CINEMA ET AUDIOVISUEL

Les participants aux Journées Régionales de Concertation » ont répertorié et analysé l'audiovisuel (cinéma, radio et télévision), les studios de photographie, la vidéo (enregistrement et diffusion) et les studios d'enregistrement de CD. La situation d'ensemble se présente selon le tableau suivant:

SPECIFICATIONS	GUINEE FORESTIERE	HAUTE GUINEE	MOYENNE GUINEE	GUINEE MARITIME	TOTAL REPERTORIE
Radios	5	18	13	12	48
Télévision	0	1	0	0	1
gravure musique	2	ND	ND	N+++	2
Studio audiovisuel	3	N+++	1	49	50
Studio labo photo	5	N+++	ND	11	16
cyber	3	N+++	18	N+++	21

N+++ = grand nombre, mais indéterminé
ND = nombre non connu

9.1. Le cinéma

En Guinée comme presque partout dans les pays africains, le cinéma, autrefois principal outil culturel de loisirs et divertissement

[19] Projet « Un étudiant – une tablette » développé autour de l'Espace Numérique Universitaire et Scolaire, lancé en 2015.

populaires, d'information, de formation et conservation de la mémoire historique, a quasiment disparu de la scène.

Faute de financements conséquents et d'adaptation aux nouvelles technologies, le Complexe Cinématographique de Boulbinet, comprenant des laboratoires de cinéma et photographie (Syli Cinéma, Syli Film et Syli Photo), qui, à l'époque, étaient parmi les plus modernes d'Afrique, aujourd'hui dépourvu d'équipements, a pratiquement arrêté toute activité de production.

Il a été recensé 113 productions cinématographiques de 1957 à 2003 et 27 pièces de théâtre filmées durant la 1ère République. La quasi-totalité des originaux de ces films se trouverait dans des laboratoires étrangers (anciens pays socialistes d'Europe et URSS, Chine, Corée du Nord..), mais rien n'a pratiquement été entrepris pour les recenser ni, à plus forte raison, les collecter pour constituer éventuellement une cinémathèque guinéenne. Quelques films ont été co-produits avec des réalisateurs étrangers, notamment français, mais sont peu connus du public guinéen.

Hormis ces problèmes de production, le cinéma guinéen rencontre également d'énormes problèmes de distribution et d'exploitation en salles. Sur 28 salles de cinéma recensées a la fin de la 1ère République, il ne reste que 3 salles, dont 2 privées et le cinéma « Liberté », salle appartenant à l'Etat, mais qui ne projette plus de films. Les autres salles ont été démolies ou utilisées pour d'autres activités commerciales. La salle polyvalente de l'Espace Kouyaté Sory Kandia du Centre Culturel Franco-guinéen (CCFG) et, depuis peu, l'espace de loisirs « Blue Zone », projettent régulièrement des films guinéens, africains et étrangers. Les télévisions et les vidéoclubs, installés dans les quartiers et dans toutes les préfectures, projettent des films enregistrés sur des DVD, principalement des copies des tele-novelas d'Amérique du Sud, de films nigérians (Nollywood), indiens (Bollywood) et américains de grand spectacle (Hollywood). La faible synergie entre les professionnels du cinéma et ceux de la télévision constitue un handicap sérieux aussi bien pour la production que pour la diffusion de films guinéens de qualité.

Les professionnels (réalisateur, cameramen, techniciens de son, photographes, décorateurs, costumiers, régisseur, managers et gestionnaires dans l'industrie du cinéma, etc.) formés durant la 1ère République ont vieilli ou alors ont été dépassés par la rapide évolution technologique provoquée par les programmes informatiques. Aujourd'hui le domaine manque cruellement de techniciens qualifiés.

Un Institut Supéreiur des Arts de Dubréka (ISAD), et, en partie, l'Institut Supérieur d'Information et de Communication (ISIC), accueillent des élèves bacheliers pour une formation en licence académique ou professionnelle dans divers métiers des arts en général, de l'audiovisuel et du cinéma en particulier. Quelques jeunes bénéficient aussi de formation ou de stages dans les chaînes de télévision. Malgré ces efforts, plus de deux mille jeunes cinéastes formés, tous métiers confondus, dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, souffrent encore de grandes faiblesses de formation ; le petit nombre d'entre eux qui essaient d'exercer la profession à travers la production et la réalisation de petits films ont du mal à produire et à diffuser leurs films même au niveau national.

Outre dans le domaine spécifique du film, la Guinée a disposé d'un patrimoine photographique exceptionnellement riche, avec plusieurs milliers de photos prises durant la 1èreRépublique. Un photographe guinéen, fonctionnaire de l'ex Syli Photo, a été ainsi lauréat de la 1ère Biennale Internationale de la Photographie de Bamako (République du Mali). Malheureusement plus des deux tiers des archives photographiques, sonores et audiovisuelles ont été détruits lors d'une crise politico-militaire en février 1996.

Les TIC (smartphones, tablettes et photos numériques) ont favorisé la photo, en particulier au niveau des jeunes. Les photos sont injectées dans les réseaux sociaux pour illustrer des scènes de la vie quotidienne et des paysages, mais aussi comme supports des critiques sociales et de prises de position politiques. Un groupe de jeunes a récemment mis en place une plateforme visant à diffuser, par accès gratuit, des films guinéens et africains.

9.2. Les radios et télévisions

Les radios sont les structures les plus actives dans le domaine de la culture. Deux radios publiques et plusieurs radios privées émettent à partir de Conakry avec une couverture restreinte sur une partie de la Guinée Maritime. Certaines d'entre elles ont des antennes à l'intérieur du pays. Les programmes culturels de ces radios portent d'abord sur le divertissement à grand public (musique de variété), plus rarement sur les dimensions scientifiques ou universitaires de la culture. Les journalistes font rarement appel à des spécialistes, notamment universitaires pour approfondir les sujets abordés. L'absence de

programmes hebdomadaires, voire journaliers, de diffusion ne permet pas d'orienter et de fidéliser les auditeurs.

Il existe quelques stations de télévision couplées avec les radios concentrées à Conakry. Ce qui fait qu'à Kankan, par exemple, il n'a été répertorié qu'une seule station de télévision (couplées avec la radio). Cependant la majorité des préfectures reçoivent les émissions de la RTG ainsi que des stations privées. Hormis les programmes d'information et à contenu politique, les télévisions produisent et diffusent principalement des programmes culturels de grand public, de musique (clips), des feuilletons étrangers, etc. Par rapport à son potentiel, la Guinée enregistre aujourd'hui un grand retard dans la production audiovisuelle : alors que le pays a été l'un des tout premiers à produire des « séries télévisées » de facture locale, dont certaines avaient même eu une résonnance internationale [20], son marché est aujourd'hui envahi par les productions nigérianes (Nollywood), ghanéennes et ivoiriennes. Comme pour les radios, il est rarement fait appel à des spécialistes pour approfondir les sujets spécifiques. Les reportages et documentaires à caractère scientifique et culturel sont rares.

Les radios rurales et les radios communautaires, installées à l'intérieur du pays, émettent sur un territoire restreint pour un public spécifique (monde rural, communautés). Elles contribuent à l'animation culturelle et à la promotion des cultures locales, notamment le folklore et la musique traditionnelle, les contes et légendes, les savoirs locaux et l'histoire des communautés. La plupart de ces programmes utilisent les langues locales, avec un niveau et une richesse d'expression de grande qualité. Elles ont pu ainsi constituer une banque de données sonores de tout premier ordre, extrêmement précieuse pour l'inventaire et la promotion du patrimoine immatériel des communautés, mais ce résultat n'est pas encore valorisé dans le cadre des politiques culturelles. Les radios rurales ou communautaires répondent à un besoin réel des populations pour l'expression et la connaissance des cultures locales et trouvent donc une très large audience auprès des populations de l'intérieur du pays. Malgré de grandes difficultés de fonctionnement, elles sont, dans les régions, un outil incontournable d'information, de sensibilisation et de mobilisation.

[20] « Billy anun Bébé », « Péssè », « Lewru Dyéré », etc. ; à l'époque, le journal français « Le Monde » avait même consacré un article sur la floraison des productions audiovisuelles guinéennes.

Principales faiblesses et handicaps dans les domaines du cinéma, de la photographie et de l'audiovisuel relevées par les participants aux Journées de Concertation.

- Infrastructures : des locaux insuffisants et non adaptés, le manque de source d'énergie, la faible puissance des émetteurs, la faiblesse des moyens de logistique et l'accès difficile à des zones où les routes sont impraticables, surtout en raison des pluies ;
- Finances - marché : des ressources financières insuffisantes face aux coûts de production et de distribution, des marges de bénéfices trop faibles pour supporter le fonctionnement, les amortissements et de nouveaux investissements, un public restreint pour les œuvres de qualité ; l'importance du secteur informel et d'activités illégales qui font une concurrence déloyale au secteur formel ; méconnaissance par les décideurs de l'importance du secteur en tant que secteur de croissance, d'emplois et de revenus ;
- Technologies : Le faible équipement en TIC et le coût élevé des matériels ; l'insuffisance de techniciens qualifiés et manque de structures de formation appropriée
- Organisation – management : l'absence de réseau de distribution des produits, le manque d'organisation des acteurs, une faible collaboration et coopération entre les radios rurales, les radios privées, les studios privés, les télévisions, etc., et les services de la culture ;

10. POLITIQUE CULTURELLE ET POLITIQUES SECTORIELLES

Toute politique culturelle s'insère dans un ensemble de politiques nationales ou sectorielles qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines de la culture. Mais le gouvernement guinéen a du mal à assurer une collaboration efficace entre le MSCPH et les autres ministères en vue d'une synergie entre les acteurs et les secteurs de la politique culturelle. A ce titre, certains secteurs devraient avoir une relation privilégiée avec la culture.

10.1. Culture et médias

Dans un pays comme la Guinée, où plus de la moitié de la population est analphabète et illettrée, avec un faible équipement en infrastructures et des coûts de logistiques élevés, les médias, notamment la radio et la télévision d'abord, et aujourd'hui de plus en plus internet, devraient être les principaux canaux pour faire connaître et promouvoir la culture. Avec les difficultés d'organisation de tournées d'artistes et d'aménagement d'espaces de spectacles, la grande majorité du public ne peut prendre connaissance du patrimoine

et des nouvelles créations qu'à à travers les médias. Mais, hormis durant la période de la 1ère République où le Parti encadrait et orientait tous les secteurs, la promotion de la culture guinéenne souffre de l'absence d'une véritable synergie entre les services de la culture et ceux de la communication, même lorsque les deux secteurs ont été placés sous la même tutelle. Il en résulte un désavantage réciproque : d'une part, en l'absence parmi les journalistes de spécialistes ayant une formation appropriée, la majorité des programmes culturels est principalement de l'ordre du divertissement. D'autre part, les services spécialisés de la culture intervenant dans les domaines de la muséologie, et du patrimoine, des arts plastiques, des arts dramatiques, etc. ont du mal à rencontrer leur public et à promouvoir leurs activités.

10.2. Culture et éducation

L'éducation a un rapport très étroit avec la culture,et les textes d'orientation de l'éducation insistent tous sur la place à accorder à la culture nationale dans l'enseignement. Cette vision générale se heurte cependant à d'autres aspects du système éducatif qui, à l'instar des autres pays africains, anciennes colonies françaises, est basé sur la langue française et selon une architecture pédagogique et administrative très centralisée, unique pour toute la nation. Dans ces conditions, des difficultés pédagogiques et administratives peuvent survenir lorsqu'il s'agit de mettre en relation l'expérience scolaire et la culture des communautés. L'école guinéenne reste isolée de son environnement, qui a peu d'influence sur ses pratiques et, en retour, qu'elle impacte très peu.

L'examen des programmes, du préscolaire à l'université, montre une réelle volonté d'intégrer la culture des communautés dans l'enseignement en tant que facteur d'intégration de l'enfant et du jeune dans son milieu social et d'incruster l'école dans son environnement. L'éducation artistique figure formellement dans les programmes, ainsi que la connaissance de certains aspects du patrimoine. Mais les enseignants sont peu outillés pour les intégrer effectivement et systématiquement dans les pratiques de classe.

Après la disparition de l'Ecole des Beaux Arts, l'enseignement des arts a été abandonné pendant près de trois décennies avant que le département de philosophie de l'Université de Conakry n'ouvre une "filière animation culturelle". Finalement, il a été créé à Dubréka un

Institut Supérieur des Arts (ISAD), relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Mais le concept académique, professionnel et pédagogique de cette institution d'enseignement supérieur n'est pas clairement défini : les bacheliers y sont orientés non par vocation ou sur la base de leur potentiel artistique, mais à partir d'une moyenne générale dans toutes les matières obtenue au baccalauréat. De ce fait, la quasi-totalité des étudiants de l'ISAD n'entre en contact avec les diverses disciplines enseignées que durant la 1ère année de licence. De surcroît, l'enseignement théorique prime sur la pratique artistique et technique. Finalement l'impact de l'institution sur l'émergence en Guinée d'une pratique professionnelle et d'un art innovateur et de qualité est encore très faible.

De son côté, les services de la culture, notamment ceux chargés du patrimoine culturel et historique, souffrent d'un grand déficit de techniciens et de spécialistes en anthropologie, archéologie, musicologie, histoire et économie de la culture, etc. L'absence d'une concertation formellement organisée entre les institutions de formation universitaire dans ces disciplines et les institutions utilisatrices dans les divers secteurs de la culture et du patrimoine historique constitue l'un des handicaps majeurs de la politique en matière de patrimoine historique et culturel.

10.3. Culture et tourisme

On observe le même manque de synergie avec le Ministère en charge du tourisme et de l'hôtellerie. Certes, les études tout comme les textes d'orientation en matière de tourisme reconnaissent qu'il y a une grande complémentarité entre la culture et le tourisme, la première contribuant, par sa richesse et son originalité, à rendre le pays plus attractif, le second contribuant à créer un marché porteur pour les artistes et leurs œuvres. Mais cette complémentarité a du mal à se traduire par des programmes et des activités coordonnés sur le terrain.

Les activités touristiques et hôtelières ont été des leviers importants pour la valorisation des produits culturels et, en retour, le tourisme culturel est souvent le principal argument de vente dans la compétition qui oppose les pays sur le marché international du tourisme. De nombreux pays, y compris dans la sous-région (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, etc.), l'ont bien compris et dans ces pays, ces deux secteurs combinés contribuent de façon significative au PIB,

à l'emploi et aux revenus des populations pauvres (ruraux, artisans, femmes).

Mais, jusqu'ici, malgré son potentiel aussi riche, sinon plus, la Guinée peine à saisir les opportunités que lui offre la richesse et la diversité de sa culture pour booster son tourisme. De par leur richesse, leur diversité et leur importance historique, les sites du patrimoine naturel, culturel et historique, auraient pu être positionnés dans des circuits touristiques cohérents et constituer ainsi des arguments forts pour la promotion du tourisme guinéen. C'est dans cette perspective que les participants aux Journées Régionales de Concertation ont identifié par exemple les sites de la Traite des Esclaves, les sites de la pénétration européenne en Afrique occidentale, les sites samoryens, les sites de l'islamisation du Foutah Djallon, etc. Ont été également relevés des sites naturels comme les ponts de liane en Guinée Forestière, les mares sacrées en Haute Guinée, les échelles sur les falaises de Djinkan et les chûtes d'eau en Moyenne Guinée, les sites écologiques spécifiques comme la mangrove ou les îles en Guinée Maritime etc. Le tourisme culturel, complément du tourisme écologique nécessite cependant la coordination de plusieurs départements, notamment des services relevant des Ministères du Tourisme, de la Ville et de l'Habitat, de l'Environnement, etc. Mais cette complémentarité a du mal à se traduire par des programmes et des activités coordonnés sur le terrain.

10.4. Culture et jeunesse

La culture a été particulièrement favorisée dans les politiques de jeunesse en Guinée depuis 1958, et les actions socioculturelles ont été très souvent complètement intégrées aux politiques, organisations et infrastructures pour la jeunesse. Ainsi le "Programme National pour la Jeunesse", conçu par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture en février 2000 établit un lien très étroit entre les politiques de la jeunesse et les politiques culturelles, en mettant notamment en évidence les opportunités d'emploi et d'expression offertes aux jeunes dans la production artistique. Ce document de politique ouvre plusieurs domaines de l'action culturelle pour la jeunesse et met l'accent sur le fait que les organisations et infrastructures de jeunesse semblent être aujourd'hui les mieux adaptées pour la promotion des initiatives culturelles. Le concept de « Maisons Régionales des Jeunes et de la Culture est la formalisation institutionnelle la plus concrète de

cette intégration entre les activités socio-éducatives des jeunes et les activités artistiques et culturelles.

Si cette vision a relativement bien fonctionné tant que les deux secteurs ont été placés sous la même tutelle administrative, des obstacles institutionnels et fonctionnels sont apparus lorsqu'ils ont été séparés, notamment en termes de nomination des cadres, de formation professionnelle, de programmation d'activités et de financement. Durant les activités préparatoires des Journées Régionales de Concertation, les artistes se sont souvent plaints des difficultés d'accès qu'ils rencontrent pour se produire dans les Maisons des Jeunes, et du peu de facilités que leur accordent les gestionnaires de ces institutions partagées.

11. LA COOPERATION CULTURELLE INTERNATIONALE

Dès son accession à l'indépendance, la République de Guinée a établi des accords bilatéraux de coopération culturelle avec un grand nombre de pays. Elle a adhéré à un grand nombre de conventions dans les domaines couverts par le Système des Nations Unies, en particulier, pour la culture, de l'UNESCO, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Organisation des Etats Islamiques. Elle est également signataire d'accords et de plans d'action adoptés au niveau de l'Union Africaine et de la CEDEAO, auxquels elle a souvent apporté une contribution décisive.

Durant la 1ère République, la coopération culturelle était principalement orientée vers les pays socialistes. Des résultats remarquables avaient été obtenus dans les domaines de la formation, du cinéma et des échanges artistiques. C'est également au cours de cette période qu'ont été réalisées par des experts guinéens et polonais les fouilles archéologiques sur le site de Niani, la 1ère capitale de l'Empire Mandingue. Après une courte période de stagnation, le relais a été pris par la France et l'Union Européenne. Des résultats importants ont été obtenus dans ce cadre, notamment :

- Le réseau de bibliothèques de lecture publique et le réseau des Centres de lecture et d'Animation Culturelle ;
- L'appui à la relance du cinéma guinéen à travers la coproduction de films documentaires et la formation de techniciens de cinéma ;
- La promotion des percussions guinéennes à travers l'appui à l'organisation du Concours National de Percussions, de la 1ère

Biennale Internationale de Percussion et la mise en place de l'Académie de la Percussion ;

- Le Programme de Soutienaux Initiatives Décentralisées ;
- L'édition de C.D. du patrimoine musical guinéen ;
- L'édition de livres sur l'art et le patrimoine guinéen ;
- Etc.

Le Centre Culturel Franco-Guinéen[21] est aujourd'hui l'espace où cette coopération est la plus active et la plus productive, avec des spectacles et d'autres activités culturelles répondant aux standards de la sous-région. Le CCFG a beaucoup contribué à la formation et à la promotion internationale d'une élite d'artistes guinéens de niveau international, mais son action se limite à un public spécifique, notamment de jeunes artistes et intellectuels, de Conakry.

Des mécènes, en particulier les grandes sociétés nationales et étrangères installées au pays ont également contribué à ces résultats.

La coopération culturelle internationale, multilatérale ou bilatérale, décentralisée ou inter-Etat, pourrait avoir un effet plus bénéfique sur le développement du secteur culturel. Mais les résultats obtenus en Guinée sont encore en deçà de ceux de pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou le Mali. Faute d'une politique cohérente, d'un accompagnement stratégique par l'Etat, d'institutions nationales plus dynamiques et de professionnels expérimentés, la Guinée ne parvient pas encore à saisir pleinement les opportunités des différentes formes de coopération culturelle pour promouvoir sa propre culture à travers les échanges culturels. La culture est le plus souvent prise en compte plus comme support et médium pour véhiculer des messages et sensibiliser les populations, que comme une dimension essentielle du développement durable dans tous les secteurs.

En outre, paradoxalement, les appuis exclusifs des PTF à l'action culturelle ont pu contribuer à installer l'Etat dans une position de « service minimum ». Le résultat est que les secteurs ou sous-secteurs qui n'ont pas enregistré ces appuis ont été plus ou moins abandonnés dans la léthargie ; c'est le cas des expressions du folklore des communautés ou de leur patrimoine.

[21] Etablissement mis en place par un accord tripartite Guinée-Union Européenne-France

12. PLACE DE LA CULTURE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

12.1. La culture dans le Budget National

Malgré de profonds changements, le développement culturel en Guinée reste encore largement conditionné par l'héritage et le contexte politiques, le retard économique et la faible réflexion pour trouver de nouvelles formules permettant capitaliser la diversité culturelle pour atteindre des objectifs à la fois sociaux, culturels et politiques.

La Charte Culturelle Nationale et la Déclaration de Politique Culturelle Nationale, élaborées en 1990 et réactualisées en 1999 définissaient des « Grands Programmes » qui comportaient des objectifs et des actions prioritaires que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les programmes actuels et dont la plupart sont d'une importance et d'une pertinence incontestables. L'évaluation de la mise en œuvre de ces programmes montre que le bilan mesuré par le taux de réalisation est très faible, et, hormis quelques programmes et activités soutenus ponctuellement par des partenaires extérieurs, aucun n'a impacté de façon décisive et durable le développement culturel. De ce fait, la plupart des projets, en particulier ceux comportant des volets « construction et équipement d'infrastructures » (Musée National, Palais de la Culture, bibliothèques et CLAC, abri du Sosso Bala à Niagassola, etc.) ou de réalisation d'inventaires du patrimoine (sites et monuments, patrimoine immatériel, etc.) sont reportés d'année en année dans les rapports annuels d'activités des différents Ministères en charge de la culture. Malgré cette récurrence, aucune autre alternative n'est proposée, ce qui a contribué à installer le secteur dans une quasi-stagnation totale. Dans l'ensemble, malgré toutes les déclarations et professions de foi des décideurs, le secteur de la culture n'a pas réussi à jouer un rôle déterminant et visible dans le processus de développement socio-économique du pays. De nombreux acteurs et bénéficiaires potentiels du développement culturel ont l'impression d'un « abandon » de la culture par les gouvernements et les participants aux JRC ont souvent manifesté une grande frustration à cet égard.

Les Documents successifs de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2010-2012) reconnaissent le rôle de la culture et de l'économie de la culture dans la lutte contre la pauvreté en Guinée. Ils établissent une relation entre la nécessité de préserver l'identité culturelle nationale et son rôle moteur dans la création d'un secteur industriel

capable de générer des emplois, de promouvoir l'entrepreneuriat et de créer de la richesse.

Cependant, jusqu'ici, les Lois de Finances n'ont pas suivi cette orientation stratégique. Le budget consacré au Ministère en charge de la culture a baissé de manière drastique avec l'avènement de la 2ème République, notamment sous les contraintes des Programmes d'Ajustement Structurel et de privatisation préconisées par le FMI, la Banque Mondiale et les autres Partenaires Techniques et Financiers. Qui plus est, ces dernières années, le Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique a été négativement impacté, au même titre que tous les autres secteurs d'activités du pays, par l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola, un phénomène qui aura porté un coup dur à l'économie avec de sévères restrictions budgétaires. Pour ce qui concerne le Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique, le budget, de fonctionnement, estimé à plus de dix-sept milliards de francs guinéens en début d'année 2015, a été ramené à quinze milliards de francs guinéens par la loi rectificative. De même, sur un montant total de près de 20 milliards convenus à la conférence budgétaire au titre de l'investissement, la loi des finances 2015 n'a retenu qu'un milliard huit cents millions de francs guinéens ; à son tour la loi des finances rectificative viendra amputer ce montant d'un milliard de francs pour ne garder que huit cents millions de francs guinéens.

C'est pour inverser cette tendance et le pilotage à vue que la culture a été inscrite, dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour la période 2018-2020 mis en place par le Ministère Délégué au Budget, en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques en passant d'une logique de moyens à une logique de résultats à travers la mise en place de budgets-programmes dans un certain nombre de secteurs. Le CDMT se base sur des objectifs prioritaires assignés au Département par la lettre de mission du Premier Ministre et de ceux du Plan national de Développement Economique et Social (PNDES) 2015-2020. Le CDMT a ainsi retenu quatre (4) programmes, à savoir :

- Programme 1 : Administration et soutien
- Programme 2 : Appui à l'action culturelle et à l'animation sportive
- Programme 3 : Développement des infrastructures (équipements) culturelles et sportives

- Programme 4 : Renforcement et dynamisation du développement culturel et sportif décentralisé et participatif

Le coût total sur l'ensemble de la période est estimé à 198 960 171 147 en 2018, 239 374 600 342 en 2019 et 265 903 927 105 GNF en 2020, soit un total de 704 238 698 594 GNF.

Selon ces prévisions du CDMT, les investissements et dépenses en capital s'élèveront à 53 374 735 000 GNF en 2018, 70 880 945 250 GNF en 2019 et 76 241 217 436 GNF en 2020, contre 1 800 000 000 GNF en 2015 ou 5 502 200 000 en 2016.

La répartition des ressources prévoit

- 8,26 % en 2018, 4,4% en 2019 et 3,6 % en 2010 pour le programme "Administration" (pilotage et soutien)
- 53,3 % en 2018, 50,7 % en 2019 et 47,3 % en 2020 pour le Programme "Appui aux acteurs privés et associatifs du développement culturel et sportif
- 26,8 % en 2018, 29,6 % en 2019 et 28,7% en 2020 pour le Programme "Développement des Infrastructures culturelles et sportives"
- 11,6 % en 2018, 15,4 % en 2019 et 20,4% en 2020 pour le Programme "Renforcement et dynamisation du développement culturel et sportif décentralisé".

Cependant en incluant dans le même grand programme les domaines de la culture et des sports, l'expérience montre que ce dernier, en particulier le football, s'approprie de la quasi-totalité des ressources octroyées, ne laissant au domaine de la culture qu'une part ne permettant pas de développer des activités importantes et d'atteindre des objectifs stratégiques.

12.2. Les Industries Culturelles

Le critère généralement retenu pour définir le domaine des industries culturelles est la reproductibilité des biens, le caractère marchand des produits et/ou l'extensibilité de l'audience. La tendance à accorder au domaine de la culture la part la plus faible du budget national relève d'une faible perception et visibilité des impacts économiques des industries culturelles en termes d'emplois, de revenus et de contribution au PIB dans une situation contrainte par les priorités accordées aux secteurs porteurs de croissance ou aux services

sociaux de base (santé et éducation). Le secteur des industries culturelles interpelle les politiques culturelles au double point de vue d'une part de la spécificité du bien culturel en tant que support de l'expression et de l'identité culturelle et, d'autre part, de bien marchand pouvant donc contribuer à la croissance économique, au progrès technologique, aux revenus et à l'emploi. Or, il n'est pas suffisamment perçu et pris en compte, ni du côté de la culture ni du côté de ces secteurs prioritaires, que les performances de nombreux secteurs économiques tels que le tourisme, l'artisanat, l'industrie de consommation, etc. ou de l'éducation et de l'environnement sont aussi liées avec celles de la culture. L'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures culturelles sur l'ensemble du territoire national, la faible diffusion des produits culturels sur un marché « pauvre » et « étroit », la faible consommation des produits culturels locaux par les populations, l'insuffisance du personnel qualifié, la faible promotion du produit culturel « made in Guinée » à l'intérieur et à l'extérieur du pays et la faible attractivité du secteur culturel pour des investissements privés étrangers sont les principaux facteurs du faible dynamisme des industries culturelles guinéennes.

13. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET STATUT SOCIAL DE L'ARTISTE

Face aux restrictions sévères des Programmes d'Ajustement Structurel, les artistes et encadreurs des Ensembles Artistiques Nationaux, qui étaient considérés comme des fonctionnaires de l'Etat disposant d'un salaire déterminé par leur catégorie et leur hiérarchie, se sont quasiment retrouvés sans ressources et un grand nombre d'entre eux ont vécu et sont morts dans la misère. Par ailleurs, l'art et la culture se sont rapidement révélés comme un secteur « refuge » contre la paupérisation pour de nombreuses couches, en particulier les jeunes urbains. Il en a résulté une explosion démographique d'artistes et d'ensembles artistiques peu ou mal encadrés par une profusion de nouveaux opérateurs privés dans le domaine des industries culturelles (producteurs, diffuseurs, managers, communicateurs, etc.) ne disposant souvent pas de la formation ou de l'expérience professionnelle requise. L'emploi intermittent devient la forme d'emploi dominante dans le secteur de la culture en Guinée. Avec la libéralisation et suite à la réduction drastique des agents de la Fonction Publique, l'emploi intermittent a connu au cours des dernières années

un développement accéléré dans les activités artistiques et techniques du spectacle. Il permet aux employeurs du spectacle d'embaucher des salariés pour les besoins ponctuels d'un projet (spectacle, film, émission de télévision...) et aux salariés de travailler pour un grand nombre d'employeurs différents. Mais cet emploi intermittent en Guinée n'est généralement pas fondé sur un contrat à durée déterminée en bonne et due forme, mais plutôt sur une entente « tacite », jouant sur des relations informelles. L'employé ne peut donc bénéficier des droits liés au Code du travail guinéen (sécurité sociale, Smig etc.). La faiblesse des revenus générés par des activités fortement concentrées à Conakry ainsi que l'arrêt des subventions et des investissements de l'Etat ont plongé cette masse de travailleurs dans les industries culturelles dans une précarité aggravée par l'absence de filets sociaux et le faible intérêt des PTF qui n'ont pas inscrit la culture parmi les priorités de leurs interventions.

La situation est particulièrement cruciale pour les détenteurs du patrimoine immatériel, des savoirs locaux, des maîtres de la parole et des porteurs de la mémoire culturelle et historique des communautés et de la nation. Méconnus, mésestimés ou ignorés des politiques publiques, ils ne parviennent à survivre, difficilement, que grâce à l'intérêt que les communautés à la base accordent à leur patrimoine, et aux faibles appuis qu'elles peuvent mobiliser dans ce sens. Ces « Trésors Humains Vivants » sont, dans un contexte dominé par les « lois du marché », une « espèce en voie de disparition ».

DEUXIÈME PARTIE

LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

1. LES PRINCIPES, LES FINALITES ET LES PRIORITES DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

1.1. Les Principes fondamentaux de la nouvelle politique culturelle

La politique culturelle de la Guinée se fonde sur les principes définis, d'une part, dans des Conventions internationales auxquelles la Guinée est partie et, d'autre part, la Constitution et les Lois organiques de la Guinée.

Au titre des Conventions Internationales, il faut notamment citer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturel dont les dispositions sont rappelées et précisées dans des conventions africaines :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples,
- la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine de l'Union Africaine (2006),
- le Plan d'action de l'Union Africaine sur les industries culturelles et créatives en Afrique, connu sous le nom de Plan d'action de Nairobi (2008) ;
- la Déclaration et Plan d'action de Dakar pour la promotion des cultures et des industries culturelles ACP (2003).

L'égal accès des citoyens à la culture est inscrit dans la Constitution. Elle garantit clairement le respect de toutes les croyances[22], la liberté pour chacun de croire, de penser et de professer sa foi religieuse, ses opinions politiques et philosophiques[23], le droit accordé à tous les citoyens de former des associations et des sociétés pour exercer leurs activités culturelles[24]. Il incombe, au premier chef, à l'État, de créer les conditions afin d'assurer à tous la possibilité de participer à la vie culturelle.

[22] Ibid.
[23] Titre II. Article 7,
[24] Titre II, article 10

S'inspirant de tous ces textes, la Nouvelle Politique Culturelle de la Guinée se base sur les principes fondamentaux suivants :

- Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, à ce titre l'égale dignité et respect de toutes les cultures ;
- Le droit souverain de la République de Guinée d'adopter toute mesure et politique qu'il juge utile pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire.
- La reconnaissance de la culture comme facteur déterminant de la cohésion nationale, du développement économique durable, du progrès social, de l'Etat de Droit, de la Démocratie et de la Paix ;
- La liberté d'expression : « Toute personne doit pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle. Toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle. Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'imposent les droits de l'homme et les libertés fondamentales. »[25]
- La participation : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent »[26].
- La reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels en tant qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens.

1.2. La Finalité, les Objectifs et les Priorités de la Nouvelle Politique Culturelle

1.2.1. La finalité

La finalité de la Nouvelle Politique Culturelle de la République de Guinée est de ***contribuer, dans une perspective panafricaine, à l'édification d'une nation unie, prospère, enracinée dans ses traditions et ouverte au monde.*** A ce titre, elle vise à optimiser la contribution de la culture à la cohésion nationale, à la démocratie, à

[25] Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturel (1966) en ses articles 13 et 15

[26] Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

l'émancipation sociale, à la construction d'un citoyen libre et responsable et au développement durable de la Guinée.

1.2.2. Les Objectifs Généraux de la Nouvelle Politique Culturelle

La Nouvelle Politique Culturelle de la République de Guinée vise les objectifs suivants :

- ***Reconnaître, illustrer, protéger et promouvoir la culture nationale.*** La Politique Culturelle se donne comme premier objectif la construction et le renforcement de la culture nationale. La Guinée met un accent particulier sur la reconnaissance et l'illustration de son identité culturelle nationale en considérant le pluralisme culturel, le droit à la différence et le respect réciproque des cultures des communautés composant la nation comme un facteur de paix, d'équilibre, d'équité et de cohésion sociale. Elle appuiera une entreprise soutenue de valorisation de son patrimoine culturel et de sa mémoire historique.
- ***Démocratiser l'accès à la culture :*** la Nouvelle Politique Culturelle de la République de Guinée se propose de créer, consolider et dynamiser un environnement et un cadre institutionnel, matériel, technique et humain apte à assurer l'accès libre et équitable de tous les Guinéens à la culture et aux moyens de production et d'expression culturelles. A ce titre, elle vise à favoriser la liberté de création et d'expression des créateurs et l'épanouissement culturel de chaque individu.
- ***Promouvoir une culture novatrice, scientifique et technique :*** la Nouvelle Politique Culturelle de la République de Guinée fera de la culture nationale un catalyseur puissant de promotion d'une culture scientifique, technique et technologique. A cet effet, elle s'appuiera sur la capitalisation des savoirs locaux pour produire une sensibilité, une culture et des pratiques de l'innovation. Attentive aux rapports qui existent entre la société, la culture, la science et les technologies, elle mettra un accent particulier sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outil de développement et de promotion des cultures locales et de la culture nationale.
- ***Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable :*** la Nouvelle Politique Culturelle de la République de

Guinée considère la culture nationale et celle des communautés comme un facteur déterminant pour faire de la Guinée un pays émergent, d'où seront éradiqués les stigmates de la pauvreté massive et des inégalités économiques et sociales. A ce titre, considérant le caractère transversal de la culture, la Nouvelle Politique Culturelle contribuera de façon significative à l'atteinte de l'ensemble des Objectifs du Développement Durable (ODD), et plus spécifiquement aux sous-objectifs portant sur l'éducation. Elle appuiera la promotion des industries culturelles pour produire de la richesse, offrir des revenus, générer des emplois et promouvoir des innovations et des connaissances. Le patrimoine matériel et immatériel des communautés, les savoirs locaux ainsi que les innovations technologiques contribueront à l'atteinte des objectifs et sous-objectifs portant sur la santé, l'environnement, etc.

- ***Participer à l'édification d'un monde de paix, d'entente entre les nations, plus équitable et plus prospère :*** La Nouvelle politique Culturelle tiendra compte des processus accélérés d'internationalisation, de la mondialisation et de la globalisation pour élargir l'éventail et le volume des ressources, la diversité des valeurs, des styles et des messages tout en renforçant le socle de la culture et des valeurs de la nation. Elle fera de la culture un facteur privilégié de compréhension et de dialogue entre les peuples, de paix et d'entente entre les nations et de coopération mutuellement avantageuse entre les Etats. A ce titre, la Nouvelle Politique de la Guinée contribuera à renforcer et à dynamiser sa participation à la construction de l'espace culturel de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine (UA).

1.2.3. Les priorités de la Nouvelle Politique Culturelle

La Nouvelle Politique Culturelle s'inscrit dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, en tant que cadre de cohérence temporelle, sectorielle et régionale à moyen terme et première phase quinquennale d'opérationnalisation de la Vision à long terme « Guinée, 2040 ». Elle est en cohérence avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Dans ce cadre, la Nouvelle politique Culturelle se donne les priorités suivantes :

- **Améliorer le cadre institutionnel** et mettre en œuvre des mécanismes et des instruments juridiques permettant de garantir l'accès libre et équitable de tous les Guinéens à la culture, la liberté de création et d'expression des créateurs et le respect des traditions des communautés composant la nation guinéenne ;
- Mettre en place et rendre opérationnel **un système d'information et de statistiques** culturelles afin d'obtenir des données fiables permettant de prendre les décisions sur une base objective ;
- **Renforcer les capacités des institutions publiques** en matière de gouvernance et management du secteur de la culture en les dotant d'infrastructures adéquates, d'équipements appropriés, de financement suffisant et de personnels qualifiés et en leur accordant un statut juridique garantissant leur autonomie d'action dans la mise en œuvre de leurs plans d'action ;
- **Assurer l'intégration des populations dans leur milieu** (histoire, environnement naturel, patrimoine matériel et immatériel) à travers le renforcement du développement culturel décentralisé favorisant la participation effective et volontaire des populations, des collectivités, des associations ainsi que des groupes sociaux spécifiques tels que les personnes âgées, les femmes, les handicapés dans la vie sociale et culturelle ;
- **Appuyer les associations** culturelles et de jeunesse ainsi que les autres organisations de la société civile pour leur permettre de participer pleinement et de façon autonome à la vie culturelle nationale, prendre des initiatives et en faire le tremplin pour la professionnalisation et les emplois culturels ;
- **Appuyer etrenforcer les capacités des entrepreneurs et professionnels** du développement culturel pour leur permettre de mobiliser des ressources financières, technologiques et humaines nécessaires pour la mise en œuvre de leurs initiatives ;
- **Utiliser avec efficience la coopération culturelle internationale** comme facteur du développement culturel national.

2. LES AXESSTRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

La Nouvelle politique Culturelle Nationale se décline en trois (3) grands axes stratégiques avec treize (13) objectifs spécifiques :

Axe 1 : ***Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel national et des communautés à travers des actions d'inventaire, de protection, de sauvegarde, d'études et d'illustration afin de le faire connaître par les générations actuelles et futures.***

Les Objectifs Spécifiques liés à cet axe sont les suivants :

Objectif Spécifique 1 : Procéder à l'inventaire, à l'étude et à la conservation du patrimoine culturel matériel.

Objectif Spécifique 2 : Procéder à l'inventaire, à l'étude et à la conservation du patrimoine culturel immatériel.

Objectif Spécifique 3 : Valoriser et promouvoir le patrimoine culturel en l'intégrant dans les politiques et programmes sectoriels de développement économique et social et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable.

Axe 2 : ***favoriser et appuyer la créativité, les innovations et la diversification des expressions artistiques et culturelles en dotant les institutions, les organisations et les artistes de ressources appropriées.***

Les Objectifs Spécifiques liés à cet axe sont les suivants :

Objectif Spécifique 1 : Renforcer et promouvoir l'expression littéraire à travers le livre et la lecture publique.

Objectif Spécifique 2 : Promouvoir les Arts de la Scène sur le plan national, sous-régional et international à travers une programmation participative, cohérente, sélective et ciblée.

Objectif Spécifique 3 : Promouvoir et valoriser les Arts graphiques et l'artisanat guinéens en les intégrant dans les politiques et programmes sectoriels de développement économique et social.

Objectif Spécifique 4 : Appuyer les industries culturelles nationales en les intégrant dans les politiques et programmes sectoriels de développement économique et social et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable.

Axe 3 : ***Renforcer les capacités des institutions publiques et des autres acteurs du secteur de la culture en matière de gouvernance et de management du secteur de la culture.***

Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et réglementaire afin de le mettre en cohérence avec les Lois, Conventions et Décrets ainsi que les Politiques et Programmes de Développement Economique et Social de la Guinée ;

Objectif Spécifique 2 : Renforcer les services centraux et déconcentrés du Ministère des Sports, de la Culture, et du Patrimoine historique dans leur rôle régalien et dans leurs fonctions managériales en tenant compte des évolutions de l'environnement institutionnel, économique et technologique.

Objectif spécifique 3 : Mettre en place et rendre opérationnel un système d'information pour la culture

Objectif spécifique 4 : Impliquer les populations à la base et les collectivités décentralisées dans la mise en œuvre de leurs initiatives culturelles ancrées sur les territoires

Objectif Spécifique 5 : Concevoir, mettre en place et utiliser des mécanismes et des procédures de financement efficient, efficace et innovant en faveur du développement culturel national et des communautés.

Objectif Spécifique 6 : Renforcer le partenariat et la coopération culturelle internationale.

3. LES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

Sur la base des axes stratégiques et des objectifs, les actions prioritaires se présentent selon le Cadre Logique ci-après.

CADRE LOGIQUE DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

<u>Axe 1</u> : ***Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel national et des communautés à travers des actions d'inventaire, de protection, de sauvegarde, d'études et d'illustration afin de les faire connaître par les générations actuelles et futures.***

Objectifs specifiques	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<u>Objectif Spécifique 1</u> Procéder à l'inventaire, à l'étude et à la conservation du patrimoine culturel matériel	1. Construire et équiper un Musée National 2. Appuyer et participer à la construction et à l'équipement de Musées spécialisés 3. Renforcer ou construire des Musées Préfectoraux 4. Mettre en place et opérationnaliser des Centres d'Inventaire du Patrimoine (CIP) 5. Inventorier, étudier, normaliser et valoriser les sites de la traite des Esclaves en Guinée 6. Inventorier, étudier et normaliser les sites de la Résistance à la Pénétration Coloniale en Guinée 7. En collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, former les spécialistes en matière d'inventaire et d'étude du patrimoine culturel matériel (archéologues, muséologues, conservateurs, guides, etc.) ; 8. En collaboration avec le Ministère de l'Administration et les communes, identifier le patrimoine architectural et l'habitat à classer et à protéger dans la liste nationale du patrimoine ; 9. Organiser des campagnes régulières d'inventaire et de collecte du patrimoine culturel matériel selon la classification établie par l'UNESCO. 10. Entreprendre les démarches en vue d'inscrire des sites dans la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. 11. Former les ressources humaines chargées du patrimoine culturel matériel à l'utilisation systématique et efficace des TIC pour la mise en œuvre de leurs activités d'inventaire, de collecte, de fixation, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine culturel matériel ;	➢ Un nombre conséquent de spécialistes en matière du patrimoine culturel matériel (archéologues, muséologues, conservateurs, guides, etc.) sont formés selon les besoins planifiés ; ➢ Un Musée National est construit et équipé selon les standards internationaux et accueille un nombre significatif de visiteurs nationaux et étrangers ; ➢ Des musées spécialisés sont construits et équipés et ils contribuent à illustrer et à faire connaître l'histoire et l'expérience de la Guinée dans de nombreux domaines tels que le développement rural, les savoirs locaux, l'armée et les luttes de libération, la mer et les activités maritimes, etc. ; ➢ Chaque préfecture dispose d'un musée public qui illustre son patrimoine culturel et historique selon les règles en la matière ; ➢ Des Centres d'Inventaire du Patrimoine (CIP) sont créés pour inventorier, étudier, sauvegarder et illustrer les sites du patrimoine matériel et immatériel (sites de la Traite des Esclaves, Résistance à la Pénétration Coloniale en Guinée, etc.) ; ➢ Une Liste Nationale du Patrimoine Culturel et Historique classé et protégé est établie en collaboration avec tous les départements concernés ; ➢ Des sites du patrimoine matériel guinéen sont inscrits dans la Liste du Patrimoine Culturel mondial de l'UNESCO ; ➢ Les TIC sont systématiques, efficaces et utilisées dans les activités d'inventaire, de collecte, de fixation, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine culturel matériel ;	✓ Nombre de spécialistes en matière de patrimoine culturel formés/par an sur la période ✓ Nombre de visiteurs nationaux et étrangers au nouveau Musée National, les musées spécialisés et dans les musées préfectoraux ✓ Nombre et nature des collections collectées et exposées dans les musées ; ✓ Nombre de Centres d'Inventaire du Patrimoine fonctionnels ; ✓ Etudes publiées par les CIP dans leur domaine d'intervention ✓ Textes instituant et réglementant le patrimoine historique et culturel ; ✓ Nombre d'objets identifiés, classifiés et protégés dans la liste Nationale du Patrimoine Culturel ✓ Sites guinéens inscrits dans la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. ✓ Supports numériques (BDD, sites web, CD, DVD, documents numériques, etc.) produits et diffusés sur le patrimoine culturel matériel.

Objectif Spécifique 2 Procéder à l'inventaire, à l'étude et à la conservation du patrimoine culturel immatériel	1. Collecter, fixer sur des supports appropriés, notamment sur supports numériques, et valoriser les expressions verbales, les expressions musicales (avec ou sans paroles), les expressions mimiques et gestuelles spécifiques aux communautés ; 2. En collaboration avec les ministères de l'Éducation, fixer, étudier et utiliser les langues des communautés pour les transcriptions de leurs traditions orales publiées en édition bilingue ; 3. Accompagner et renforcer toute initiative visant à élaborer et à tenir des bases de données sur des supports appropriés portant sur les Trésors Humains Vivants (THV) ; 4. Accorder aux THV un statut de Maître, dépositaire de la tradition et appuyer, selon des modalités appropriées, les centres, foyers et organisations locales d'enseignement et de transmission de leurs savoirs ; 5. Apporter, sur une base conventionnée, un appui approprié à l'association des Dyeli Tomba pour lui permettre de fixer, sauvegarder et transmettre aux jeunes générations et au grand public la mémoire des traditions de son aire culturelle 6. Encourager les autres aires culturelles de la Guinée à organiser des associations similaires pour les mêmes objectifs spécifiques ; 7. En collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, former les spécialistes en matière d'inventaire et d'étude du patrimoine culturel immatériel (historiens, anthropologues, ethnologues, etc.). 8. En partenariat avec les universités nationales, mettre en place 'un Centre d'Etudes des Langues et Civilisations Guinéennes ; 9. Organiser des campagnes régulières d'inventaire et de collecte du patrimoine culturel immatériel ; 10. mener des recherches ethnomusicologues urgentes dans les zones de rapide transformation 11. Fixer, sur des supports écrits et sonores le patrimoine de littérature orale des communautés guinéennes en édition bilingue (langue d'origine française) selon les indications et les outils élaborés par l'UNESCO. 12. Inscrire le « Dundun-ba » dans la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ; 13. Entreprendre les démarches en vue d'inscrire des éléments du patrimoine immatériel guinéen dans la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. 14. Former les ressources humaines chargées du patrimoine culturel matériel à l'utilisation systématique et efficace des TIC pour la mise en œuvre de leurs activités d'inventaire, de collecte, de fixation, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine culturel immatériel	➢ les expressions verbales, les expressions musicales (avec ou sans paroles), les expressions mimiques et gestuelles spécifiques aux communautés sont fixées sur des supports appropriés, dont des supports numériques, et diffusés à l'échelle nationale ; ➢ Un nombre conséquent de spécialistes en matière du patrimoine culturel immatériel (historiens, anthropologues, ethnologues, etc.) sont formés selon les besoins planifiés ; ➢ Un Centre d'Etudes des Langues et Civilisations guinéennes (CELCIG) est construit, équipé et contribue à l'étude, la connaissance et l'illustration des cultures des communautés guinéennes, notamment en ce qui concerne les langues, la littérature orale, les traditions et les autres éléments du patrimoine immatériel avec leurs supports et dans leur contexte ; ➢ les langues des communautés sont fixées, étudiées et utilisées dans les transcriptions des traditions orales et publiées en édition bilingue ; ➢ L'Association des Dyeli Tomba et les associations similaires poursuivant les mêmes objectifs contribuent à fixer, à sauvegarder et à transmettre aux jeunes générations et au grand public la mémoire historique et culturelle des communautés guinéennes ; ➢ Des éléments du patrimoine immatériel guinéen sont inscrits dans la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. ➢ Les TIC sont systématiques, efficaces et utilisées dans les activités d'inventaire, de collecte, de fixation, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine culturel immatériel ; ➢ Le « Dundun-ba » est inscrit dans la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.	✓ Nombre de spécialistes en matière du patrimoine culturel immatériel formés par an sur la période ; ✓ Nombre d'études réalisées et publiées sur différents supports par le (CELCIG) ; ✓ Productions des associations traditionnelles fixées, diffusées et transmises aux jeunes générations ; ✓ Eléments du patrimoine culturel immatériel de la Guinée inscrits dans la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. ✓ Supports numériques (BDD, sites web, CD, DVD, documents numériques, etc.) produits et diffusés sur le patrimoine culturel immatériel. ✓ Productions de l'Association Dyeli Tomba et associations similaires

Objectif Spécifique 3 Valoriser et promouvoir le patrimoine culturel en l'intégrant dans les politiques et programmes sectoriels de développement économique et social	1. En collaboration avec les ministères de l'Éducation, élaborer des programmes et des outils pédagogiques d'intégration de la culture dans les programmes d'enseignement et d'éducation ; 2. En collaboration avec le Ministère de l'Information et de la Communication et le Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, produire et diffuser des supports appropriés (albums, affiches, catalogues, cartes postales, CD, DVD, Internet, etc.) pour illustrer la richesse et la diversité du patrimoine culturel guinéen ; 3. Utiliser systématiquement les TIC pour la collecte, la protection, la sauvegarde, la connaissance et l'illustration du patrimoine culturel et, à cette fin, doter les institutions du niveau central et déconcentré du matériel requis et former leur personnel à son usage ; 4. En collaboration avec le Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie et en partenariat avec les collectivités décentralisées et les agences touristiques, fixer, normaliser et promouvoir auprès des publics des circuits de tourisme culturel ; 5. En collaboration avec le Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, aménager, équiper et organiser dans « le Grand Conakry » un Espace Culturel intégré illustrant pour différents publics la richesse et la diversité de la culture guinéenne (y compris ses expressions vivantes). 6. Encourager les espaces publics et privés (hôtels, restaurants, paysages, établissements scolaires, établissements administratifs, etc.) à illustrer et à valoriser, sous des formes et sur des supports appropriés, la richesse et la diversité du patrimoine culturel guinéen. 7. En collaboration avec le Ministère de l'Administration du Territoire et les Collectivités décentralisées, Instituer, organiser et célébrer la Semaine du Patrimoine Culturel 8. Construire et équiper à Kankan un Espace Culturel Polyvalent dénommé « Mamaya »	➢ Les programmes scolaires et universitaires intègrent la connaissance de la culture guinéenne et les outils pédagogiques requis sont produits et diffusés ; ➢ Des supports écrits, sonores et audiovisuels sont régulièrement édités selon des normes professionnelles pour illustrer et promouvoir la richesse et la diversité du patrimoine culturel guinéen ; ➢ les institutions du niveau central et déconcentré sont dotées du matériel de TIC requis et leur personnel formé pour leur utilisation pour la collecte, la protection, la sauvegarde, la connaissance et l'illustration du patrimoine culturel ; ➢ Des circuits de tourisme culturel guinéen impliquant les populations guinéennes sont identifiés et exploités par des agences privées de voyage et de tourisme ; ➢ Un Espace Culturel Multimédia permanent, aménagé selon les standards internationaux, illustre la richesse et la diversité du patrimoine culturel guinéen et contribue à sa valorisation commerciale ; ➢ Les espaces publics exposent, diffusent et vendent sur des supports appropriés des biens et services culturels guinéens. ➢ Une Semaine du Patrimoine Culturel est consacrée comme un évènement culturel majeur en guinée et contribue à la connaissance de la richesse et à la diversité de son patrimoine. ➢ Un Espace Culturel Polyvalent dénommé « Mamaya » participe à la valorisation du patrimoine culturel et historique de la Haute Guinée en général, de la région de Kankan en particulier.	✓ Nombre de programmes scolaires et universitaires par niveau et par matière qui intègrent la connaissance de la culture guinéenne ; ✓ Nombre de supports écrits, sonores et audiovisuels édités concernant le patrimoine culturel guinéen par an et sur la période ; ✓ Nombre de cadres des services centraux et déconcentrés formés à l'utilisation des TIC pour l'accomplissement de leurs tâches ; ✓ Eléments du patrimoine culturel guinéen fixés et diffusés avec les outils des TIC ; ✓ Nombre de touristes visitant les circuits de tourisme culturel par an sur la période ; ✓ Chiffre d'affaires et nombre d'emplois découlant des circuits touristiques ✓ Nombre de visiteurs par an et sur la période de l'Espace Culturel Multimédias ; ✓ Chiffre d'affaires des ventes de produits et services artisanaux et artistiques dans l'Espace culturel Multimédias et dans les autres espaces publics et privés. ✓ Nombre et nature des évènements, nombre et nature des participants, nombre et nature des visiteurs lors de la Semaine du Patrimoine Culturel ✓ Nombre et nature des évènements, organisés par l'Espace « Mamaya »

<u>Axe 2</u> : ***favoriser et appuyer la créativité, les innovations et la diversification des expressions artistiques et culturelles en dotant les institutions, les organisations et les artistes de ressources appropriées.***

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<u>Objectif Spécifique 1</u> : Renforcer et promouvoir d'expression littéraire à travers le livre et la lecture publique	1. équiper et doter la Bibliothèque Nationale de Guinée de ressources matérielles, technologiques, dont les TIC, et humaines, lui permettant de remplir totalement ses missions d'institution de recherche, de documentation, de protection et de sauvegarde du patrimoine littéraire guinéen ; 2. Concevoir et mettre en œuvre un programme de création de bibliothèques de lecture publique dans chaque commune ; 3. Concevoir et mettre en œuvre un programme, mise en place d'un Centre de Lecture et d'Animation (CLAC) dans chaque chef-lieu de sous-préfecture ; 4. Concevoir et mettre en œuvre un programme, mise en place de bibliothèques scolaires en commençant par les zones les plus démunies ; 5. Concevoir et mettre en œuvre un programme, mise en place de « Coins de Lecture » dans chaque Maison des Jeunes et de la Culture ; 6. Renforcer et élargir à l'échelle nationale « les 72 heures du Livre » en y intégrant « Une Journée Nationale de la Lecture » ; 7. Instituer des Prix Nationaux dans les domaines du Roman, de la Poésie, du Théâtre, de la Littérature pour l'Enfance ; 8. Faciliter l'accès des publics spécifiques (élèves et enseignants, chercheurs, cadres) et du grand public aux ressources numériques (bibliothèques et livres numériques, MOOC, etc.) et doter les institutions du niveau central et déconcentrés des outils et équipements nécessaires ; 9. Instituer des Prix Littéraires décernés par des organisations compétentes 10. Mettre en place un mécanisme de détermination des besoins en livres (par genre et par auteur) et encourager leurs commandes 11. En collaboration avec les Ministères en charge de l'Education, identifier les auteurs guinéens à inscrire dans les programmes d'enseignement de la littérature et veiller à la commande de leurs œuvres en nombre suffisant ; 12. En collaboration avec les Ministères en charge de l'Education, implique des auteurs guinéens dans la conception et la rédaction de manuels scolaires ; 13. En collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, appliquer les mesures visant à faciliter l'importation des intrants destinés à la production de livres et de journaux ;	➢ La Bibliothèque Nationale de Guinée (BNG) fonctionne conformément à ses missions ; ➢ Chacune des communes est dotée d'une bibliothèque de lecture publique, avec un personnel formé en bibliothéconomie et dont les fonds sont régulièrement renouvelés et actualisés ; ➢ des communes rurales isolées ou constituant des bassins de lecteurs importants sont dotées d'un CLAC avec un personnel formé en animation culturelle et dont les fonds sont régulièrement renouvelés et actualisés ; ➢ Un programme d'aménagement de bibliothèques scolaires est mis en œuvre en priorisant les zones les plus démunies avec un important bassin de lecteurs ; ➢ Des « coins de Lecture » dotés d'un fonds de livres adaptés au milieu des jeunes et des enfants sont aménagés dans chaque Maison des Jeunes et de la Culture ; ➢ Les TIC, notamment sous la forme de livres numériques et d'accès aux bibliothèques numériques, sont systématiquement utilisées dans les institutions chargées du livre et de la lecture publique ; ➢ Les écrivains guinéens et/ou leurs ouvrages figurent dans les programmes scolaires et universitaires et sont étudiés par les élèves et les étudiants ; ➢ « Les 72 heures du Livre » sont instituées comme un évènement officiel annuel et budgétisées en conséquence ; ➢ La Journée Nationale de la Lecture est célébrée au cours des 72 heures du Livre ; ➢ Des Prix Nationaux sont institués. Les œuvres et les auteurs primés bénéficient d'appuis spécifiques pour l'édition et la diffusion. ➢ Les taxes à l'importation portant sur intrants destinés à la production de livres et de journaux sont significativement réduites ; ➢ La production littéraire, tous genres confondus, s'accroît d'année en année.	✓ Volumes et nature du fonds documentaire de la Bibliothèque Nationale ✓ Nombre de documents et titres en dépôt légal ; ✓ Nombre de bibliothèques, CLAC et coins de lecture construits et équipés sur la période ; ✓ Volumes et nature de livres et documents enregistrés dans les fichiers des bibliothèques, CLAC et coins de lecture ; ✓ Nombre de lecteurs selon le genre et selon l'âge enregistrés par an/bibliothèque, CLAC et coins de lecture ; ✓ Nombre de téléchargements de bibliothèques et de livres numériques selon le genre et selon l'âge enregistrés par an/bibliothèque, CLAC et coins de lecture ; ✓ Titres des œuvres littéraires guinéennes figurant dans les programmes scolaires et universitaires ; ✓ Budget national consacré aux « 72 heures du Livre » ✓ Nombre de visiteurs aux « 72 heures du Livre » ✓ Nombre et genre de livres et journaux édités en Guinée ;

Objectif Spécifique 2 : Promouvoir les Arts de la Scène sur le plan national, sous-régional et international à travers une programmation participative, cohérente, sélective et ciblée.	1. En Partenariat Public-Privé, construire, équiper et animer à Conakry un Palais de la Culture ; 2. Instituer et mettre en œuvre, en collaboration avec tous les acteurs majeurs de l'action culturelle, le concept de « Saison Culturelle » ; 3. stimuler la créativité dans tous les domaines de la vie culturelle, en particulier chez les jeunes et chez les artisans qui sont en mesure de renouveler leurs pratiques et techniques ; 4. Elaborer et mettre en œuvre un Programme de Formation de courte durée et de formations spécialisées de professionnels et techniciens des arts de la scène ; 5. Procéder à un inventaire systématique des mélodies, chants, rythmes et danses des différentes communautés, les fixer sur des supports appropriés et les faire connaître par le public ; 6. La méthode de solfège « *Windo-Tobbhérique* » (scripto-punctique) est enseignée aux musiciens traditionnels pour faciliter la transcription du folklore par les auteurs eux-mêmes ; 7. Encourager l'utilisation traditionnelle ou novatrice des mélodies, chants, rythmes et danses des différentes communautés dans des créations modernes et contemporaines ; 8. Les Ensembles Artistiques Nationaux sont redynamisés et renforcés dans leur rôle de dépositaires et d'illustration du patrimoine artistique guinéen ; 9. En collaboration avec les médias publics et privés, élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation pour les professionnels de la communication culturelle ; 10. Dans le cadre de la Saison Culturelle, appuyer les acteurs majeurs de la culture pour programmer et organiser des Evènements d'envergure nationale et internationale, dans les différents genres artistiques. 11. En Partenariat Public-Privé, appuyer les professionnels en vue d'organiser des évènements d'envergure nationale et internationale en Guinée comme par exemple : ❖ le Festival Africain des Arts du Cirque ; ❖ la Biennale Internationale de Percussion ; ❖ « Feskora – la Fête sous-régionale de la Kora » ❖ Les Rencontres Théâtrales de Conakry 12. En collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, renforcer et mettre en réseau les Maisons des Jeunes et de la Culture à travers la mise en œuvre d'un programme d'équipements des espaces culturels et de formation des animateurs..	➢ Un Programme de la Saison Culturelle, élaboré de façon participative, est mis en œuvre annuellement par les Acteurs Majeurs de la politique Culturelle ; ➢ Des évènements artistiques et culturels d'envergure nationale et internationale sont programmés dans la Saison Culturelle et organisés par les acteurs majeurs, dont : (liste non limitative) : la Biennale Internationale de Percussion, le Festival africain des arts du Cirque, Feskora et les Rencontres Théâtrales de Conakry. ➢ Un nombre croissant de techniciens et de professionnels des arts de la scène a bénéficié de formations spécialisées de courte durée ; ➢ Un nombre croissant de professionnels de la communication culturelle a bénéficié de formations spécialisées de courte durée ; ➢ Un Palais de la Culture est construit et équipé selon des standards internationaux ; ➢ Les Maisons Régionales des Jeunes et de la culture sont renforcées (équipements, formation du personnel..) et mis en réseaux pour organiser notamment des activités artistiques et culturelles itinérantes sur l'ensemble du territoire ; ➢ Les Ensembles Artistiques Nationaux son rééquipés et renforcés, encadrent de jeunes générations d'artistes et sont régulièrement programmés dans les évènements artistiques majeurs de la Saison Culturelle ; ➢ Les Œuvres des Ensembles Artistiques Nationaux sont fixées et diffusées sur des supports appropriés ; ➢ La méthode « *Windo-Tobbhérique* » est utilisée par des musiciens traditionnels ; ➢ Les mélodies, chants, rythmes et danses des différentes communautés sont connus par l'ensemble des populations guinéennes ; ➢ Les mélodies, chants, rythmes et danses des différentes communautés sont introduits dans des créations modernes et contemporaines et réinterprétés de façon créative.	✓ Evènements artistiques programmés et exécutés par Saison Culturelle durant la période ; ✓ Nombre de techniciens et de professionnels des arts de la scène, de la communication et d'animation culturelle ayant bénéficié de formations de courte durée par an et selon le genre ; ✓ Spectacles et expositions organisés par le Palais de la Culture ; ✓ Nombre de spectateurs et visiteurs au Palais de la Culture ; ✓ Nombre de Maisons Régionales des Jeunes et de la Culture fonctionnelles et en réseau national ; ✓ Nombre de spectacles et expositions organisés par le réseau des maisons des Jeunes et de la Culture.

Objectif Spécifique 3 : Promouvoir et valoriser les Arts graphiques guinéens en les intégrant dans les politiques et programmes sectoriels de développement économique et social.	1. Encourager et appuyer la mise en place de Galeries d'Art de statut privé, gérées et animées par des artistes professionnels ; 2. Instituer et organiser les Commandes d'Etat et les Prix Nationaux dans les domaines des arts graphiques ; 3. Mettre en place une institution artistique et académique devant identifier des œuvres artistiques à verser dans le patrimoine national et à protéger en tant que telles ; 4. En collaboration avec le Ministère de l'Administration du Territoire et, pour chaque préfecture, les autorités administratives locales, mieux impliquer les artistes professionnels dans l'aménagement et la décoration des bâtiments publics ; 5. Encourager les espaces publics et privés (hôtels, restaurants, paysages, établissements scolaires, établissements administratifs, etc.) à illustrer et à valoriser, sous des formes et sur des supports appropriés, la richesse et la diversité des arts graphiques guinéens ; 6. En collaboration avec les Ministères de l'Education, concevoir et introduire un programme d'enseignement des arts graphiques dans les écoles guinéennes ;	➢ Des Galeries d'Art de standard international abritent des expositions permanentes ou temporaires d'artistes guinéens ou étrangers ; ➢ Un nombre significatif d'œuvres sont créées par des artistes guinéens et exposées dans des espaces publics à partir de commandes de l'Etat ; ➢ Des œuvres représentatives de la créativité des artistes guinéens et africains reçoivent des Prix institués par l'Etat ; ➢ Des œuvres représentatives du patrimoine et de la créativité artistique et culturelle de la Guinée sont inscrites dans une Liste du Patrimoine National instituée par l'Etat ; ➢ Les espaces publics et privés ainsi que les bâtiments publics ou privés sont aménagés et décorés par des artistes guinéens ; ➢ Les élèves et les étudiants sont initiés aux arts graphiques inscrits dans leurs programmes d'enseignement.	✓ Nombre d'expositions organisées par les Galeries d'Art à Conakry ✓ Nombre d'artistes guinéens et étrangers ayant exposé leurs œuvres ✓ Prix décernés à des artistes nationaux et étrangers ✓ Œuvres d'artistes guinéens inscrites dans la Liste du Patrimoine National ; ✓ Œuvres d'artistes guinéens ayant servi à décorer des bâtiments et des espaces publics et privés ✓ Nombre d'élèves par niveau d'enseignement ayant suivi un programme d'initiation aux arts graphiques ;
Objectif Spécifique 4 : Appuyer les industries culturelles nationales en les intégrant dans les politiques et programmes sectoriels de développement économique et social.	1. En partenariat avec les professionnels, concevoir, produire et actualiser tri-annuellement le Catalogue des industries Culturelles Guinéennes ; 2. En collaboration avec les ministères de l'Éducation, élaborer le référentiel des métiers dans les industries culturelles et concevoir et mettre en œuvre un programme de formation professionnelle répondant aux besoins du marché et de la promotion des arts et de la culture guinéenne ; 3. En collaboration avec l'APIP, le Ministère en charge du tourisme et l'hôtellerie et le Ministère en charge de l'artisanat, concevoir et mettre en œuvre un programme d'appui aux industries culturelles guinéennes pour la valorisation du patrimoine culturel et les savoir-faire locaux sur les marchés nationaux et internationaux ;	➢ Un catalogue exhaustif des Industries Culturelles guinéennes est publié et actualisé régulièrement ; ➢ Un référentiel des métiers dans les industries culturelles est publié et mis à disposition des établissements de formation professionnelle ; ➢ Des entreprises guinéennes sont encouragées et appuyées pour promouvoir et valoriser le patrimoine culturel et les savoirs locaux sur les marchés national, sous-régional, régional et international.	✓ Exemplaires du Catalogue des Industries Culturelles Guinéennes distribués par an ✓ Sociétés guinéennes et étrangères figurant dans le catalogue des industries culturelles guinéennes ; ✓ Volume et nature des contrats signés par les entreprises culturelles guinéennes ; ✓ Volume et nature des appuis apportés aux entreprises culturelles guinéennes par l'Etat et ses services compétents.

<u>Axe 3</u> : ***Renforcer les capacités des institutions publiques et des autres acteurs du secteur de la culture en matière de gouvernance et management du secteur de la culture***

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<u>Objectif Spécifique 1 :</u> Améliorer le cadre légal et réglementaire afin de le mettre en cohérence avec les Lois, Conventions et Décrets ainsi que les Politiques et Programmes de Développement Economique et Social de la Guinée	1. Instituer et mettre en place le Conseil National de la Culture en tant qu'instance pluri-acteurs et plurisectoriel d'orientation et d'évaluation de la mise en œuvre de la Politique Culturelle Nationale ; 2. Instituer et mettre en place dans le même ordre d'idées des Conseils Régionaux et des Conseils Préfectoraux de la Culture ; 3. Evaluer, compléter et renforcer l'arsenal juridique de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Culturelle dans un esprit de cohérence avec les textes, lois, codes et décrets en vigueur ; ❖ Les radios et les télévisions privées ne payent pas de redevances de droits d'auteur au BGDA, au titre de l'exploitation massive des œuvres et des expressions du folklore. ❖ La composition de la brigade de lutte contre la piraterie n'est pas étendue aux représentants de la douane, de la justice et des producteurs pour implémenter certaines dispositions des instruments internationaux, relatives aux mesures provisoires et conservatoires, aux mesures à la frontière et à l'abus des moyens techniques.	➢ Le Conseil National de la Culture, les Conseils Régionaux, les Conseils Préfectoraux et les Conseils Communaux de la culture sont institués (par Décret du Président de la République) et siègent autour des questions stratégiques de la mise en œuvre de la politique culturelle au moins 1 fois par an ; ➢ Un ensemble cohérent et réaliste de textes juridiques sous formes de Lois, décrets, arrêtés, accords et conventions précise et réglemente le rôle, les attributions et les compétences de tous les acteurs majeurs de la Nouvelle politique Culturelle ; ➢ Le site web du ministère comprend une composante « lois et textes juridiques'	✓ Nombre de sessions du Conseil National, des Conseils Régionaux, des Conseils Préfectoraux et des Conseils Communaux de la Culture ✓ Lois, Décrets, Arrêtés, Accords et Conventions mis en cohérence dans un même ensemble de textes. ✓ Références au nombre de Lois, décrets, arrêtés, accords et conventions dans les actes et actions du ministère et de ses partenaires et des autres acteurs de la culture ; ✓ Nombre de visites sur le site web du ministère.
<u>Objectif spécifique 2</u> Renforcer les services centraux et déconcentrés du Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine historique dans leur rôle régalien et dans leurs fonctions managériales en tenant compte des évolutions de l'environnement institutionnel, économique et technologique.	1. Restructurer le Ministère en charge de la culture en tenant compte des évolutions et des nouveaux objectifs dans un souci d'efficacité, d'efficience, d'autonomie, de déconcentration, de décentralisation, de participation et de partenariat ; 2. Meubler le cadre organique du ministère chargé de la culture en ressources humaines dont les compétences techniques correspondent aux exigences de leurs fonctions et des tâches qui leur sont assignées, et en tenant compte de la parité genre ; 3. Renforcer par des formations de courte durée les capacités managériales des cadres et du personnel technique du Ministère et de ses services centraux et déconcentrés ; 4. Doter les services centraux et déconcentrés d'outils de suivi-évaluation de leurs plans d'action respectifs ;	➢ Le Département de la Culture est restructuré, son texte organique amélioré et son cadre organique organisé en tenant compte des évolutions de la société, des technologies et des exigences de la Nouvelle politique Culturelle ; ➢ Les cadres et le personnel administratif et technique du Département de la culture et ses partenaires nationaux, dont un nombre significatif de filles/femmes, voient leurs capacités renforcées grâce à un certain nombre de formations de courte durée programmées annuellement ; ➢ Des outils de suivi-évaluation, y compris sous la forme d'applications et de logiciels informatiques sont conçus et mis en œuvre par les cadres des services centraux et déconcentrés ; ➢ Les cadres des services centraux et déconcentrés utilisent les résultats des évaluations pour améliorer leurs performances individuelles et collectives et celles de leurs services.	✓ Références au nombre d'actes et actions entreprises. Le nombre de décret et d'Arrêtés tenant compte des évolutions de la société, des technologies et des exigences de la Nouvelle politique Culturelle est adopté et promulgué ; ✓ Le nombre d'actions et activités mises en œuvre par les services centraux et déconcentrés du ministère conformément à leur domaine de compétence et à leur plan d'action annuel. ✓ Le nombre de cadres, dont de filles/femmes, ayant suivi des programmes de formation/an ; ✓ Nature et volume des rapports et études réalisés par les services centraux et déconcentrés grâce à l'utilisation de logiciels, applications et fiches de suivi-évaluation produits à cet effet ;
<u>Objectif spécifique 3 :</u>	1. Former des statisticiens, économistes et planificateurs du secteur de la culture	➢ Des statisticiens, économistes et planificateurs spécialisés participent à la gestion et au management des secteurs et	✓ Le nombre de statisticiens, économistes et planificateurs de la culture impliqués dans le

Mettre en place et rendre opérationnels un système d'information pour le secteur de la culture.	2. Doter le ministère et ses services centraux et déconcentrés d'un appareil et d'outils de collecte, de traitement et d'analyse de données statistiques pour aider à la planification et à la prise de décision ; 3. Utiliser systématiquement les TIC pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations ainsi que pour le management et la gestion des services centraux et déconcentrés de la culture ; 4. Utiliser systématiquement les TIC pour rendre visibles les activités et les résultats des secteurs et sous-secteurs de la culture et assurer l'information et la participation effective de tous les acteurs de la Nouvelle politique Culturelle.	sous-secteurs de la culture ; ➢ Des données statistiques et factuelles fiables et exhaustives portant sur l'ensemble des secteurs et sous-secteurs de la culture sont disponibles et régulièrement actualisées et aident à la programmation et à la prise de décision ; ➢ La contribution de la culture aux grands agrégats macro-économique (PIB, équilibres extérieurs, emplois, revenus, etc.) est connue et prise en compte dans les analyses et les décisions du gouvernement et des partenaires en matière de politique de croissance et de stratégie de réduction de la pauvreté ; ➢ les TIC (Base de Données, logiciels, numérisations, productions sonores et audiovisuelles, réseaux sociaux email, etc.) informent les cadres, les acteurs majeurs et le grand public sur le management, les actions et les résultats de la Nouvelle Politique Culturelle.	management du secteur : ✓ Le volume et la qualité des données statistiques collectées, analysées et actualisées/an ; ✓ La prise en compte du nombre de contributions spécifiques de la culture dans les rapports économiques du gouvernement et des PTF ; ✓ Les BDD, applications, numérisations et productions audiovisuelles diffusées et exploitées par les acteurs majeurs ; ✓ Nombre de consultations de la BDD du ministère ; ✓ Nombre de visite du site web du ministère.
<u>Objectif spécifique 4 :</u> Impliquer les populations à la base et les collectivités décentralisées dans la mise en œuvre *de leurs* initiatives culturelles ancrées sur les territoires	1. Sensibiliser les acteurs et décideurs locaux sur les enjeux et stratégies de l'action culturelle et pour une meilleure prise en compte des initiatives culturelles dans les Plans de Développement Locaux aux niveaux communal, intercommunal et régional, notamment dans les domaines des savoirs locaux, du tourisme et de l'artisanat local ; 2. Former les acteurs locaux (collectivités, associations, groupements, etc.) à la planification et à la gestion d'entreprises culturelles locales ; 3. Clarifier et définir et formalise le rôle et le statut de l'artiste en tant que communicant et dépositaire de traditions et l'intégrer dans les politiques et programmes publics visant la paix, la citoyenneté, la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté ; 4. Doter les acteurs locaux d'outils et d'instruments de collecte et d'enregistrement du patrimoine culturel matériel et immatériel ; 5. Sensibiliser les acteurs locaux pour la prise en compte de *la* participation de groupes spécifiques comme les personnes âgées, les personnes porteuses de handicaps et les femmes à la vie sociale et culturelle ; 6. Favoriser les échanges culturels intercommunautaires, intrapréfectoraux et intrarégionaux. 7. Former les acteurs locaux à la promotion de la coopération culturelle décentralisée ;	➢ Des initiatives culturelles sont inscrites et mises en œuvre dans les PDL et les PAI des collectivités décentralisées ; ➢ Les savoirs locaux et l'artisanat local des communautés sont valorisés à travers des initiatives des PDL et PAI ; ➢ Des circuits et sites touristiques sont aménagés au bénéfice des collectivités et génèrent des revenus et des emplois locaux ; ➢ Des entreprises touristiques et culturelles locales sont créées et gérées par des acteurs locaux de la communauté ; ➢ Les groupes spécifiques, auparavant marginalisés, comme les personnes âgées, les personnes porteuses de handicaps et les femmes participent à des activités socioculturelles spécifiquement élaborées pour eux ; ➢ Les jeunes, les femmes et d'autres groupes sociaux des communautés organisent des activités d'échanges culturels entre les collectivités, les préfectures et les régions ; ➢ Des projets culturels impliquant les collectivités décentralisées et des partenaires étrangers sont initiés et mis en œuvre.	✓ Nombre de PDL et de PAI ayant inscrit des initiatives culturelles ; ✓ Nombre d'initiatives inscrites dans les PAI mises en œuvre par an et sur la période 2018-2020 ; ✓ Volume et nature des biens et services offerts par les communautés à partir des PAI ; ✓ Nombre de touristes, chiffre d'affaires et nombre d'emplois créés grâce à l'aménagement de sites et de circuits touristiques des communautés ; ✓ Nombre de personnes âgées, de personnes porteuses de handicaps et de femmes impliquées dans des activités socioculturelles de la communauté ;

Objectif Spécifique 5 : Concevoir, mettre en place et utiliser des mécanismes et des procédures de **f**inancement efficient, efficace et innovant.	1. Préciser par des textes d'application les modalités de mobilisation et d'intervention du Fonds d'Aide à la Culture en spécifiant les appuis en faveur des grands secteurs : la création littéraire et artistique, la préservation du patrimoine culturel, le cinéma et l'audiovisuel, les associations culturelles et les Programmes de la Saison Culturelle ; 2. Mettre en place des mécanismes et de modalités de répartition des subventions fondés sur la transparence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience et orientés selon les priorités de la Nouvelle Politique Culturelle ; 3. En collaboration avec les Ministères de l'Economie-Finances et du Budget, adopter et appliquer des mesures fiscales visant à alimenter le Fonds de Soutien en ressources financières suffisantes ; 4. En collaboration avec les Ministères de l'Economie-Finances et du Budget, ainsi qu'en partenariat avec les acteurs majeurs et les autres intervenants, concevoir et mettre en œuvre des financements innovants pour alimenter le Fonds de Soutien ; 5. Encourager les artistes à constituer une ou des mutuelles et les soutenir par des mesures financièrement et matériellement appropriées. A cet effet, faire appel à une expertise pour aider à concevoir le système.	✓ Le Fonds d'Aide à la Culture est alimenté par le budget national et la contribution de partenaires nationaux et étrangers pour subventionner : la création littéraire et artistique, la préservation du patrimoine culturel, le cinéma et l'audiovisuel, les associations culturelles et les Programmes de la Saison Culturelle selon des modalités et dans des proportions définies et connues par l'ensemble des acteurs majeurs ; ➢ Des mesures fiscales pertinentes, efficientes et efficaces sont adoptées et mises en œuvre par les Ministères de l'Economie-Finances et du Budget pour alimenter le Fonds de Soutien ; ➢ Des financements innovants sont adoptés et mis en œuvre par les Ministères de l'Economie-Finances et du Budget et les autres partenaires pour alimenter le Fonds de Soutien et/ou pour appuyer des actions programmées dans la Saison Culturelle ; ➢ Une ou des mutuelles d'artistes sont créées et contribuent à améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines de la santé, du logement et de l'éducation des enfants.	✓ Décret instituant un Fonds de Soutien à la Culture ; ✓ Inscription et approvisionnement de la ligne budgétaire du Fonds de Soutien dans les Lois des Finances annuelles sur toute la période ; ✓ Contributions non budgétaires au Fonds de Soutien par an et sur la période ; ✓ Montants des allocations reçues par les bénéficiaires des secteurs concernés ; ✓ Valeur et nombre de biens et services produits grâce aux allocations octroyées par le Fonds ; ✓ Emplois créés grâce aux allocations octroyées par le Fonds.
Objectif Spécifique 6 : Renforcer le partenariat et la coopération internationale	1. Valoriser l'intégration sous-régionale et régionale et participer activement à la construction et à la dynamisation d'un Espace Culturel Africain. 2. Valoriser et renforcer la participation de la Guinée à l'UNESCO pour promouvoir la culture nationale et contribuer à l'atteinte de ses objectifs de l'UNESCO ; 3. Valoriser et renforcer la participation de la Guinée à la Francophonie pour promouvoir la culture nationale et contribuer à l'atteinte de ses objectifs de la Francophonie. 4. Valoriser et renforcer la participation de la Guinée à l'ISESCO pour promouvoir la culture nationale et contribuer à l'atteinte de ses objectifs. 5. Contribuer pleinement et efficacement à la mise en œuvre au plan national, sous-régional et international des Conventions Internationales portant sur la culture dont la Guinée est partie. 6. Renforcer, diversifier et valoriser la coopération culturelle bilatérale comme facteur de compréhension mutuelle, d'échanges d'expériences et de renforcement de capacités des ressources humaines.	➢ Les contributions de l'UNESCO, de la Francophonie, de l'ISESCO et des autres organisations de coopération culturelle multilatérale sont significativement améliorées et bénéficient à un plus grand nombre d'acteurs nationaux de la Nouvelle Politique Culturelle ; ➢ Les contributions des Etats dans le cadre de la coopération bilatérale inter-gouvernementale ou déconcentrée sont significativement améliorées et bénéficient à un plus grand nombre d'acteurs nationaux de la Nouvelle Politique Culturelle ; ➢ Les artistes, gestionnaires, chercheurs et autres acteurs de la Nouvelle politique Culturelle participent aux activités organisées aux niveaux sous-régional et régional qui contribuent à structurer, renforcer et à dynamiser un Espace Culturel Africain ; ➢ Les artistes, gestionnaires, chercheurs et autres acteurs de la Nouvelle politique Culturelle participent aux activités organisées au niveau des organisations multilatérales ou bilatérales qui contribuent à renforcer la coopération culturelle internationale en tant que facteurs de paix, d'entente et de compréhension mutuelle entre les nations.	✓ Montant de subventions obtenues des PTF ; ✓ Appuis sous forme d'expertise obtenue des PTF ; ✓ Biens et services culturels produits grâce à des appuis des PTF ; ✓ Nombre d'artistes ayant participé à des activités organisées aux niveaux sous-régional et régional ✓ Nombre de gestionnaires ayant participé à des activités organisées aux niveaux sous-régional et régional ✓ Nombre de chercheurs ayant participé à des activités organisées aux niveaux sous-régional et régional

L'exécution budgétaire dans le cadre du CDMT s'effectuera sur la base des trois grands axes et des 13 objectifs spécifiques de la nouvelle politique culturelle. Une fois dégagées les allocations budgétaires spécifiquement dédiées à la culture, il conviendrait de procéder à une répartition selon les objectifs spécifiques. La part relative de chacun des axes sur la base de l'expérience nationale et celles des pays voisins est la suivante :

Répartition par axe stratégique :

AXE STRATEGIQUE	**%**
Axe 1 : Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel national et des communautés à travers des actions d'inventaire, de protection, de sauvegarde, d'études et d'illustration afin de le faire connaître par les générations actuelles et futures.	*45 %*
Axe 2 : favoriser et appuyer la créativité, les innovations et la diversification des expressions artistiques et culturelles en dotant les institutions, les organisations et les artistes de ressources appropriées.	*35 %*
Axe 3 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des autres acteurs du secteur de la culture en matière de gouvernance et management du secteur de la culture.	*20 %*
TOTAL	**100 %**

OBJECTIFS STRATEGIQUES SELON LES AXES	**NBRE ACTIONS**	%
AXE STRATEGIQUE 1		
Objectif Spécifique 1 : Procéder à l'inventaire, à l'étude et à la conservation du patrimoine culturel matériel **::**	11 actions	40 % à 45 %
Objectif Spécifique 2 : Procéder à l'inventaire, à l'étude et à la conservation du patrimoine culturel immatériel :	13 actions	30 % à 35 %
Objectif Spécifique 3 : Valoriser et promouvoir le patrimoine culturel en l'intégrant dans les politiques et programmes sectoriels de développement économique et social :	7 actions	15 % à 30 %
AXE STRATEGIQUE 2		
Objectif Spécifique 1 : Renforcer et promouvoir l'expression littéraire à travers le livre et la lecture publique :	13 actions	15 % à 20 %
Objectif Spécifique 2 : promouvoir les arts de la scène sur le plan national, sous-régional et international à travers une programmation participative, cohérente, sélective et ciblée	12 actions	35 % à 40 %
Objectif Spécifique 3 : promouvoir et valoriser les arts graphiques et l'artisanat guinéens en les intégrant dans les politiques et programmes sectoriels de développement économique et social	6 actions	20 % à 25 %
Objectif Spécifique 4 : appuyer les industries culturelles nationales en les intégrant dans les politiques et programmes	3 actions	15 % à 40 %.

sectoriels de développement économique et social		
AXE STRATEGIQUE 3		
Objectif Spécifique 1 : améliorer le cadre légal et réglementaire afin de le mettre en cohérence avec les lois, conventions et décrets ainsi que les politiques et programmes de développement économique et social de la Guinée	3 actions	5 % à 10 %
Objectif Spécifique 2 : renforcer les services centraux et déconcentrés du Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique dans leur rôle régalien et dans leurs fonctions managériales en tenant compte des évolutions de l'environnement institutionnel, économique et technologique	4 actions	10 % à 15 %
Objectif Spécifique 3 : Mettre en place et rendre opérationnel un système d'information pour la culture	4 actions	5 % à 10 %
Objectif Spécifique 4 : impliquer les populations à la base et les collectivités décentralisées dans la mise en œuvre de leurs initiatives culturelles ancrées sur les territoires	7 actions	25 % à 30 %
Objectif Spécifique 5 : concevoir, mettre en place et utiliser des mécanismes et des procédures de financement efficient, efficace et innovant	5 actions	5 % à 10 %
Objectif Spécifique 6 : renforcer le partenariat et la coopération culturelle internationale	6 actions	5 % à 10 %

Le Plan d'Actions Prioritaires devra être décliné en Plans d'Actions Opérationnels (PAO) de mise en œuvre, qui seront eux-mêmes développés en Projets permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Nouvelle Politique Culturelle. Il faut noter qu'un seul projet pourrait poursuivre deux, trois ou plusieurs objectifs spécifiques d'un, deux ou des trois axes de la Nouvelle Politique Culturelle. Dans ce cas, il conviendra cependant de faire clairement ressortir l'objectif spécifique principal et, par conséquent, l'axe au compte duquel le projet sera inscrit.

Cette mise en œuvre se fera selon une démarche itérative, des amendements, ajustements et développement pouvant être proposés et être pris en compte régulièrement lors des évaluations périodiques à mi-parcours.

4. LES INSTRUMENTS DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

La Nouvelle Politique Culturelle nécessite l'élaboration et l'utilisation d'instruments et d'outils de planification, de programmation et de suivi-évaluation spécifiques, adaptés aux objectifs assignés à chaque acteur et à chaque secteur. Ces instruments doivent notamment permettre d'apprécier et évaluer :

- les perceptions, les représentations et les évaluations réciproques des initiatives et des résultats des acteurs majeurs et de leurs partenaires
- l'existence d'un cadre légal et réglementaire approprié avec des mécanismes qui encouragent la créativité, l'entrepreneuriat culturel formel et la vitalité de l'ensemble des secteurs et sous-secteurs ;
- le développement des connaissances, de l'expertise et de l'information sur toute question pertinente pour le développement culturel ;
- la valeur accordée aux industries culturelles et aux biens et services culturels nationaux avec les facilités offertes pour l'accès aux financements publics et privés, les qualifications nécessaires, l'accès aux technologies de l'information et de la communication et à d'autres technologies appropriées ;
- la mobilité des acteurs culturels et les opportunités de développer des réseaux nationaux, sous-régionaux et internationaux.

4.1. Le cadre juridique et institutionnel de la Nouvelle Politique Culturelle

Il existe à ce jour un très grand nombre de textes juridiques, réglementaires et organiques sous forme de Lois, de décrets, d'arrêtés et de décisions à différents niveaux qui concernent directement ou indirectement la culture. Cet arsenal des textes existants souffre d'insuffisances et parfois de manque de cohérence, ce qui constitue une cause réelle de conflits de compétences et de manque de synergie.

La Nouvelle Politique Culturelle doit se doter d'un cadre juridique et institutionnel cohérent, prenant en compte son caractère transversal et pluri-acteurs. Les textes existants doivent être réévalués et les textes manquants élaborés pour former un corpus d'instruments juridiques connu et appliqué par l'ensemble des acteurs.

Dans ce cadre, la révision des textes et des cadres organiques du Ministère s'impose afin de rendre les services centraux et déconcentrés institutionnellement plus à mesure d'accomplir des activités qui auront été précisées.

4.2. L'information, la collecte des données statistiques et la communication

Les rares études sur le secteur ainsi que les JRC ont nettement mis en évidence l'absence de données suffisantes, pertinentes et fiables sur la culture. Les tableaux d'inventaire présentés lors des Journées montrent que les participants, et en premier lieu les dirigeants et experts des services centraux et déconcentrés, ne disposent que de connaissances générales et vagues des réalités de terrain de leurs domaines respectifs. Les raisons de ce dénuement sont nombreuses et diverses, et tiennent autant au manque de ressources matérielles, financières et technologiques qu'à la faiblesse de la formation spécialisée de la ressource humaine et en l'absence d'outils formalisés et validés de suivi-évaluation.

C'est pourquoi le Ministère chargé de la Culture et du Patrimoine Historique doit mettre en première priorité la mise en place d'un Système d'Information et de Communication approprié et efficace. L'élaboration de cet instrument pourrait utilement s'inspirer des outils déjà conçus par l'UNESCO, et l'expertise de cette institution pourrait être sollicitée pour la mise en place du dispositif. Les TIC seront l'outil et le support privilégié du SIC de la culture.

4.3. La déconcentration et la décentralisation

L'intervention de l'Etat, à travers le Ministère chargé de la Culture et du Patrimoine Historique évitera le management bureaucratique et centralisé, avec une démarche « top-down ». C'est pourquoi, elle s'appuiera sur les structures et les organes définis et institués dans le cadre du processus de déconcentration et de décentralisation engagé en Guinée. A ce titre, la mise en œuvre de la nouvelle Politique Culturelle ciblera prioritairement :

- les services déconcentrés à l'échelon de base,
- les professionnels et entrepreneurs privés du secteur de la culture,
- les établissements tels que les Maisons des Jeunes et de la Culture, les Bibliothèques, les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle, les centres et ateliers artisanaux
- les collectivités territoriales,
- les ONG et les associations artistiques, culturelles et de jeunesse à la base

- les réseaux et plateformes avec un esprit fédérateur d'initiative et articulateur du territoire,
- et les acteurs innovateurs du domaine culturel.

Ces acteurs seront prioritairement mis à contribution pour exploiter au mieux les ressources patrimoniales et traditionnelles et pour les intégrer, à travers des programmes culturels, dans les stratégies sociales, économiques et de promotion internationale.

4.3. Le budget et les autres sources de financement de la culture

La Loi des Finances est la traduction en termes financiers de la politique de l'Etat. En octroyant, à travers le budget national des ressources, l'Etat manifeste sa volonté politique et ses priorités et crée une partie des conditions permettant aux intervenants et aux acteurs du domaine de développer leurs activités à leur propre compte et au bénéfice de l'ensemble de la nation.

Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme pour la période 2018-2020 prévoit un total de dépenses estimé à 704 238 698 594 GNF. Selon ces prévisions du CDMT, les investissements et dépenses en capital s'élèveront à 53 374 735 000 GNF en 2018, 70 880 945 250 GNF en 2019 et 76 241 217 436 GNF en 2020.

La répartition des ressources prévoit

- 8,26 % en 2018, 4,4% en 2019 et 3,6 % en 2010 pour le programme "Administration" (pilotage et soutien)
- 53,3 % en 2018, 50,7 % en 2019 et 47,3 % en 2020 pour le Programme "Appui aux acteurs privés et associatifs du développement culturel et sportif
- 26,8 % en 2018, 29,6 % en 2019 et 28,7% en 2020 pour le Programme "Développement des Infrastructures culturelles et sportives"
- 11,6 % en 2018, 15,4 % en 2019 et 20,4% en 2020 pour le Programme "Renforcement et dynamisation du développement culturel et sportif décentralisé".

Cependant en incluant dans le même grand programme les domaines de la culture et des sports, l'expérience montre que ce dernier, en particulier le football, s'approprie de la quasi-totalité des ressources octroyées, ne laissant au domaine de la culture qu'une part

ne permettant pas de développer des activités importantes et d'atteindre des objectifs stratégiques.

Les mesures fiscales en faveur de la culture figurent parmi les moyens par lesquels l'Etat peut impulser le développement culturel. Les participants aux Journées de Concertation et différents acteurs ont identifié les grands secteurs pour lesquels des mesures spécifiques doivent être appliquées ou renforcées, notamment : le livre et la lecture (édition, importation), la préservation du patrimoine, la création dans les domaines du cinéma et l'audiovisuel, la formation aux métiers de la culture, etc.

Afin d'éviter des abus et des dérives visant des objectifs purement commerciaux, des précisions devront être apportées à la définition des produits et services bénéficiant de mesures fiscales, comme par exemple les notions de bien culturel, de création artistique, de patrimoine matériel ou immatériel, etc.

4.4. Le concept de Saison Culturelle

Le concept de Saison culturelle a été introduit par la Direction Nationale de la Culture à la fin des années « 80 » comme instrument de programmation de l'action culturelle sur une période allant du mois d'octobre d'une année donnée au mois de juin de l'année suivante. Dans la réalité, ce concept n'a pas été opérationnalisé pour diverses raisons, notamment à cause de la faible maîtrise que les services centraux avaient de la mise en œuvre de leurs propres programmes et des programmes relevant d'initiatives privées, de la non-coordination des initiatives provenant des autres acteurs publics et privés et du caractère improvisé de la plupart des interventions.

Il est utile d'actualiser ce concept, en partenariat avec les acteurs majeurs de la culture. Sa mise en œuvre permettrait notamment d'assurer :

- une programmation maîtrisée des évènements les plus importants sur une durée d'au moins un an ;
- une répartition plus transparente et plus équitable des appuis financiers ;
- une occupation des espaces scéniques plus rationnelle à Conakry et à l'Intéreiur du pays ;
- un meilleur partenariat avec les institutions et organes de coopération culturelle bi ou multilatéraux ;
- une information plus efficace des publics nationaux et étrangers.

4.5. L'organisation d'Evènements Artistiques et Culturels de dimension nationale, sous-régionale, régionale et internationale

Malgré les apparences, même avec les difficultés d'organisation du Festival National des Arts et de la Culture (FNAC) hérité de la 1ère République, Conakry abrite régulièrement depuis de longues années des évènements artistiques et culturels de qualité et d'envergure sous-régionale et internationale. Citons entre autres :

- Feskora
- Le Concours National de Percussion et la Biennale Internationale de Percussions
- Le Festival International du Théâtre Guinéen
- Le Festival de Musique Traditionnelle et de Contes (FEMUTRAC)
- Le Festival de Jazz de Conakry
- Les 72 heures du Livre
- Etc.

Mais au lieu d'entrer en cohérence et en synergie pour améliorer la vitalité du secteur de la culture, ces évènements sont plutôt organisés dans un esprit de concurrence pour l'accès aux ressources publiques et privées et aux rares espaces capables de les accueillir. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Guinée, Conakry en premier lieu, hormis « les 72 heures du Livre », n'a pas encore réussi à se positionner dans la durée comme une capitale culturelle dans un domaine ou un genre donné, à l'instar du MASA (Abidjan) du FESPACO (Burkina), de la Biennale de la Photographie (Bamako), du Festival de Jazz de Saint Louis (Sénégal), etc.

Les participants à l'Atelier de Restitution et de Validation du Document de la Nouvelle Politique Culturelle ont reconnu les difficultés à reconduire le modèle de la Première République du Festival National des Arts et de la Culture. Les tentatives réalisées ces dernières années n'ont probablement pas eu l'impact et la résonnance populaire à l'échelle nationale des festivals antérieurs, et la soutenabilité financière de cet évènement est difficile à assurer dans un contexte financièrement très contraint.

C'est pourquoi il a été retenu, d'une part, de soutenir, dans le cadre des programmes de la Saison Culturelle, l'organisation d'évènements artistiques thématiques et/ou par genre, en capitalisant les évènements qui, ces dernières années, ont fait montre de leur pertinence, de leur soutenabilité et de leur durabilité et, d'autre part, d'instituer le Festival

National des Arts et de la Culture comme un évènement artistique et culturel de référence pour la Guinée.

Le Festival National des Arts et de la Culture sera caractérisé notamment par :

- Un caractère national plus marqué : le FENAC inclut, comme les éditions antérieures, à travers les Podiums Régionaux des Arts et de la Culture, les meilleures productions de chacune des régions ; cependant liberté sera donnée à chaque région et aux préfectures la composant de sélectionner les productions artistiques et littéraires qu'elles considèrent comme étant les plus représentatives de leur patrimoine ;
- Un caractère plus sélectif dans la programmation : la programmation s'appuiera, d'une part, sur une sélection très rigoureuse des meilleures productions des Podiums Régionaux et, d'autre part, sur les meilleures créations identifiées lors des rencontres thématiques programmées lors de la Saison Culturelle. Comme durant les éditions de la 1ère République, outre un (1) ou quelques « Grands Prix », le jury du FENAC décernera également des Prix selon les genres, les techniques et les générations afin d'encourager la créativité et la diversité des expressions et permettre la détection et la promotion de talents.
- Un caractère multimédia plus large et une plus grande ouverture aux différents genres et courants artistiques, incluant par conséquent les nouveaux arts de la scène, la musique urbaine, les créations dans les arts modernes et contemporains, les créations numériques, etc. : l'organisation d'un Colloque et des conférences universitaires, la publication d'un Journal ou d'une Revue, la fixation des créations sur des supports durables (DVD, cinéma, photo, etc..) permettront de conserver la mémoire du FENAC, de l'inscrire dans la durée et de le transmettre aux générations futures ;
- Un caractère populaire plus marqué sur l'ensemble du territoire : à Conakry, des programmations seront prévues aussi bien dans les espaces traditionnellement réservés aux « grands spectacles » (Palais du Peuple, CCFG, Blue Zone, etc..) que dans des espaces relevant des communes et des quartiers (Maisons des Jeunes, stades de proximité, espaces verts, plages, etc.) qui devront être aménagés en conséquence. Ensuite, des tournées des productions présentées lors du FENAC seront organisées vers les régions et

préfectures afin de permettre aux publics de l'intérieur de jouir du meilleur de l'art et de la culture de Guinée.

Au total, au lieu d'un simple divertissement culturel, le FENAC sera un levier puissant pour la connaissance et l'appropriation du patrimoine culturel par l'ensemble de la nation. Il contribuera à la promotion des innovations artistiques et technolologiques, l'aménagement des espaces publics urbains dans un souci d'équité, la promotion du tourisme et, finalement, la valorisation de l'énorme potentiel économique de la culture en termes de formation de la ressource humaine, d'emploi et de revenus.

Compte tenu de sa complexité et de l'exigence de soutenabilité et de pérennisation, le FENAC sera géré selon le modèle des Etablissements Publics à vocation culturelle.

4.6. Les Fonds d'Aide à la Culture

Les Ministères en charge des Arts et de la Culture qui se sont succédé depuis la fin des années 80 ont constamment inscrit dans leurs programmes budgétaires la mise en place de divers Fonds de Soutien à la Culture, qui, selon les périodes, a pris diverses dénominations : Fonds de Soutien à la Création Artistique et Littéraire (FOSCAL), Fonds de Soutien à la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine (FOSAVP), le FODIC, etc.

Par soucis de cohérence, d'efficacité, de transparence et de simplification du management, il a été ensuite institué un unique Fonds de Soutien à la Culture, avec des objectifs composés par la synergie des propositions antérieures. La mise en œuvre effective du Fonds devrait permettre une allocation plus équitable et plus transparente des ressources publiques destinées à la culture selon des priorités prédéfinies. Elle permettrait également de faciliter la mobilisation de ressources privées ou innovantes avec l'assurance d'une gestion participative et inclusive des contributeurs et des organisations d'artistes.

L'allocation des aides devra se faire selon des modalités définies et acceptées. Elle peut être octroyée sous plusieurs formes :

- Concours assortis de Prix Nationaux dans de nombreux domaines de la création artistique ;
- aides individuelles à la création (permettent par exemple à des artistes émérites ou à de jeunes talents de mener à bien un

projet spécifique ou de bénéficier de séjours de recherche ou de résidences d'artistes)

- aides collectives octroyées à des groupes de musique expérimentale, de ballets, de théâtre, etc..).
- bourses de formation (en collaboration avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Agence Nationale des Bourses d'Etudes ;
- subvention pour le patrimoine, visant une action précise et délimitée dans le temps et dans l'espace ;
- etc. ;

La priorité du fonds sera accordée

- aux activités développées ou soutenues par des collectivités locales urbaines et rurales.
- Aux initiatives qui permettent à des activités déjà existantes d'aboutir à un nouveau stade de développement.
- aux activités fédératrices visant la mise en réseau des acteurs.
- aux initiatives novatrices dans le domaine de la création artistique
- aux activités qui favorisent le rapprochement entre la culture, le tourisme et l'entreprise privée, susceptibles de créer de nouveaux emplois durables et de produire des biens et services contribuant à la réduction de la pauvreté.

Malgré les grands avantages liés à la constitution d'un unique Fonds d'Appui à la Culture, il conviendrait cependant de conserver les spécificités de certains sous-secteurs en ce qui concerne la mobilisation et l'allocation des ressources. Les participants aux Journées de Concertation ont demandé de préciser, par des textes d'application les modalités d'allocation des ressources du Fonds d'Aide à la Culture en spécifiant les appuis en faveur de grands secteurs : la création littéraire et artistique, la préservation du patrimoine culturel, le cinéma et l'audiovisuel, les associations culturelles et les Programmes de la Saison Culturelle.

4.7. Les commandes d'Etat

La pratique des commandes publiques aux artistes n'est pas encore installée dans la tradition guinéenne. Pourtant elles constituent un

levier efficace d'aide aux artistes ainsi qu'à la création et à la valorisation des biens et services culturels guinéens.

Elles peuvent prendre plusieurs formes, selon le domaine : commande musicale, commande aux auteurs dramatiques, décoration des bâtiments administratifs, aménagement des espaces publics, etc. il serait par exemple possible, à l'instar de ce qui se fait dans certains pays, de réserver un certain pourcentage (généralement 1%) du montant des travaux effectués à l'occasion de la construction de la rénovation ou de l'extension des bâtiments de souveraineté (Palais de la Présidence, Parlement, Palis du Peuple, Primature, Préfectures et Mairies etc.), des autres bâtiments publics, mais aussi des bâtiments privés qui donnent une image de la Guinée (les grands hôtels, aéroports, etc.) pour la réalisation d'une œuvre d'art spécialement conçue pour le lieu considéré.

4.8. Culture et décentralisation

Le caractère populaire de la culture s'est toujours appuyé en Guinée sur une forte implication des communautés de base. Durant la Première République, cela a été organisé à travers l'implication des organisations de base du Parti-Etat, spécialement lors des quinzaines et des festivals des arts et de la culture.

Aujourd'hui, les ressources disponibles pour la culture sont très inégalement réparties entre Conakry et les régions et, à plus forte raison, avec les zones rurales. Plus de 80% des espaces culturels sont situés dans le « Grand Conakry », et la capitale héberge toutes les agences de promotion et gestion du spectacle vivant. Tous les grands événements culturels ont lieu à Conakry.

La mise en œuvre d'un processus de décentralisation pourrait permettre de réduire progressivement ces inégalités, en accordant plus d'autonomie aux services déconcentrés du Ministère en charge de la culture, avec des responsabilités et des cahiers de charge mieux définis.

Le Code des Collectivités assigne aux collectivités la mission, entre autres, de « promouvoir et favoriser le développement économique, social et culturel de leur communauté ». Parmi les domaines de compétence propres aux collectivités figurent des domaines qui concernent directement ou indirectement le secteur de la culture, notamment :

- « les programmes d'investissement et de développement social, économique et culturel de la collectivité, quelle que soit la provenance du financement ;
- la gestion des bibliothèques de la collectivité locale ;
- le développement des activités de jeunesse et de culture".

La mise en place d'infrastructures culturelles spécifiques (musées, bibliothèques, salles de spectacles, espaces destinées à des foires, galeries d'exposition, etc..) pourrait relever des priorités de ces services. De leur côté, une implication mieux organisée des associations et des opérateurs culturels privés permettrait de répondre au besoin pressant et croissant d'activités culturelles exprimé par des collectivités locales, des préfectures et des régions.

4.9. Le Soutien aux artistes, aux associations et aux syndicats d'artistes

Il conviendrait d'établir une nette distinction entre le soutien aux professionnels de la culture et le soutien aux associations et syndicats d'artistes. Notamment, le BGDA devrait consacrer une partie de ses ressources à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes en pourcentage par exemple des sommes provenant de la rémunération pour copie privée, ainsi que les sommes non répartissables, c'est-à-dire les sommes qui n'ont pas été payées en application de conventions internationales ou dont les destinataires n'ont pas pu être identifiés ou retrouvés. Ce soutien ne peut être que ponctuel et n'être octroyé que dans la mesure des ressources disponibles en sus du soutien aux professionnels.

4.10. La coopération culturelle internationale

Dans un monde devenu un « village planétaire », la Nouvelle Politique Culturelle doit assurer la plus large diffusion des idées et des connaissances sur la base de l'échange et de la rencontre entre cultures. La coopération culturelle internationale doit permettre à la Guinée et aux communautés qui la composent de diversifier, enrichir et promouvoir les expressions culturelles, afin que la connaissance d'autres cultures et d'autres expériences enrichisse la créativité et l'universalité.

Pour ce faire, le Ministère chargé de la culture doit renforcer la collaboration avec les Ministères chargés des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de l'Education afin, d'une part, de former des spécialistes de la coopération culturelle selon les régions et la nature des institutions et, d'autre part, promouvoir cette coopération aux niveaux national, déconcentré et décentralisé. Compte tenu des opportunités existantes dans ce domaine et le faible bénéfice que la Guinée en a tiré jusqu'ici, il serait judicieux de créer, dans le cadre organique du Ministère chargé de la culture, une Direction de la Coopération et des Echanges Culturels.

ANNEXE I

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER DE VALIDATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE CULTURELLE NATIONALE

PREAMBULE

LES PARTICIPANTS à l'Atelier de Validation du Document de la Nouvelle Politique Culturelle

AYANT ADOPTE la définition de la culture formulée par l'UNESCO lors de sa Conférence Générale tenue à Mexico (26 juillet – 6 août 1982) selon laquelle « la culture peut être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

CONSCIENTS de ce que c'est la culture qui donne à l'homme sa capacité de réfléchir sur lui-même, à la nation d'affirmer son unité et sa présence au monde ;

CONVAINCUS que la culture est une dimension essentielle de toute vision et de tout projet de société, un facteur déterminant de toute politique de développement durable et moyen privilégié d'expression de la créativité de tout individu ou groupe d'individus ;

SOUCIEUX de faire de la coopération culturelle et des échanges culturels un instrument et un domaine privilégié des relations internationales pour la construction d'un monde de paix, de compréhension mutuelle, de solidarité et d'équité

AYANT PRIS CONNAISSANCE des Documents soumis à validation après analyse, observations, critiques, amendements et compléments éventuels,

AYANT ECOUTE AVEC UN GRAND INTERET

- Le Discours de bienvenue de Monsieur Sanoussy Bantama SOW, Ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique ;
- Les Adresses aux participants de Monsieur Ide YAO, Directeur du Bureau Régional de l'UNESCO à Abuja (Nigeria) de Madame Youma FALL, Directrice Langue Française, Culture et Diversités – Organisation Internationale de la Francophonie et du Professeur NianeTamsirDjibrill, Historien émérite de la Guinée ;
- Le Discours d'Ouverture de l'Atelier de S.E. Mamadi Youla, Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

REMERCIENT

Tout particulièrement Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Alpha CONDE pour son soutien constant au secteur de la culture depuis son accession à la magistrature suprême ;

SALUENT

L'engagement du Gouvernement de faire de la culture un domaine et un outil privilégiés pour l'édification d'une nation unie, prospère, enracinée dans ses traditions et ouverte au monde ;

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT

1. De doter le secteur de la culture de ressources financières suffisantes, de ressources matérielles et technologiques adaptées et de ressources humaines qualifiées et, à cet effet, de faire du Plan d'Actions Prioritaires une composante du programme économique et social, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PNDES et de la Loi des Finances ;
2. De veiller attentivement et rigoureusement à la prise en compte de la dimension culturelle dans les politiques, plans et programmes de développement économique et social, en particulier au niveau des ministères en charge de l'éducation, du tourisme, de l'information, de l'industrie e, de l'administration du territoire et des Affaires Etrangères
3. De soutenir tout particulièrement les industries culturelles et les autres sous-secteurs de la culture en tant que secteurs porteurs de

croissance économique, générateurs d'emplois et de revenus, notamment pour les jeunes ;

DEMANDENT

Au Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique et à ses consultants

1. De renforcer et dynamiser le sous-secteur du Patrimoine Culturel et Historique en dotant les services et institutions concernés de ressources suffisantes et d'outils modernes et appropriés à l'inventaire, la protection, la sauvegarde et la promotion ;
2. De soutenir l'industrie du livre avec des mesures robustes et durables en matière de fiscalité, de réglementation et de protection du marché et la promotion de la lecture dans les écoles, les Maisons des Jeunes et tout autre espace culturel approprié ;
3. De redynamiser la création et l'action artistique en Guinée en favorisant les synergies, le partenariat public-privé et l'organisation de grands évènements artistiques aux niveaux régional, national, sous-régional et international ;
4. de prendre en compte et d'intégrer judicieusement les critiques, amendements et compléments afin d'enrichir et d'améliorer le document et de renforcer son caractère inclusif et consensuel ;
5. De procéder à l'édition du Document selon les règles de l'art par une Maison d'Edition de la place ;
6. De procéder à une large diffusion du document et de veiller à son appropriation par tous les acteurs de la Nouvelle Politique Culturelle ;
7. De mettre en place et de dynamiser dans les plus brefs délais la Cellule de Suivi-Evaluation telle que proposée dans le Document de la Nouvelle Politique Culturelle.

APPRECIENT

La méthodologie et l'approche participative et inclusive adoptées pour l'élaboration du Document de la Nouvelle Politique Culturelle et encouragent le Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique à maintenir et à renforcer son caractère itératif aux fins de l'actualiser régulièrement en fonction des évolutions et des changements de son environnement.

REMERCIENT

Les Institutions multilatérales de Coopération culturelle, tout spécialement l'UNESCO et l'Organisation Internationale de la Francophonie ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers pour l'appui apporté à l'organisation de cet Atelier.

DEMANDENT

Aux Institutions multilatérales de Coopération culturelle et aux Partenaires Techniques et Financiers

1. De faire du Document de la Nouvelle Politique Culturelle leur document de référence pour la programmation, l'exécution et l'évaluation de leurs programmes et activités dans les domaines de la culture ;
2. De soutenir, selon leurs politiques et leurs modalités spécifiques, la mise en œuvre du Document de la Nouvelle Politique Culturelle et du Plan d'Actions Prioritaires.

SUR LA BASE DES OBSERVTIONS ET RECOMMANDATIONS AINSI FORMULEES

LES PARTICIPANTS VALIDENT ET ADOPTENT le Document de la Nouvelle Politique Culturelle de la République de Guinée

Conakry le 19 Octobre 2017
Les Participants

ANNEXE II

DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ATELIER DE VALIDATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE CULTURELLE NATIONALE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Monsieur le Ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs les participants à cet Atelier de Validation du Document de la Nouvelle Politique Culturelle,

Je voudrais tout d'abord saluer la présence des représentants de nos maisons communes que sont l'UNESCO, la Francophonie, l'ISESCO. Ils nous ont accompagnés pour la finalisation du processus d'élaboration de la Nouvelle Politique Culturelle de notre pays, et nous en sommes convaincus, leur précieux appui ne fera pas défaut pour sa mise en œuvre. Soyez-en remerciés.

Je voudrais également saluer la présence de nos Partenaires au Développement, notamment à travers leurs agences et leurs institutions de coopération scientifique et cultuelle. La présence de leurs représentants dans le domaine du développement culturel est certainement l'expression de leur ferme volonté d'accompagner la GUINEE et les Guinéens dans cette mise en œuvre. Merci à vous.

- Monsieur le Ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique,
- Mesdames et Messieurs,

Il n'est plus nécessaire aujourd'hui d'épiloguer autour d'une définition de la culture. Des savants et des experts de tous bords et de tous les domaines nous ont à suffisance explicité le concept, ses fonctions et son importance dans la production et la reproduction des individus et des sociétés. Pour notre part, nous nous limiterons donc à la définition adoptée par l'UNESCO lors de la Conférence générale de Mexico en 1982, définition qui garde encore à nos yeux toute sa pertinence et toute son actualité.

Nul besoin non plus de reprendre pour la Nième fois le discours sur la richesse et la diversité exceptionnelles de la culture guinéenne, une et plurielle. Ceux qui parcourront le Document qui nous est aujourd'hui soumis à validation pourront aisément en percevoir les pierres d'angles, notamment à travers les répertoires régionaux sur les différents domaines de la culture, répertoires présentés fort judicieusement en Annexe du document principal.

Nous réitérons avec ce document le droit imprescriptible, sinon la responsabilité de chaque Etat de se doter d'une politique culturelle spécifique, respectueuse des universaux autour desquels se construit la communauté humaine, et, dans le même temps, représentative des valeurs, de l'identité et de la vision de son peuple et de ses citoyens. Tel est l'enjeu le plus essentiel de la Nouvelle Politique Culturelle de la République de GUINEE.

Monsieur le Ministre,

Chers participants,

Conformément à ces universaux et soucieux de la démocratisation de la culture et de la science, aussi bien dans l'accès et la consommation que dans la création, vous avez voulu que notre Nouvelle Politique Culturelle soit le reflet d'une vision et d'une volonté de l'ensemble de la nation guinéenne.

C'est pourquoi, tout au long du processus de son élaboration, vous avez rigoureusement adopté une démarche participative, inclusive pluri-acteurs, impliquant aussi bien des acteurs nationaux de l'administration, du secteur privé, du monde associatif et syndical, que les acteurs de la GUINEE profonde, qui de façon remarquable ou dans l'anonymat, tissent tous les jours les trames multicolores du tissu de notre patrimoine culturel.

Vous avez adopté une démarche ouverte à la transversalité du domaine de la culture, puisque votre document interpelle non seulement les secteurs spécifiques de la culture comme les arts, le patrimoine culturel, le livre et la lecture, mais aussi et peut-être surtout les domaines qui en sont étroitement liés, comme l'éducation, le tourisme, l'information, les nouvelles technologies et les savoirs locaux, l'environnement, etc., etc. A ce titre, je souligne ici la pertinence de votre souci de connaître, mieux, de calculer la contribution du secteur de la culture au PIB et à la création d'emplois. Notre gouvernement en mesure la nécessité et va s'y atteler, soyons-en assurés ; à cet effet nous saurons compter sur l'appui et l'expertise de

nos partenaires au développement, notamment de l'UNESCO et de la Francophonie.

Vous avez adopté une démarche itérative, qui oblige les acteurs et les partenaires à procéder à une actualisation périodique pour évaluer la mise en œuvre, apporter des corrections, des infléchissements et des enrichissements découlant de l'évolution des espaces et du temps culturel, social et politique.

Ces démarches ont permis de produire un document que nous considérons d'ores et déjà, sous réserve évidemment des apports de l'atelier de validation, d'une qualité exceptionnelle, qui autorise à parler d'une Nouvelle Politique Culturelle. Certes, nous le savons, dès l'accession de notre pays à la souveraineté, le jeune Etat s'est doté d'une politique culturelle, dont la mise en œuvre avait permis à la GUINEE de se hisser parmi les pays les plus rayonnants pour la défense et l'illustration de la culture africaine. A plusieurs égards, la République de GUINEE a ainsi profondément marqué de nombreuses résolutions de l'UNESCO et la Charte Culturelle africaine. En 1992, une "Déclaration de politique de jeunesse, de culture et de Sport" a visé l'adaptation de ces politiques au nouveau contexte libéral et du pluralisme démocratique.

Il s'agit donc, maintenant, d'une Nouvelle Politique Culturelle, celle qui répond à la construction d'une GUINEE résolument tournée vers l'émergence, dans le contexte rendu particulièrement complexe et contraint de la plénitude de la mondialisation et des économies ouvertes, de la crise de l'environnement et de l'avènement de la 4eme révolution industrielle, celle des Technologies de l'Information et de la Communication pour laquelle S.E. le President de la Republique, Chef de l'Etat, Professeur Alpha Conde, nous demande de nous investir résolument et systématiquement. La Nouvelle Politique Culturelle tient judicieusement compte de toutes ces nouvelles réalités pour affirmer son universalité tout en sauvegardant l'identité culturelle spécifique de la GUINEE.

Mesdames et messieurs, Chers invités,

On pourrait enfin s'interroger : qu'est-ce qui nous garantit que ce document, une fois validé et adopté par le Gouvernement, ne restera pas, comme tant d'autres, rangé dans un tiroir et soumis à "la critique rongeuse des souris"□?

Il n'en sera pas ainsi, car, c'est ma conviction, chacun de vous et toutes les personnes morales et physiques que vous représentez ici, êtes pleinement et totalement responsables, et dès lors, les exigences de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Culturelle sont donc les votre, chacun dans ses fonctions et ses positions.

Il n'en sera pas ainsi car, S.E. le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Alpha CONDE, à maintes occasions, a exprimé sa ferme volonté de voir la GUINEE redevenir le pôle d'excellence et d'effervescence culturelles qu'elle a été jadis. Son appui, mieux, son implication personnelle vous sont acquis à l'avance.

Pour sa part, soyez-en rassurés, le Gouvernement jouera sa partition, à travers une attention soutenue aux programmes, projets et initiatives portés à son niveau par le Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique, à travers également l'attention portée aux dimensions culturelles des politiques dans les domaines clés de l'éducation, de la recherche, de l'information, du tourisme, de l'environnement, de l'administration du territoire, etc. Il sera demandé en particulier aux Ministères en charge du Plan et la Coopération, de l'Economie et Finances et du budget, de veiller particulièrement à la dotation en ressources suffisantes pour la mise en œuvre efficace, efficiente et durable de la Nouvelle Politique Culturelle.

Il en sera enfin ainsi parce que, j'en suis sûr, nos Partenaires au Développement, chacun dans son domaine d'intervention, trouveront dans les spécificités et les transversalités de la Nouvelle Politique Culturelle, des projets et programmes pertinents a soutenir.

C'est avec cet espoir, mieux, cette certitude, Monsieur le Ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique, Mesdames et Messieurs les participants, Honorables Invités, que je déclare ouverts les travaux de l'Atelier de Validation de la Nouvelle Politique Culturelle de la République de GUINEE.

Je vous remercie.

ANNEXE III

DISCOURS DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE MINISTRE DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement,
- Honorables membres des Institutions Républicaines,
- Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement
- Mesdames et messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaires
- Distingués représentants des organisations internationales de coopération,
- Mesdames et Messieurs
- Chers invités,

C'est pour moi un insigne honneur et une immense joie d'accueillir Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement, ainsi que tous les membres des Institutions Républicaines et du Gouvernement qui l'accompagnent, à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de l'Atelier de Validation du Document de la Nouvelle Politique Culturelle de la République de Guinée.

Votre présence,Excellence Monsieur le Premier Ministre,à cette cérémonie et celle massive des membres du Gouvernement ainsi que des distingués invités confirment une fois encore, si besoin était, tout l'intérêt que vous portez au développement culturel et à l'ensemble de ses acteurs. Soyez-en remerciés.

Je voudrais aussi, en notre nom à tous, souhaiter la bienvenue en terre africaine de Guinée à Monsieur Ydo YAO et à notre sœur Madame Youma FALL, respectivement Directeur du Bureau Régional de l'UNESCO à Abuja au Nigeria et Directrice de la Langue française, de la Culture et des Diversités à l'Organisation Internationale de la Francophonie à Paris. Tous les deux, après nous avoir constamment soutenus tout au long de ce processus, ont tenu à faire le voyage de Conakry pour être à nos côtés, à l'occasion de ces Journées de Concertation marquant la fin du processus d'élaboration de la nouvelle politique culturelle. Qu'ils en soient infiniment remerciés.

Je note la présence dans la salle d'éminentes personnalités guinéennes, représentatives, à travers leurs œuvres, leurs démarches et leur influence, du monde des arts, de la culture et du patrimoine historique. Ce sont des chercheurs, historiens, sociologues, anthropologues, dont la notoriété est reconnue au niveau mondial, des artistes émérites, des critiques d'art, des écrivains et des poètes émérites, des défenseurs indéfectibles des langues, traditions et savoirs de nos communautés, des gardiens de notre héritage et de notre patrimoine. Ils sont là, en leur nom propre, et aussi au nom de tous ceux qui, n'ont pu être présents, mais qui, à travers leurs œuvres et leurs réflexions, contribuent à défendre et à illustrer la richesse et la diversité de la culture guinéenne, sur les scènes nationale, africaine et internationale.

Je leur adresse à tous et à toutes, mon salut cordial et fraternel.

Monsieur le Premier Ministre,
Chers invités

Je voudrais à présent exprimer ma profonde gratitude à S.E. le Président de la REPUBLIQUE, Chef de l'Etat, Professeur Alpha Conde et à son Gouvernement, dont le soutien et l'appui sous toutes les formes ont permis l'élaboration de ce Document de la Nouvelle Politique Culturelle soumis aujourd'hui à validation. Sans cet appui sans réserve, il n'eut été certainement pas possible aux experts et aux cadres de mon Département de sillonner, plusieurs semaines durant, les quatre régions naturelles pour organiser des consultations régionales réunissant à chaque fois près d'une centaine de participants : cadres des services déconcentrés, opérateurs privés des industries culturelles, artistes et personnalités culturelles, chercheurs dans divers domaines des sciences de la culture, hommes des médias, représentants d'ONG, etc.-

En effet, venus des préfectures et des sous-préfectures, ces participants ont échangé, identifié les problèmes spécifiques de leurs localités, interpellé les acteurs locaux et nationaux, formuler des recommandations et proposer des solutions dont la pertinence et la justesse ont été appréciées. Que tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document pour en faire l'expression consensuelle d'une vision partagée de la culture guinéenne soient ici remerciés.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Distingués invités,

Le Document soumis à validation a la redoutable prétention de s'exprimer au nom de toutes les parties prenantes du champ culturel guinéen. Il fait un diagnostic sans complaisance de nos acquis, mais aussi de nos insuffisances et de nos faiblesses ; il décline la Nouvelle Politique Culturelle Nationale en 3 grands axes, 13 objectifs spécifiques et 90 actions prioritaires.

Certaines activités ont déjà été engagées par mon Département, comme par exemple l'inventaire du patrimoine culturel ou, du côté, des opérateurs privés, l'organisation d'événements culturels de grande envergure. Mais ces initiatives sont encore dispersées, inégales, parfois purement conjoncturelles et aléatoires. La Nouvelle Politique Culturelle Nationale ne consistera pas à nier ces acquis, mais plutôt à favoriser les synergies et à renforcer les dynamiques amorcées tout en ouvrant la voie à de nouvelles initiatives pour de nouveaux acteurs, dans un souci de pertinence et d'équité sociale et géographique, dans un Projet Culturel de tous les Guinéens, voulu par tous et mis en œuvre par tous les Guinéens.

Sur cette voie, les acteurs de la Nouvelle Politique Culturelle savent compter sur le Gouvernement tout entier, sur vous Monsieur le Premier Ministre et sur l'engagement personnel de S.E. Professeur Alpha Condé, Président de la République, Chef de l'Etat.

Puisse alors notre Atelier constituer un grand pas en avant dans cette marche pour le progrès et l'émancipation du Peuple de GUINEE.

Je vous remercie.

ANNEXE IV

LEXIQUE FONDAMENTAL DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE

Toute politique culturelle repose sur un corpus de concepts qui doivent, au même titre que l'ensemble de la politique, faire l'objet d'un consensus sur la base d'une compréhension claire et objective pour tous. Il s'agit aussi bien des concepts théoriques que des concepts opérationnels.

Acteurs culturels : Dans le cadre de la politique culturelle, ces termes désignent l'ensemble des personnes et des établissements qui jouent un rôle actif dans la création et la mise en valeur d'expressions culturelles : les créateurs, les opérateurs qui interviennent dans la production et la diffusion, les techniciens et les administrateurs.

Acteurs Majeurs : sont désignés sous ce terme les acteurs culturels disposant de pouvoirs de compétences et de capacités leur permettant d'intervenir comme des « leviers » pour la mise en œuvre des initiatives de l'ensemble ou d'un grand nombre d'autres acteurs. Les acteurs majeurs doivent alors prendre conscience de la responsabilité qui leur incombe dans le respect des principes et des valeurs de la nouvelle Politique Culturelle et dans la mise en œuvre de ses programmes et actions prioritaires. Leur engagement dans la mise en œuvre de la Saison Culturelle est un facteur de réussite.

Activités, biens et services culturels : Selon la Convention Unesco de 2005 sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles, il s'agit des « activités, biens et services qui, dès lors qu'ils sont considérés du point de vue de leur qualité, de leur usage ou de leur finalité spécifiques, incarnent ou transmettent des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale qu'ils peuvent avoir. Les activités culturelles peuvent être une fin en elles-mêmes, ou bien contribuer à la production de biens et services culturels. »

Artiste : selon l'Unesco (1980), l'artiste est « toute personne qui crée ou participe par son interprétation à la création ou à la recréation

d'œuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque ».

Contenu culturel : « renvoie au sens symbolique, à la dimension artistique et aux valeurs culturelles qui ont pour origine ou expriment des identités culturelles » (Convention de 2005).

Créativité : capacité d'un individu ou d'un groupe d'individu à imaginer et réaliser un concept nouveau, qui témoigne d'imagination, d'originalité et de réponse à un questionnement conscient ou inconscient d'une période donnée. La composante « réponse » différencie de la créativité d'un simple artifice imaginaire.

Culture : Selon la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982) : elle est « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe tous les arts, les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». La culture désigne donc l'ensemble des réponses que l'humanité cherche pour s'adapter à son environnement naturel et social. Elle tend à son perfectionnement.

Développement culturel : Cette notion se réfère au pilier culturel du développement durable tel qu'introduit par la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle proclamée en 2001. Elle considère la culture comme un aspect central de la vie des gens.

Dialogue interculturel : Cette notion désigne des interactions ou des échanges ouverts et respectueux entre des individus, des groupes ou des organisations provenant d'horizons culturels différents et qui n'ont pas les mêmes conceptions du monde, dans le but notamment d'améliorer la compréhension mutuelle, d'accroître la participation ainsi que la liberté et la capacité de faire des choix, de promouvoir l'égalité et de stimuler des processus créatifs.

Diversité culturelle : Selon la Convention de 2005, la « diversité culturelle renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces

expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés. »

Droits culturels : Ils sont inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 27) : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Ils ont été précisés en 1966 dans le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (articles 13 et 15) : « Toute personne doit pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle. Toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle. Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'imposent les droits de l'homme et les libertés fondamentales. » Ils sont rappelés et précisés dans tous les textes des Nations Unies visant à consolider le respect des droits humains

Expressions culturelles : Ce sont « les expressions qui résultent de la créativité des individus, des groupes et des sociétés et qui ont un contenu culturel. » (Convention UNESCO de 2005).

Folklore : l'ensemble des productions collectives émanant d'une communauté et se transmettant d'une génération à l'autre par voie orale ou d'expressions artistiques.

Identité culturelle : La Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (1982) la définit comme « une richesse stimulante qui accroît les possibilités de l'espèce humaine en incitant chaque peuple, chaque groupe à se nourrir de son passé, à accueillir les apports extérieurs compatibles avec ses caractéristiques propres et à continuer ainsi le processus de sa propre création. »

Industries culturelles : Selon la Convention UNESCO de 2005, il s'agit des « industries produisant et distribuant des biens ou services culturels ». Cette définition permet de prendre en compte toutes les formes d'expressions culturelles, quel que soit leur potentiel commercial, leur capacité de production en séries ou leur intégration dans le système de la propriété intellectuelle. La notion d'industrie se réfère à l'ensemble des activités qui doivent s'enchaîner pour valoriser la matière première (une expression culturelle) et en faire un produit fini.

Interculturalité : Elle est définie par la Convention UNESCO de 2005 comme « l'existence et l'interaction équitable de diverses cultures ainsi que la possibilité de générer des expressions culturelles partagées par le dialogue et le respect mutuel ».

Parties prenantes : Par parties prenantes, on entend les acteurs culturels et l'ensemble des autres parties concernées par le développement culturel, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, des forces vives de la société et des citoyens, ainsi que les partenaires

Patrimoine culturel national : « l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels qui, à titre religieux ou profane, revêtent pour l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, groupes et individus, une importance pour l'histoire, l'art, la pensée, la science et la technique. »

Les biens matériels sont composés de biens meubles et de biens immeubles. »

Les biens immatériels : l'ensemble des pratiques, traditions et expressions orales, représentations, connaissances, savoir-faire et espaces culturels que l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, groupes et individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.»

Protection : La Convention la définit comme « l'adoption de mesures visant à la préservation, la sauvegarde et la mise en valeur de la diversité des expressions culturelles.»

Savoir-faire : connaissance pratique (technique), dans un domaine donné, d'une habilitée manuelle, intellectuelle ou artistique, acquise

généralement par l'expérience et apprentissage. Les savoir-faire d'un groupe social font partie de son patrimoine immatériel.

Secteur culturel : désigne l'ensemble des sous-secteurs ou domaines ayant pour vocation première et principale de valoriser des expressions culturelles.

Tradition : la traditiondésigne la transmission continue d'un contenu culturel, un usage, voire une habitude consacrée par une pratique prolongée au sin d'une collectivité ou une nation. Dans ce sens, la tradition comporte une composante de « mémoire » en relation avec le passé et « un projet » de maîtrise du futur à partir de cette mémoire. Le recours à la tradition doit se garder du « traditionalisme » qui exprime une volonté de retour à des valeurs traditionnelles « pures » et exclusives de tout enrichissement et de tout progrès.

ANNEXE V

RESULTATS DES JOURNEES REGIONALES DE CONCERTATION

REPERTOIRE AUDIOVISUEL ET TIC

REGIONS	PREFECTURES	REPERTOIRE	CARACTERISTIQUES/DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
GUINEE FORESTIERE	NZEREKORE BEYLA LOLA YOMOU MACENTA GUECKEDOU KISSIDOUGOU	**Radio** • radio rurale : 1 • radios privées : 4 (3 à N'Zérékoré et 1 à Kissidougou) **Cybercafés privés : 3** **Studio audiovisuel : 3** **Labo Photographie :** • N'Zérékoré : 3 • Kissidougou : 1 • Gueckedou : 1 **Studio d'enregistrement** : 2 (studio K.G. record à Nakoyapkala, Bazi Record à Boma Sud)	**Organisation :** La radio rurale est administrée par une direction générale nommée par le Ministère. Les radios privées ont un statut différent Les acteurs de photographie et cyber, évoluent individuellement dans l'informel. Ces différentes activités ne sont pas structurées. Au niveau des studios d'enregistrement de son, les acteurs évoluent en rang dispersé. L'illégalité des acteurs audiovisuels fait qu'ils ne sont pas organisés, ils travaillent dans la clandestinité **Difficultés :** **Les radios** - manque de source d'énergie ; - manque de studio d'enregistrement ; - faible puissance des émetteurs ; - accès difficile à des zones où les routes sont impraticables en raison des pluies ; manque de matériel TIC. **Les photographes :** - L'avènement des appareils téléphoniques a considérablement joué sur la photographie - Manque de matériel de travail - Manque de studio digne de ce nom - Manque de moyens financiers - Manque de formation appropriée.	**Recommandations :** - Répertorier la liste de tous les acteurs évoluant en région forestière. - L'amélioration des conditions de vie des tirailleurs des radios - Doter les radios de matériels TC de nouvelle génération - La mise en place d'une structure pour une synergie d'action entre les médias évoluant dans la région - Accorder des stages et motiver les stagiaires - Former les journalistes en technique de l'information et de communication - Création d'une structure pour gérer les activités des photographes - Organiser des compétitions régionales entre les photographes - Numérisation des œuvres sonores analogiques de la radio rurale - Doter chaque préfecture de moyens à travers le gouvernement ou les personnes de bonne volonté pour la mise en place des labos numériques - La diminution des taxes, impôts et du prix des intrants sur les activités des acteurs qui ont l'initiative d'investir dans ces différents domaines - Lutter contre le piratage. (livres, journaux, CD, etc.) - Construction de studio d'enregistrement de son, d'audiovisuel, des cybers, des salles de cinéma et de théâtre. - Equipement des laboratoires photo et des différents studios déjà en place - La formation des différents acteurs évoluant dans ce domaine

			Au niveau de tous ces acteurs sont les mêmes : - Manque d'équipement ; - Manque de personnel qualifié ; - Nombre de personnel insuffisant ; - Les acteurs non répertoriés ; - Manque de soutien financier ; - Manque d'imprimerie.	**Axes prioritaires :** - La construction des studios d'enregistrements de son d'audiovisuel, des cybers, des maisons de cinéma, pourra permettre à nos artistes non seulement de conserver notre identité culturelle, nos rythmes traditionnels, mais aussi contribuer au développement économique ; - Installer au niveau des Radios rurales, des studios d'enregistrement pour les musiciens ; - L'implantation des bureaux préfectoraux du BGDA dans toute la région permettra de combattre le piratage des produits de nos activités et les aidera à mieux bénéficier de leurs œuvres ; - L'installation d'une imprimerie dans toute la région permettra à nos écrivains, journalistes de produire leurs œuvres (livres, les journaux, etc.) sans pourtant se déplacer et qui encouragera ceux qui en ont l'initiative ; - L'implantation d'une radio télévision de proximité permettra à la population de mieux s'informer. - Identification de toutes les radios publiques et privées - Création de cadres de concertation entre les stations de radio publiques et privées - Création de structure ou association de photographes **Modalités de mobilisation des ressources :** - Organisation de la semaine culturelle des photographes ensuite organisation des compétitions au niveau régional ; - Organiser des expositions ventes des photos des sites touristiques, création nouvelle et autres cartes postales de la région.

REGIONS	PREFECTURES	REPERTOIRE	CARACTERISTIQUES/DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
HAUTE GUINEE	KANKAN SIGUIRI MANDIANA KEROUANE BEYLA FARANAH DABOLA KOUROUSSA DINGUIRAYE	**Cinéma :** Il avait été dénombré 11 salles de cinéma, Studios d'enregistrement de sons ; Studios de montage d'image, de gravure, le cyber café…. **Photographie** En nombre important dans les régions, avec des studios analogiques et des studios numériques Certains pratiquants de ce métier ont créé des Associations. Exemple : Kankan : ACPAK, (association des cameramen photographes et animateurs) Siguiri, il existe également une association des photographes et Cameramen. **Radio** A Kankan : 07 (Radio FM Milo ; Radio FM Nabaya ; Radio FM Horizon ; Radio FM Futur Média□; Radio FM Baté ; Radio Rurale) **Siguiri : 4** (Radio Rurale Djoliba FM, Baobab Baté FM) **Kérouané : 1** Radio Rurale. **Mandiana 2** : (Radio Rurale□; Milo FM)**.** **Kouroussa : 2** (Radio Rurale, Djoliba FM). **Faranah : 1** Radio Rurale**.** **Dabola 1** Radio Rurale**.** **Dinguiraye : 1** Radio Rurale. **Télévision** Une chaîne de télévision privée qui couvre Kankan et Siguiri : Baobab **Cybercafés** : dans toutes les préfectures	Disparition des jeux traditionnels à cause de l'essor de la technologie, **Cinéma** De nos jours, les Salles de Cinéma ont toutes disparu pour des raisons suivantes • Manque de matériels ; • Manque de formation pour les personnels importants ; • Manque de suivi et entretien Obsolescence des matériels d'utilisation du Cinéma ; • L'essor des TIC (abondance des postes téléviseurs, des télévisions privées de canal de distribution des chaînes de réseau internet Il n'y a aucune structure organisationnelle pouvant les regrouper en association et ONG **Photographie** Certains pratiquants de ce métier ont créé des Associations. **Difficultés** : La plupart des problèmes sont liés au manque des ressources financières pour pouvoir réaliser des illustrations des réalités locales. **Radio et télévision** Entre autres : • le manque d'électricité (utilisation des groupes électrogènes) ; • la faiblesse de formation des Journalistes et techniciens. • Faible appropriation de la Déontologie du métier. transformés en véritable griot	✓ La diversité des radios et Télévisions constitue la plaque matrice pour l'élaboration d'une politique culturelle durable ✓ Le retour au rôle de l'éducation du cinéma par la fixation dans les œuvres cinématographiques ; ✓ Equiper et offrir les conditions d'accueil pour les salles vidéo de projection des images. ✓ Créer des studios photos avec les équipements modernes ✓ tout d'abord organiser les acteurs en associations ✓ renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent présenter des projets concrets capables mobiliser des ressources humaines et financières. ✓ Accès à l'électricité ; ✓ Formation professionnelle ; ✓ Transformer les jeux traditionnels de Kouden et de Wari en logiciel de jeux pour mettre à la disposition du monde et pourront ainsi des moyens de rayonnement de notre culture.

REGIONS	PREFECTURES	REPERTOIRE	CARACTERISTIQUES/DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
MOYENNE GUINEE	LABE	**Studio production audiovisuel 1** (Soundland Records) **Radio : 3 p et 1 R** **Cinéma : 2** **Vidéo : 120** Cybers :6	• Aucune station locale de TV • Aucune salle de jeux vidéo Difficultés : Manque de locaux appropriés ; Inexistence des salles d'exposition ; Coût de matériels élevés ; Difficultés liées à l'écoulement des produits (œuvre) ; Manque d'appuis et des moyens financiers ; Non-conformité de certaines œuvres avec la religion ; Manque d'association des acteurs A cela	**Recommandations** • Perfectionnement et formation des auteurs à travers des ateliers ou centre de formation ; • Accorder des subventions aux œuvres ; • favoriser la circulation des œuvres guinéennes au niveau continental et international ; • Aider à une meilleure structuration des acteurs au niveau régional ; **Axes et actions prioritaires** : • Installer un bureau de coordination au niveau régional ; • Procéder à un recensement des acteurs à travers des expositions d'œuvres ou des manifestations culturelles ; • Identifier les personnes ressources ; • sensibiliser les acteurs et le public cible sur l'importance de l'art ; **Mobilisation des ressources** : • Amener les ONG, les entreprises à affecter ou à allouer un certain pourcentage de montant pour un fonctionnement des coopérations ; • Incitation à la commande ; • Assistance des communautés, des entreprises et des personnes de volontés. • Sponsoring, parrainage et lettre de soutien auprès des ressortissants régionaux et certaines institutions.
	PITA	**Radio : 1 RCL** **Cinéma : 1** **Vidéos : 60** Cybers : 2		
	DALABA	Radio : 1 RCL **Cinéma : 1** **Vidéos :** 26 Cybers :2		
	MAMOU	Radio : 2 P et 1 RL **Cinéma : 1** **Videos : 80** Cybers : 3		
	KOUBIA	Radio : 1 RL **Vidéos : 12**		
	LELOUMA	Radio : 1 RCL **Vidéos : 15** Cybers : 2		
	MALI	Radio : 1 RL **Cinéma : 1** **Vidéos : 12** Cybers : 1		
	TOUGUE	Radio : 1 RCL **Cinéma : 1** **Vidéos : 29** Cybers : 1		
	KOUNDARA	Radio : 1 RL **Cinéma : 1** **Vidéos : 18** Cybers : 1		
	GAOUAL	**Cinéma : 1** **Vidéos : 10**		

REGIONS	PREFECTURES	REPERTOIRE	CARACTERISTIQUES/DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
GUINEE MARITIME	KINDIA	Radio Rurales ; 1 Radios privées : Kania – Zick Sabou FM Labo-photo : 3 Gravure CD Gravure audio vidéo : 12 Vidéo projection : 2 Vidéo Club	Insuffisance de déserte en courant électrique Pas de couverture de la radio Nationale et télé pendant 3 ans à Kindia et plus de 10 ans à Télimélé Manque de relation fonctionnelle entre les radios rurales et les services de la culture à la base. Labos-photos : Manqué de relation fonctionnelle entre les propriétaires des labos et les services de la culture à la base. Insuffisance de personnel qualifié dans les enseignements artistiques ; ISFAD : Manque d'infrastructures et d'équipements de dernières générations	Formaliser et structurer les acteurs évoluant dans les industries culturelles et professionnelles **Al'Etat de :** • Accorder une subvention d'appui et d'adopter les ensembles musicaux et instrumentaux modernes. • Construire et équiper les infrastructures • Assurer la formation des acteurs de la culture ; • Elaborer et vulgariser les textes réglementaires relatifs à la création et au fonctionnement des industries culturelles. **Aux privés de :** • S'organiser à travers les structures fédératives par domaine d'intervention. • S'impliquer dans la promotion et le financement des industries culturelles. **Axes et actions, prioritaires** • Construction et équipement d'une maison d'édition de livres. • Construction et équipement de deux (02) studios d'enregistrement (1 à Kindia et 1 à Boké). • Construction et équipement d'une imprimerie ; • Renforcement des capacités des acteurs évoluant dans les industries culturelles et les cadres des services en charge de la culture. **Mobilisation des ressources** • Appui aux recouvrements des taxes et droits d'auteurs. • Appui au recouvrement des taxes ; • Participation, commentaire pour la réalisation des infrastructures. • Contributions volontaires, financières et matérielles.
	COYAH	Radio privée : Bambou FM Gravure CD Gravure audio vidéo : 6 Vidéo Club		
	DUBREKA	Formation : ISFAD Gravure CD Gravure audio vidéo : 15 Vidéo Club		
	FORECARIAH	Radio Rurales ; 1 Gravure audio vidéo : 3 Vidéo projection : 1 Vidéo Club		
	BOFFA	Radio Rurales ; 1 Video Club		
	BOKE	Radio Rurales ; 1 Radios privées :Espace FM FM CBG Labo-photo : 7 Gravure CD Gravure audio vidéo : 12 Vidéo Club		
	TELIMELE	Radio Rurales ; 1 Gravure audio vidéo : 2 Vidéo Club		
	FRIA	Radio Rurales ; 1 Radios privées :Voix de Fria FM Labo-photo 1 Gravure CD Gravure audio vidéo : 9 Vidéo Club		

REGIONS	COMMUNES	REPERTOIRE	CARACTERISTIQUES/DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
CONAKRY	KALOUM MATAM DIXINN RATOMA MATOTO	**Audio-visuel** **Cinéma :** Sur une quinzaine de salles de cinéma appartenant à l'Etat, seule une salle existe, mais, non fonctionnelle : le Cinéma Liberté. Trois salles de cinéma privées fonctionnelles : le cinéma Mimo à Matoto, le cinéma Rogbanè à Taouyah le cinéma Liliane au carrefour Hamdallaye (Ratoma) **Les espaces de diffusion** (le musée national, le CFCG.	**Cinéma et audiovisuel** -Manque de subvention et d'accompagnement de l'Etat - Absence de politique nationale de développement de l'audiovisuel et du cinéma. -manque d'équipements audiovisuels et cinématographiques. - Faible perception des droits d'auteurs. - Non-payement des cotisations de l'Etat pour les cinéastes au niveau africain (FEPACI). - L'inexistence de crédits à taux faibles dans les Banques et dans les microcrédits pour l'accompagnement des cinéastes. - Problème de diffusion dans les salles. - Le non-payement des droits de diffusion des productions guinéennes par nos chaînes de TV. - Piraterie. - La non-invitation des cinéastes aux évènements nationaux. - L'in activisme de l'ONACIG. - la faible Professionnalisation des métiers du cinéma : **Mobilisation des ressources (dans colonne suivante)** Allouer un certain pourcentage dans les redevances de toutes les compagnies de télécommunication -A l'instar de la BICIGUI et de Brussels Airlines, encourager le mécénat, afin d'investir davantage dans la promotion audio-visuelle et du cinéma.	**Cinéma et audiovisuel** ➢ Mettre en œuvre une politique nationale de production audiovisuelle et de cinéma avec les acteurs concernés. ➢ **A titre exceptionnel restauration des archives de productions audiovisuelles et des œuvres d'arts (au niveau physique et numérique).** ➢ **Construire un Musée national (ou plutôt une Cinémathèque Nationale) où l'on peut trouver toutes les identités culturelles. Mettre en place une politique de rapatriement des archives.** ➢ Récupérer les salles de cinéma bradées et création des salles multiplex. Equipement et mise à disposition du cinéma Liberté pour exploitation par les cinéastes ➢ Créer et alimenter une ligne pour la production et la promotion de l'audiovisuelle et du cinéma guinéen ➢ Gérer les ressources allouées par un comité mis en place à cet effet comprenant le Ministère des Finances, de la culture, la fédération des cinéastes de Guinée, un expert indépendant, un représentant du CES pour le contrôle de la moralité éducative et son adéquation à notre identité culturelle ➢ Sélectionner et appuyer des projets bancables ➢ Créer des filières audiovisuelles dans les universités ➢ Subventionner les festivals de cinéma organisés par des cinéastes indépendants ➢ Appliquer les dispositions liées à l'exonération du matériel audiovisuel des taxes à l'importation. Diminuer les taxes des maisons de production (afin d'encourager les acteurs à se mettre à jour) ➢ Reformer l'ONACIG, l'équiper et nommer des

				administrateurs avec des objectifs précis et des obligations de résultats ➢ Mettre en œuvre une politique de coproduction de film guinéen avec l'Etat afin de meubler les grilles des programmes des télévisionset de chaînes TV et câbles de diffusion satellitaire. ➢ Payer les cotisations annuelles dues par l'Etat dans les grandes instances africaines et internationales du cinéma ➢ Doter la fédération nationale des cinéastes d'un siège et lui accorder une subvention (à l'instar des pays de la sous-région) ➢ Appuyer la mise en place d'une ligne de crédit bancaire à faible taux pour la production et la promotion du cinéma et de l'audio-visuel. ➢ Réglementer la duplication, l'emballage et la distribution et lutter contre la piraterie ➢ renforcement des capacités des professionnels de l'audiovisuel et formation initiale des amateurs (séminaires de renforcement de capacités) ➢ Construire et équiper un studio de production audiovisuelle étatique facilitant la coproduction avec les cinéastes.

REPERTOIRE CHANTS, DANSES ET RYTHMES ET ARTS DE LA SCENE

	PREFECTURES	DENOMINATIONS	CARACTE/DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
GUINEE FORESTIRE	N'ZEREKORE	• **Les chants et danses traditionnels** le Téabala et Toulon • Un orchestre moderne, • un ensemble instrumental des groupes folkloriques,	**Chants et Danses traditionnels** **Acteurs :** Les griots, les traditionalistes, les conteurs, les personnes âgées et les initiés de la forêt sacrée. • Ces éléments du patrimoine immatériel restent encore pratiqués dans certaines préfectures et abandonnés dans d'autres. • Caractère purement oral de ces patrimoines • Manque d'enregistrement des contes, des légendes et proverbes pour leur conservation ; **Musique moderne – Arts de la scène** • il y a des orchestres modernes qui sont plus ou moins entretenus par les autorités administratives, à l'exception de Guéckédou où le Kèbendo Jazz est mort depuis des années. • le manque de soutien aux artistes et acteurs évoluant dans le domaine, • manque de formation des cadres ou du moins l'insuffisance de cadres spécialisés, • un public qui se désintéresse de plus en plus des activités artistiques et culturelles. • Pas de festivals ni de foires dans la plupart des villes de la région. • A l'exception de Guéckédou, Kissidougou et N'Zérékoré, le théâtre est en voie de disparition.	**Chants et Danses traditionnels** ➢ Inventorier tous les éléments du patrimoine immatériel : ➢ La préservation et la valorisation des trésors humains vivants ; ➢ Ecrire et enregistrer ces éléments pour une bonne conservation. ➢ Appuyer les troupes traditionnelles pour des voyages d'échanges et de partage d'expérience dans certains pays ; **Musique moderne – Arts de la scène** ➢ Construction de salles de spectacles et de studios de production ➢ L'organisation périodique des journées artistiques et culturelles de la Guinée forestière ; ➢ Soutenir les promoteurs culturels en rendant la licence plus abordable ; ➢ Décentraliser l'Agence Guinéenne de Spectacles ; ➢ L'institutionnalisation de la semaine et la quinzaine ; ➢ L'appui aux artistes locaux dans la création et dans la production. **Politique Culturelle** ➢ L'intégration dans la planification générale des budgets des collectivités et de la préfecture pour la promotion des arts et de la culture ; ➢ La construction des Centres de formation artistique et culturelle ; ➢ L'introduction dans le programme d'éducation d'enseignement ; ➢ La réinstauration de la nuit de l'école guinéenne ➢ La formation des cadres et acteurs évoluant dans le secteur ;
	BEYLA	• **Les chants et danses traditionnels** koukou et goumbé		
	LOLA	• **Les chants et danses traditionnels** • **1 orchestre moderne** • **Groupes folkloriques**		
	YOMOU	• **Les chants et danses traditionnels** • **Un orchestre moderne** • **des groupes folkloriques**		
	MACENTA	• **Les chants et danses traditionnels** kpolo walaye, gbégbégi, kpologné, kengui, poungui, touawoui, kotogui, bawoé et djinguili • **Un orchestre moderne,** • **un orchestre traditionnel à Koyama** • **des groupes folkloriques et de percussions,**		
	GUECKEDOU	• **Les chants et danses traditionnels** sombodon, koungouma et kébemdo • 1 ensemble traditionnel • 1 orchestre moderne		
	KISSIDOUGOU	• **Les chants et danses traditionnels** • **Un orchestre traditionnel et des groupes folkloriques**		

				Identification des axes et actions prioritaires ✓ intégration dans la planification générale des budgets suffisants pour la promotion artistique et culturelle ; ✓ Formation des cadres et acteurs du secteur ; ✓ construction de centres culturels dans les districts, quartiers et préfectures ; ✓ organisation périodique des journées artistiques et culturelles dans la région ; ✓ appuyer les troupes d'animation folklorique, théâtrale et de danse ; ✓ Rehausser la part accordée aux doyens de la culture au niveau du BGDA. **Modalités de participation et de mobilisation des ressources** : • Création d'un fonds culturel à travers divers domaines artistiques et culturels générateurs de revenus ; • Plaidoyer auprès des institutions, ONG et sociétés de la place pour soutenir les actions culturelles • La contribution des autorités et des communautés.

HAUTE GUINEE	KANKAN	**Les chants sont communs à toute la région** : • **Les chansons traditionnelles de mariage ;** • **Les chants traditionnels de sènedjéli ;** • **Les solis pour les circoncisions ;** • **Les kassas pour les travaux champêtres Les chansons funèbres** **Chants et danses cités en commun :** Mamaya, douga, djandjon, koulandjan, dounoumba (autres), koukou, soli, dyagba, maransa ,konkomarafeng, kassa, konkoba, taman,kawa, soli oulen, sakonkè, bankouran, kaira, bantama, khaloyèyèna, sofa foli, kèbenkono, soko ; **Instruments traditionnels de musique** : sokho, konin, karyan, daro. **Spécificités selon les préfectures** **<u>danse</u>** • Doundoumba à Hamana ; Mamaya, dja ; Konden don	**Organisation** Tout le patrimoine immobilier est géré par les Communautés à part le Sosso Bala qui est géré par la famille DOKALA. **Acteurs :** Les karis, les sèrès, les paroliers, les artistes **Difficultés :** • **L'acculturation de la couche juvénile et le manque de promotion de la musique traditionnelle par les médias.** • **Manque d'instruments ;** • **Manque d'orchestres ;** • **Insuffisance notoire de lieux de spectacles ;** • **Non-reconnaissance et implication des personnes ressources ;** • **Manque de motivation des acteurs ;** • **Manque de soutien des acteurs ;** • **Manque de financement des activités culturelles ;** • **Manque de diffuseurs ;** • **Pas d'administrateurs ;** • **Insuffisance des studios d'enregistrement ;** • **Manque d'écoles des arts dans la Région ;** • **Perte d'œuvres exploitables ;** • **Manque de répertoires de musique dans la région.** • **Absence de structures d'entretien et de valorisation**	**Recommandations pour une politique culturelle régionale :** • Doter toutes les préfectures en instruments de musique ; • Renforcer les capacités des acteurs et leur accorder des subventions • Organiser des semaines culturelles dans les préfectures, les quinzaines dans les régions, les festivals et foires ; • Créer des espaces de spectacles Créer un conservatoire des musiques en Haute Guinée pour faire un répertoire de ces musiques) pour la conservation des instruments ; • (aménagement et équipements • créer des réserves de plantes utilisées pour la fabrication des instruments (balafon, tam-tam, cora…) ; • Implication des autorités dans les activités culturelles ; • Formalisation de toutes les activités culturelles ; • Reconnaissance du statut et implication des personnes ressources telles que : Lenké CONDE, Sidy Mady DIABATE (Kankan), Konkoba dit Sara (Kankan) Ballakala KOUYATE (Kankan) FilanyMoudouDiaka (kouroussa), Konkoba Sékou (Siguiri) Lansana CONDE RENACOD (Conakry) qui sont des trésors humains vivants ; • Faire la promotion des instruments traditionnels au niveau de la jeunesse et dans les établissements scolaires ; • Impliquer les médias dans la promotion des musiques traditionnelles.
	SIGUIRI	**<u>danse</u>** • Konsi à l'occasion des cérémonies funèbres des chasseurs, dja Konden don		
	MANDIANA	**<u>danse</u>** • Konsi à l'occasion des cérémonies funèbres des chasseurs • Soboninkoun et koni, dja, Konden don		
	KEROUANE	**<u>danse</u>** • Doundoumba à Tron • Le koukou à Kérouané ; • dja, Konden don		

	BEYLA	**<u>danse</u>**		**Axes et actions prioritaires** Organisation des semaines, quinzaines et festivals de musique traditionnelle. **Modalités de participation et de mobilisation des ressources** Faire un plaidoyer auprès des sociétés de la place, des opérateurs économiques pour la création d'un fonds de soutien pour la promotion de la culture.
		• dja, Konden don		
	FARANAH	**<u>danse</u>** • Dja, Konden don		
	DABOLA	**<u>danse</u>** • Dja, Konden don		
	KOUROUSSA	**<u>danse</u>** • Doundoumba à Gbérédou • dja , Konden don		
	DINGUIRAYE	**<u>danse</u>** • Djoumba • dja, Konden don		

MOYENNE GUINEE	LABE PITA DALABA MAMOU KOUBIA LELOUMA MALI TOUGUE	**Musique Traditionnelle :** • Musique pastorale, • les cantiques religieux, • le podha ou kouroumgha, • le Yela. • noter l'existence de la musique des pleureuses (à l'occasion de décès surtout cérémonies fin de veuvage…) Représentants : - Mamadjan Néné Oury de Mamou (veuillez vérifier sur la page 05 à vous) ; - Djelimodou de Kimbely, Babaley, modjonsson, commisaire Djouldé, Néné Thierno, Karim Soumbalako, Satigui Diakité, Thierno motoko, Annata Tolla, Djière Fouta, Djédia, Bhoye, Bantiguel. **Danses traditionnelles** • touppousese (ou tézé plus métissé avec le manding) ; • Okkanadyala • dya, • Habbona baora, l • Gamiana makola, • Kogio, • Saava. **Théâtre, poésie, récital** Exemples de production de prestige, • « A qui la faute□? • « Bocar Biro, • 'Alpha Yaya, Roi de Labé les figures emblématiques Emile Cissé, Fatou Aribot. **Musiques Moderne :** - Bafing Jazz de Mamou ; - Super Kolyma de Labé ; - Mike Paraya (Mouctar Baldé). **Musique Urbaine :** Mouvement H Raya, phénoménal véridique Kenkenal Djadem, tri-M.A.	La Région de Foutah reste fortement influencée par la religion musulmane, cependant, les Arts sont toujours pratiqués à l'occasion des cérémonies de mariage, baptêmes, religieuses, rituelles. La moyenne Guinée a toujours été un creuset du théâtre, le récital et la poésie, de chorégraphie et d'acteurs. Le théâtre a toujours été la technique utilisée pour informer, éduquer, sensibiliser les populations. Cet élan n'a jamais connu de rupture générationnelle : la moyenne Guinée regorge de talents naissants et très engagés pour leur art, mais cependant mal formés. **Difficultés :** - Piraterie ambiante ; - Structurelles ; - Financières. A cela	**Recommandations :** ➢ Faire une radiographie objective et un diagnostic participatif communautaire pour ressortir les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités ; ➢ Former et outiller l'ensemble des acteurs intervenants : promoteurs, producteurs, artistes, publics ; ➢ Encourager les Investissements privés, ➢ Réorganiser le secteur des spectacles, ➢ Organiser des compétitions culturelles et artistiques sanctionnées par les prix ; ➢ Impliquer les Administrateurs territoriaux, ➢ Promouvoir et accompagner les initiatives privées, ➢ Valoriser nos valeurs ancestrales, ➢ Subventionner les secteurs publics et privés

	KINDIA	**Danses et rythmes** : Le Kania Soly (l'occasion des cérémonies rituelles). **Instruments de musique :** Le Balafon, le tam-tam, le doundouyi, le kirinyi	A l'occasion des cérémonies festives ou rituelles : le mariage, le baptême, protection des villages, pour l'abondance des pluies et de bonnes moissons, la fertilité des femmes, etc. ; ***Les acteurs du patrimoine culturel et naturel :*** • Les conservateurs (lieux de cultes) ; • Les conservateurs de musées ; • Les conservateurs de la nature ; • Les griots, les nyamakalas, les communicateurs traditionnels, les conteurs, les guides. **LES DIFFICULTES :** - Insuffisance d'infrastructures (musées). - Insuffisance du personnel ; - Insuffisance de formation ; - Manque d'appui technique et financier ; - Enclavement des sites historiques et touristiques ; - Manque de transfert de nos valeurs culturelles ancestrales à la génération montante	**RECOMMANDATIONS** - Construction et équipement des musées dans quelques préfectures de la région ; - Recruter et former le personnel Désenclavement des sites ; - Répertorier les sites historiques et touristiques ; - Restaurer les sites historiques et touristiques ; - Assurer le transfert de nos valeurs culturelles ancestrales à la génération montante ; - Appui technique et financier aux structures Aménagement des espaces réceptifs au niveau des sites touristiques et historiques - Confectionner des dépliants pour les sites touristiques et historiques ; - Vendre les images des sites à travers les médias (Radio, télévision et internet) **AXES ET ACTIONS PRIORITAIRES** - Renforcement des capacités institutionnelles et structurelles du personnel ; - Construction d'infrastructures de danse et de chants traditionnels ; - Désenclavement et aménagement des sites historiques et touristiques. **Modalités de participation et mobilisation des ressources au niveau de la région**. - Recherche de promoteurs culturels - Appui de la communauté sur les activités culturelles et touristiques. - Recherche de fonds au niveau des associations des ressortissants, des ONG, des institutions de micro finances et l'Etat. - Recherche de sponsoring au niveau des sociétés téléphoniques, minières, banques et assurances pour un éventuel parrainage.
	COYAH	**Danses et rythmes** yankady, Makhourou, Mané, Témouré, Yolé et Sinté **Instruments de musique :** Le Balafon, le tam-tam, le doundouyi, le kirinyi		
	DUBREKA	**Danses et rythmes** yankady, Makhourou, Mané, Témouré, Yolé et Sinté **Instruments de musique :** Le Balafon, le tam-tam, le doundouyi, le kirinyi		
	FORECARIAH	**Danses et rythmes** yankady, Makhourou, Mané, Témouré, Yolé et Sinté **Instruments de musique :** balafon, djembe, doundouyi, kirinyi		
	BOFFA	**Danses et rythmes** yankady, Makhourou, Mané, Témouré, Yolé et Sinté **Instruments de musique :** balafon, djembe, doundounyi, kirinyi		
	BOKE	**Danses et rythmes** Triba chez les landoumas, Foura chez les bagas, Nyonda chez les Nalous **Instruments de musique** djembé, Kirinyi, bonbolonyi		
	TELIMELE	**Danses et ryhtmes** Saama, Téguè, Toumbou Sèssè **Instruments de musique** calebasses, djembe, flûtes et nyènyè (violon traditionnel)		
	FRIA	**Danses et rythmes** yankady, Makhourou, Mané, Témouré, Yolé et Sinté **Instruments de musique :** balafon, djembe, doundouyi, kirinyi		

CONAKRY	Kaloum Matam Dixinn Ratoma Matoto	**Danses et Percussions** Ballets africains -Baga Guinè –Gbassikolo à Kaloum Ballet Matam –Wassasso à Matam Djoliba -Merveilles de guinée –Yigbè-percussions de guinée à Dixinn -Amoussou-Boté percussion à Ratoma Oiseaux blancs -Baga foté -Yéli guinè et enfants à Matoto **Musique moderne :** Bembeya jazz**,** Sofa Camayenne**,** Groupe standard**,** African groove**,** Les amazones, Kéletigui international**,** Les Amazones Le 22 band, Horoya band **Musique néo-traditionnelle** : un grand nombre de groupes : Espoir de Coronthie, Etoiles de boulbinet, Messagers de boulbinet, Wontanara. **Musique urbaine :** Un grand nombre d'artistes de musique urbaine qui évolue en singularité ou en groupe : Banlieuz'art ; Instinct killers, Pokey Money ; Djani Alpha ; Khady Diop, Antoine Flingo, Bandjan, Balla Moussa etc. **Compagnies de Théâtre : un foisonnement de compagnies de théâtre : Troupe** nationale, Belica théâtre, La Muse**,** Les Sardines de Conakry, Moucelcam**,** Compagnie Taibou**,** Nimithè théâtre, Compagnie A T Cissé, Uni arts et culture, Ici et ailleurs, Tawuli création, Touche à tout, Compagnie arc-en-ciel, Troupe Nationale d'Enfants, etc. Aucune fédération n'existe au théâtre. **Compagnies de Cirque :** TINAFAN, DOUBAYABI, CIRQUE MANDINGUE, AMOUSSOU, HIBISCUS WONTANARA. **Autres arts de la scène** **Humour :** il existe une association dénommée Association des comédiens humoristes de Guinée **Stand-Up :**	- De nombreux groupes de danses et de percussions. Des formations organisées en alliance dénommée Alliance Guinéenne pour le développement de la danse et percussions (AGDP)□; **une organisation qui fonctionne avec environ 35 groupes.** Plusieurs associations et réseaux ont vu le jour, soit selon le genre musical ou en corporation. Ce sont entre autres : Les orchestres nationaux sont répertoriés au compte de Conakry (non-présence à l'intérieur du pays) Associations des musiciens et interprètes de Guinée) - Union Nationale des artistes musiciens (UNAMGUI) - Mouvement des rastas de Guinée - Association des DJ de Guinée - Réseau des managers d'Artistes de Guinée - Pour mieux défendre leurs intérêts, les artistes musiciens ont mis sur pied le Syndicat National des Artistes et musiciens de Guinée **Les activités culturelles dans la ville de Conakry sont confrontées à d'énormes difficultés :** -Non-reconnaissance du statut de l'artiste - Insuffisance de matériels techniques (son et lumière) -Manque d'espaces de création, de diffusion, et de formation - Non prise en charge des artistes des ensembles artistiques nationaux -Manque de subventions aux structures artistiques et culturelles privées -Non-prise en charge des missions artistiques à l'étranger • Manque de politique d'échanges culturels • Insuffisance de professionnels des métiers d'arts • Manque de censure des œuvres artistiques et culturelles • Démission de l'Etat	• Encourager les associations artistiques et culturelles à se faire enregistrer à la DNC et à se constituer en fédération • Relancer les activités culturelles au niveau décentralisé • Mise sur pied d'une commission artistique et culturelle régionale • Créer un événement artistique et culturel périodique propre à la ville de Conakry • susciter une émulation entre les groupes artistiques de Conakry en intronisant des lauréats et prix • Renforcer des capacités artistiques et culturelles • Création et équipements des espaces artistiques et culturels • Réglementer l'organisation de spectacles à Conakry • artistiques et culturels • Répertorier et Réglementer les centres d'apprentissage pour étrangers • Sensibiliser les groupes à se faire recenser • Relancer les compétitions scolaires • Sensibiliser les groupes pour une planification annuelle de leurs activités **Identification d'axes et actions prioritaires** • Mise en place des sessions de formation sur les métiers d'arts • Création et équipements des espaces culturels répondant aux normes techniques, architecturales et sécuritaires • Lancement du premier événement artistique et culturel de la ville de Conakry • Accompagner et financer les troupes artistiques et culturelles

Festivals et Evènements

- **RENCONTRES THEATRALES DE CONAKRY**
- **FESTIVAL DE DANSE ET PERCUSSION DOUNDOUN**
- **MUSIQUES SANS FRONTIERES**
- **FESTIVAL DE JAZZ**
- **FESTIVAL INTERNATIONAL DE THEATRE DE GUINEE**
- **FESTIVAL DE CONTES DE CONAKRY**
- **FESTIVAL DE PERCUSSONS DE MONSIEUR BABARA**
- **FESTIVAL MARMO FETART**
- **FESTIVAL TALENTS CACHES**
- **FESTIVAL KINI AFRICA**
- **FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE**
- **MANIFEST**
- **STARS VACANCES**
- **FITINI MUSIC SHOW**
- **FESTIVAL RAP AUSSI**

Espaces de Diffusion

ESPACES	**COMMUNES**
PALAIS DU PEUPLE	KALOUM
CCFG	KALOUM
HOTELS	5 COMMUNES
MUSEE NATIONAL	KALOUM
JARDIN DU 02 OCTOBRE	KALOUM
LES BLUE ZONES	5 COMMUNES
- PAILLOTE	DIXINN
LA JETEE	RATOMA
LES MAISONS DES JEUNES	5 COMMUNES
NIMBA	MATOTO
MUSEE NATIONAL	5 COMMUNES
LES STADES	5 COMMUNES
LES PLAGES	5 COMMUNES
PRIMA CENTER	RATOMA
PETIT MUSEE	DIXINN
LES JARDINS DE GUINEE	MATAM
CHEZ LES INTIMES	RATOMA
ESPACE MALICK CONDE	KALOUM
MIRA MARE	MATAM
LES RESTAURANTS	5 COMMUNES

- Favoriser le mécénat culturel à travers une implication du Gouvernorat
- favoriser l'emploi des artistes dans les spots publicitaires
- Implication des sociétés et institutions de la place en vue de supporter des activités artistiques et culturelles
- Inscription au budget régional des activités artistiques et culturelles
- Répertorier et Réglementer les centres d'apprentissage pour étrangers
- Sensibiliser les groupes à se faire recenser
- Relancer les compétitions scolaires
- Sensibiliser les groupes pour une planification annuelle de leurs activités

Modalités et mobilisation des ressources

- Implication des sociétés et institutions de la place
- -Inscription des activités artistiques et culturelles au budget du Gouvernorat de Conakry ainsi que les communes :
- Prélèvement d'un taux sur tous les centres d'apprentissage de la danse et percussions de Conakry

RÉPERTOIRE DANS LE DOMAINE DU LIVRE ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

	GUINEE FORESTIERE							HAUTE GUINEE							
	ZERE	BEYLA	LOLA	YOMOU	MACENTA	GKDOU	KSDGOU	KKAN	SGRI	MNDNA	DBOLA	DNGRYE	FRNAH	KRANE	KRSSA
INFRASTRUCTURE - EQUIPEMENTS															
Bibliothèque préfectorale/communale	1						1	1	1	1	1	1	1		1
Centres de Documentation (y compris institut de recherche)	1		1	1				1							
Bibliothèque privée, ONG, etc.					1	1									
Bibliothèque scolaire/universitaire	1							1					1		
CLAC															
Librairies formelles								1	1		1		1		1
Editeurs (y compris l'université)								1					1		
imprimeurs															
DIFFICULTES															
Inexistence/faiblesse/obsolescence fonds document	x				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Fonds doc. Non adapté aux programmes scolaires	X				X	X	X		x	x	x		x		X
Insuffisance d'équipements et mobilier	x				x	x	x	x							
Insuffisance de personnel (cadre organique)	x				x	x	x	x							
Personnel non ou insuffisamment formé	x				x	x	x	x							
Délabrement des infrastructures					x	x	x	x							
Fréquentation faible/faible intérêt pour le livre	x				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pas s'activité d'animation															
Absence de politique régionale du livre								x	x	x	x	x	x	x	x
Pas d'édition locale								x	x	x	x	x	x	x	x

	MOYENNE GUINEE										GUINEE MARITIME								CKY	RSULTS	
	LABE	PITA	DLBA	MMOU	KBIA	KDRA	LLMA	MALI	TGUE	GAOUAL	KNDIA	TLMLE	FRIA	DBRKA	COYAH	BOKE	BOFFA	FRIAH	CNKRY	TOTAL	%
INFRASTRUCTURE - EQUIPEMENTS																					
Bibliothèque préfectorale/ communale	1		1	1	1		1	1			1	1	1	1		1		1	3		
Centre de documentation	1										2								3+		
Bibliothèque privée, ONG, etc.	4	1					1		1		1	1	1		1	2			+ +		
Bibliothèque scolaire/universitaire	2		1	1	1				1		1			1					+ +		
CLAC		1				1		1	1	1		1		1	1		1	1			
Librairies formelles	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1							+ +		
Editeurs (y compris université)	1		1								2								9		
Imprimeurs	+																		+ +		
DIFFICULTES																					
Inexistence/faiblesse/ obsolescence fonds document	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	xx		100 %
Fonds doc. Non adapté aux programmes scolaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x											
Insuffisance d'équipements et mobilier	x	x	x	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Inexistence d'équipements audio-visuels (EAV) dans les Bibliothèques de lecture publique	x		x	x	x		x	x	x	x	X										
Insuffisance de personnel (cadre organique)																					
Délabrement des infrastructures/locaux inadaptés	x				x														x		
Personnel non ou insuffisamment formé	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	xx		
Fréquentation faible	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x			
Pas ou peu d'activité d'animation	x		x		x			x	x	x	X								xx		
Absence de subvention pour le livre/Coût élevé	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	xx		
Droits d'auteurs insignifiants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x								x		
Piratage des œuvres	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x								x		

RECOMMANDATION	GF	HG	MG	GM	CKY
Assurer le suivi-évaluation des bibliothèques	X				
Meubler le cadre organique au niveau régional et préfectoral et qualifier le personnel.		x			
Construire et équiper de nouvelles bibliothèques/centres culturels et rénover les existantes	X	xx	xx	x	x
Réserver des espaces pour construire des bibliothèques et des librairies privées et publiques					xx
Accorder une subvention pour le fonctionnement des CLAC et des Bibliothèques de lecture pub			xx	x	
- Doter les bibliothèques en outils informatiques ;	x	x	x		x
- Mettre en place des médiathèques et les abonner aux plateformes numériques - (Koombook et Ideas box, Boîtes de livres électroniques de près 100.000 ouvrages)					x
Renouveler, actualiser et adapter le fonds documentaire aux besoins des lecteurs	X		x		x
Faciliter l'acquisition des bibliothèques en livres d'occasion					
Réactualisation du Protocol d'accord tripartite (Communautés et l'OIF) pour une meilleure relance des CLAC et des Bibliothèques ;			x		
- Solliciter l'appui des fils du terroir, les Communes, les personnes de bonne volonté, les ONG, les associations pour l'équipement des bibliothèques en fonds documentaire	x	x	x	x	
Impliquer plus efficacement les communautés dans la gestion des Bibliothèques de lecture publique ;			X		
- Promouvoir des activités de lecture (olympiades scolaires, concours de lecture, journée du livre ; exposition des livres, conférences autour des ouvrages d'auteurs, etc.) – Journées sur le livre	x	xxx	xx	x	xxx
- Recruter et Former le personnel les animateurs des bibliothèques	x		xxx	x	
- Organiser les animateurs de bibliothèques en association en vue de favoriser l'échange d'expériences	x				
Insérer dans les projets d'école l'achat de livres et la construction de bibliothèque scolaire ;	x				x
- Etablir un partenariat franc entre le Ministère de la Culture et les Ministères en charge de l'éducation ;		x		x	
- Systématiser l'inscription des auteurs guinéens dans les programmes scolaires et universitaires					x
- Encourager des études critiques sur les écrivains et leurs œuvres (constitution d'une littérature nationale)					x
- Encourager les adaptations des œuvres littéraires guinéennes au théâtre et au cinéma					x
- Encourager les associations littéraires et subventionner leurs activités				x	xxx
- Encourager la constitution d'association des professionnels de la chaîne du livre et les appuyer					x
- Organiser les libraires privés, former les libraires et veiller à leur commande de livres ;	x			xx	
- Offrir des formations professionnalisantes dans les métiers du livre					xxx
- Exiger des agréments aux opérateurs. Réglementer le métier de bouquiniste				x	x
Donner les marchés de l'Etat aux fournisseurs locaux				x	xx
Implication de l'Etat à travers la subvention de la chaîne du livre ; appuyer la baisse du prix du livre par des exemptions de taxes		xx	x	x	xx
Création d'une ligne budgétaire au Ministère de la Culture pour appuyer l'écriture, l'édition et l'importation de livres pour les bibliothèques de lecture publique ; Fonds d'Aide à l'Ecriture – à l'Edition		x			xxxxx
Création d'un fonds d'accompagnement pour la valorisation du patrimoine national et humain (œuvres littéraires, sur les grandes figures de personnalité historique…)					x
Prélever un pourcentage sur les taxes payées aux Communes pour appuyer les secteurs du livre et de la lecture ;		x			x
Créer une mutuelle de crédit pour les acteurs de la chaîne du livre				x	
Promouvoir le prêt du livre pour la lecture à la maison en dehors de la bibliothèque		x			
Garantir le paiement, valoriser le droit d'auteur et assurer le paiement par une subvention de l'Etat.		xx	x		xxx
Promouvoir et appuyer les génies en herbe (jeunes écrivains) pour la publication de leurs œuvres)		x			x
Tenir compte de la presse locale : Sanakou, Infos région.			x		
Ratifier des accords et lois internationaux (Accord Florence et Nairobi). Coopération Internationale - jumelage					xx

Quelques commentaires

1. La Guinée dispose de

- 25 bibliothèques préfectorales ou communales de lecture publique (dont 3 à Conakry)
- 15 bibliothèques privées relevant de personnes privées ou ONG (dont 4 à Labé)
- 10 CLAC) se situant tous en Guinée Maritime et Moyenne Guinée
- 19 Centres de Documentation, à caractère scientifique (environnement, CEDUST, CDD)
- La quasi-totalité des IES et IRS dispose d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation.

2. La quasi-totalité des bibliothèques et des centres de documentation partage les mêmes contraintes et difficultés (voir détails dans le tableau 1). Elles se situent à tous les niveaux et touchent à tous les aspects :

- Infrastructures inadéquates
- Insuffisance de mobilier et d'équipements, quasi-absence d'équipements audiovisuels
- Fonds documentaire obsolète, non pertinent par rapport à la demande
- Le prix élevé du livre
- Peu ou pas d'animation et d'évènements autour du livre et de la lecture
- Insuffisance ou manque de formation du personnel, recruté sans prise en compte des compétences
- Insuffisance de ressources financières pour le fonctionnement et l'amélioration de l'offre documentaire
- Isolement par rapport aux établissements d'enseignement (où se trouve l'essentiel du lectorat).

3. Les acteurs du livre et de la lecture partagent également les mêmes recommandations, même si c'est de façon inégale sur certains points (voir détails dans le tableau 2). Il y a une forte insistance sur :

- La construction, les rénovations et l'équipement
- La formation du personnel et la professionnalisation des métiers du livre

- Le renouvellement et l'actualisation du fonds documentaire, en particulier en ciblant la demande scolaire et universitaire
- L'appui aux associations et à leurs activités professionnelles et d'animation
- Les appuis financiers à travers la mise en place de Fonds d'Appui, l'exonération de certaines taxes, des subventions de l'Etat etc.
- La participation communautaire, des ONG et des ressortissants.

4. Cette convergence de la perception des acteurs des régions, des préfectures et de la Ville de Conakry devra être renforcée et validée lors des Journées Nationales de Concertation. D'ores et déjà, elle constitue un atout important pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cohérente, pertinente et consensuelle dans le domaine du livre et de la lecture publique.

RÉPERTOIRE MUSÉES, SITES ET MONUMENTS RÉGIONS

REGIONS	PREFECTURES	Sites et monuments	CARACTERISTIQUES / DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
GUINEE FORESTIRE	N'ZEREKORE	**Musée** 1 musée préfectoral **Sites historiques et paysages naturels** Le pont en liane de Koya (N'Zérékoré Le pont de liane de Makpozou (N'Zérékoré). Les palmiers à 3 cimes à Souhoulé (N'Zérékoré) ; Le marigot sacré de Kobéla (N'Zérékoré) ;	**Musées :** **Il n'existe que 2 musées pour toute la région forestière.** - Bâtiments vétustes ; Manque de produits de conservation et de restauration ; - Insuffisance de matériels d'exposition ; - Manque de clôture autour du Musée de N'Zérékoré ; - Insuffisance de personnel - Formation du personnel - Manque de crédit pour le fonctionnement des musées - Sites et monuments - Absence de guides au niveau de certains de ces sites ; - Faible fréquentation des touristes dans ces sites ; - Méconnaissance de la plupart de ces sites par le grand public. **Sites et monuments** Les ponts en liane sont en bon état et les forêts sacrées sont bien conservées. II existe d'innombrables forêts sacrées dans la Région dû au fait chaque communauté dispose de sa forêt. Les forêts sacrées sont uniquement réservées aux initiés. -Sites non entretenus ; -Gestion non coordonnée ; -Abandon de certains sites ; -Certains sont inaccessibles.	**Musées** - Rénovation des Musées de Kissidougou et de N'Zérékoré ; - Construction de Musées dans les autres préfectures de la région ; - Amélioration des conditions de travail et de vie des conservateurs des musées - Renforcement des capacités des conservateurs des Musées ; - Mettre à la disposition des conservateurs de musées des moyens logistiques ; (ordinateurs, appareils photographiques, moyens de déplacement, etc.). **Sites et Monuments** - Aménagement de ces sites archéologiques et historiques ; - Implication des médias dans la promotion de ces sites - Construction des abris autour de ces sites pour le repos des touristes. Priorités - Implication des médias dans la promotion des sites archéologiques et historiques ; - Construction des abris autour des sites ; - Ouvertures des voies d'accès aux sites. - Encourager la création et la conservation des forêts ; - Protéger les forêts sacrées à l'aide d'une réglementation. - Décentraliser les services du tourisme et de l'hôtellerie. - Subvention pour l'établissement des légendes des sites répertoriés
	BEYLA	**Sites historiques et paysages naturels** Le cimetière des colons français à Beyla ; Les caïmans blancs de Samana (Beyla) ; Le marigot sacré de Bembeya (Beyla) La mare sacrée de Malédou (Beyla) ; Le Mont Zènzé de Gbessoba (Beyla)		
	LOLA	**Sites historiques et paysages naturels** La tombe de Jacques Richard Molard à Ziéla (Lola) ; L'historique case laboratoire de Ziéla en ruine (Lola) La grotte blindée de Kéoulenta (Lola) ; Les crapauds vivipares des Monts Nimba (Lola). Le pont naturel sur le fleuve Kavali aux Monts Nimba (Lola) La mare sacrée de Gogota (Lola) ; Les palmiers à deux cimes (Lola) ; Le marigot sacré de Zié ; Les collines aux chimpanzés de Bossou (Lola)		
	YOMOU	**Sites historiques et paysages naturels** La case sacrée de Zouwé (Yomou)		
	MACENTA	**Sites historiques et paysages naturels** Le mausolée de Zébéla TOGBA à Zébéla (Macenta) Les ruines du camp militaire de Bofossou (Macenta) ; Les tombes des colons français à Koyama (Macenta) ; Cimetière des blancs de Boussédou (Macenta) ; Tata de Boussédou. Le pont de liane de Silissou (Macenta) La forêt sacrée de Hon à Zébéla (Macenta).		
	GUECKEDOU	**Sites historiques et paysages naturels** Les statuettes de Koundou (Guéckédou) ; Les tombes des soldats Anglais à Nongoa (Guéckédou) ; Le pont en liane de Taldo Bengo (Guéckédou) ; La chute naturelle de Keno sur le fleuve Makoua à Guéckédou ; La chute de Dogbonga à Nongoa (Guéckédou) ;		

	KISSIDOUGOU	**Muée** 1 Musée préfectoral **Sites historiques et paysages naturels** La grotte Bamba à Yendè (Kissidougou) ; La grotte de Balansama à Kondiadou (Kissidougou) ; La grotte de Yombiro (Kissidougou) ; -La grotte de Trakoré (kissidougou) ; La forêt sacrée de Fermessadou Pombo (Kissidougou) ; La forêt sacrée de Kondiadou (kissidougou ; La forêt sacrée de Bardou (kissidougou) ;		
HAUTE GUINEE	KANKAN	**Musée** Musée militaire du Camp Soundiata KEITA **Sites historiques et paysages naturels** Le parc de Foloningbè La mare de Dandindan ; La montagne de kognomouran à Dabola ; Le domicile de Cheick Fantamady Chérif à Kankan ; Dah kèmè de Kankan ; Le site de Kabadala et de M'bembakoro□ ; -	Comme les autres Régions, la Haute Guinée occupe la patrie Centre-Est du pays. Elle a abrité tous les grands Empires de Soundiata KEITA jusqu'à Samory TOURE. Cela sous-entend que son patrimoine culturel et naturel est très riche et varié selon les Préfectures. **Musées** II existe un seul Musée dans la Région qui vient d'être nouvellement créé. C'est à Kankan **Sites et Monuments** Les sites naturels sont conservés par les Communautés villageoises (les chasseurs, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs). Les agents des Eaux et Forêts Seule l'autorité du Bassin du Niger (ABN) veille sur la gestion des cours d'eau. La coupe abusive de la forêt et non-réglementation de la pêche et de la chasse l'exploitation minière incontrôlée Tous ces patrimoines immobiliers sont gérés par les Communautés à part le Sosso Bala qui est géré par la famille DOKALA.	En vue de pérenniser les acquis du patrimoine naturel, nous suggérons la prise en compte dans le budget des communes rurales, urbaines et des Préfectures, -Réglementation de la chasse et de la pêche ; -Réglementation de l'exploitation minière dans les différentes préfectures. - Renforcement des capacités de tous les acteurs ; - Institutionnalisation de la semaine de reboisement tout au long des fleuves et des têtes de source. - Création des structures d'entretien et de mise en valeur de tous ces éléments du patrimoine immobilier (recherche de partenaires, ONG intéressées à la promotion de ces différents sites) ; - Poursuite de la recherche pour la découverte d'autres sites ; - Encourager les structures locales, les communautés, pour l'entretien et la conservation de ces patrimoines.
	SIGUIRI	**Sites historiques et paysages naturels** Le Manden Woula La Dame de Maléa (Siguiri) ; Le fort de Galieni à Niagassola (Siguiri) ; La case Sacrée de Sosso Balla à Niagassola (Siguiri) ; La cascade de Maléa (Siguiri) ;		
	KOUROUSSA	**Sites historiques et paysages naturels** Le parc Haut-Niger La mare Bolè de Baro à Kouroussa ; La flèche des CAMARA à Bokro (Kouroussa) ; Le pont en fer du rail Conakry-Niger de Kouroussa. Sofadala à Kouroussa ;		
	MANDIANA	**Sites historiques et paysages naturels** Le parc de Foloningbè Le fétiche magique de Soumaoro Nènè Kodo à Kantédougou Balandougou, à Mandiana ; La mare sacrée de Djikandan à Mandiana ; Le statut de cheval d'une mariée à Kaman à Mandiana ; La mare des caïmans à Dounoulo à Mandiana ; Le site archéologique de Niani, la capitale de l'Empire Manding à Mandiana ; Le Balaba de Mansaréya à Tokounou ; L'arbre éternel, le Séba de Soundiata à Madiana ; La mare de mansaréya à Tokounou ;		

	DABOLA	**Sites historiques et paysages naturels** La borne centrale à Dabola ; le Mont Sincéri : point le plus culminant		
	DINGUIRAYE	**Sites historiques et paysages naturels** La mosquée de El Hadj Omar		
	KEROUANE	**Sites historiques et paysages naturels** Le parc de Foloningbè (Kankan, Mandiana et Kérouané) ; Le tombeau de Djaoulen Karamo à Kérouané ; La pirogue magique de Samory à Kérouané ; L'aire de séchage de la poudre à canon de Samory sur la montagne entre Manifadou et Sackodougou à Kérouané ; Minian Balandougou, le village natal de Samory à Kérouané ; Le site de djigbè à Kérouané ; Le vestibule de Samory à Kérouané ; Le puits de sa femme préférée (Sarankékolon) ; La case où est né Ahmed Sékou Touré (Faranah)		
	FARANAH	**Sites historiques et paysages naturels** Le parc Haut-Niger (Faranah,		
MOYENNE GUINEE	LABE	**Musée** • 1 Musée privé : Musée de Foutah Djallon) **Sites historiques et paysages naturels** - La chute de Saala - La Hidayatou fondée par Karamoly Dephami à Labé ? - Le Doudhal Ley-Bilel à Labé ; - 1ère école coranique à Labé ; - La grotte de Pammel Hammady (là où on envoyait les condamnés) à Labé ; - La case de l'Alpha Yaya - La case de Karamoko Alpha ; - La Pierre de Mangalabé ; - Haut Fournaux de Koïta ;	Il existe **seulement 3 musées** (dont 2 privés : Labé et Dalaba, et 1 public à Koundara) pour, toute la région. Au regard du potentiel en matière de patrimoine historique et culturel, ce nombre est nettement insuffisant. **Musées et muséologie** - faiblesse des moyens financiers et de déplacement ; - Faible niveau de formation du personnel ; - Faible connaissance par la population, de l'existence des musées et leur importance sociale et culturelle	**Musée et muséologie** - Renforcement des capacités du personnel ; - Subvention des musées ; - Dotation en moyen de déplacement ; - Information et sensibilisation de la population sur l'importance des musées dans le développement socioculturel de la Région. **A l'Etat :** - De subventionner les musées ; - Dotation des musées de personnels qualifiés pour le renforcement des capacités ; - Dotation en moyen de déplacement ; - Reconnaissance et réhabilitation des sites existants ; - Institutionnalisation des festivals et quinzaines artistiques et culturelles. **Aux communautés :** - s'organiser pour la préservation du patrimoine historique et culturel ; - Faciliter la collecte des pièces muséales ; - Mettre et prioriser dans le plan de développement local des collectivités, l'étude, la sauvegarde et la promotion du patrimoine ;
	PITA	**Sites historiques et paysages naturels** - Chute de Kinkon ; - La cascade de Kambadaka ; - Le pont naturel de Doukki ; - Les trois Pierres de Timbi Tounni à Pita ; - La marmite d'Olivier de Sanderval		
	DALABA	**Musée** • 1 musée privé (Williams Bah) **Sites historiques et paysages naturels** - Le pont de Dieu ;		

		- Chute de Ditinn ; - Chute de Piquet ; - La case à palabre ; - La villa Janine ; - La Mosquée de Fougoumba ; - La mosquée de Fia à Fougoumba		- Relancer la semaine artistique et culturelle dans les Préfectures **Aux ONG et Partenaires :** Appuyer les activités socioculturelles et artistiques de la Région. **Aux Ressortissants et opérateurs économiques :** - D'accompagner les activités socioculturelles et artistiques ; Impliquer la Diaspora Guinéenne dans la numérisation du patrimoine culturel de la Région ; - Encourager la création des ONG à vocation artistique et culturelle. **Identification d'axes et d'actions prioritaires dans la Région :** - Localiser, aménager et réglementer les sites naturels de la Région ; - Identification et valorisation des sites archéologiques ; - Promotion d'investissements privés dans la promotion et la valorisation des sites ; - Encourager la création et le développement des structures Associatives ; - La formation et la motivation du personnel du personnel ; - La collecte d'objets et la numérisation des pièces muséales ; - Identifier, entretenir et archiver les personnes ressources détentrices du patrimoine culturel et historique de la région. - Subventionner les musées ; - Réhabilitation des Doudhés ; - Promouvoir et encourager les Jiharas ;
	MAMOU	**<u>Sites historiques et paysages naturels</u>** - Petel Djiga à Porédaka ; - Thyimmé Loro à Heïré Bantiguel ; - La Mosquée historique de Timbo ; - La pierre vénérée de Timbo ; - Diwal Nounkononto d'Almamy Bocar Biro ; - La mosquée de kouri à Sankaréla ;		
	KOUBIA	**<u>Sites historiques et paysages naturels</u>**		
	LELOUMA	**<u>Sites historiques et paysages naturels</u>** - Grotte de Poyé à Lélouma ; - La forêt classée de Nyalama (sanctuaire des chimpanzés) - Les échelles de Djinkan à Lélouma ;		
	MALI	**<u>Sites historiques et paysages naturels</u>** - La Dame de Loura ; - La mosquée souterraine ; - La Grotte de Dali (refuse aux Tanda) ; - La pierre de Tanda Mouléré (place du chef Tanda) ; - La Grotte de Kenseya - Les Hauts-fourneaux de Gaya - Les Abeilles guerrières wouyouka (Balaki - Les Pierres de Tamda Moulléré au Mali - La Pierre Cloche au Mali ;		
	TOUGUE	**<u>Sites historiques et paysages naturels</u>** - Chutes de Gonkon ; - Les calades de Sarekaly ; - La grotte de Ganfata (qui renfermerait des tambours) ; - La grotte de Tangaly à Baïkini (refuge des guerriers) ; - La mosquée de Fogo ;		
	GAOUAL	**<u>Sites historiques et paysages naturels</u>**		
	KOUNDARA	**Musée** 1 musée public **<u>Sites historiques et paysages naturels</u>** - Les Abeilles guerrières de Youkounkoun ; - Le parc naturel de Badiar à Koundara ;		

GUINEE MARITIME	KINDIA	**Sites historiques et paysages naturels** Voile de la Mariée Site de Kilissi La chute des 15 Plage de Gbéréyakhory Plage de Samaya Parc géologique de Tabounna Kankou Gueya Pierre en voile de mariée (Monts sous la forme d'une femme) Port Naturel de dalles de pierre de Mambiyah **Sites historiques et paysages naturels** La grotte préhistorique de Pastoria (habitée depuis 1875) La tombe de 2 officiers blancs et 11 tirailleurs lors de la capture du Waliou de Gomba	**LES DIFFICULTES :** - Insuffisance d'infrastructures (musées). - Insuffisance du personnel ; - Insuffisance de formation ; - Manque d'appui technique et financier ; - Enclavement des sites historiques et touristiques ; - Manque de transfert de nos valeurs culturelles ancestrales à la génération montante.	RECOMMANDATIONS - Construction et équipement des musées dans quelques préfectures de la région ; - Recruter et former le personnel ; - Désenclavement des sites ; - Répertorier les sites historiques et touristiques ; - Restaurer les sites historiques et touristiques ; - Assurer le transfert de nos valeurs culturelles ancestrales à la génération montante ; - Appui technique et financier aux structures ; - Aménagement des espaces réceptifs au niveau des sites touristiques et historiques ; - Confectionner des dépliants pour les sites touristiques et historiques ; - Vendre les images des sites historiques et touristiques à travers les médias (Radio, télévision et internet). IDENTIFICATION DES AXES ET ACTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU DE LA REGION - Renforcement des capacités institutionnelles et structurelles du personnel ; - -Construction d'infrastructures de danse et de chants traditionnels ; - Désenclavement et aménagement des sites historiques et touristiques. MODALITES DE PARTICIPATION ET DE MOBILISATION DE RESSOURCES - Recherche de promoteurs culturels - Appui de la communauté sur les activités culturelles et touristiques. - Recherche de fonds au niveau des associations des ressortissants, des ONG, des institutions de micro finances et l'Etat. - Recherche de sponsoring au niveau des sociétés téléphoniques, minières, banques et assurances pour un éventuel parrainage.
	TELIMELE	**Sites historiques et paysages naturels** Plage de Kaaba Somment du Mont Mayerie **Sites et monuments culturels et historiques** Gueme sangan (Sinta), la grotte de Ley Leguel La grotte de Fessèbou, Le Grenier de Télimélé, La Grotte de Sombory Sogolan **(**La forêt de Baralande **o**ù les soumah ne pénètrent pas) La forêt de lianes mystérieuses (attachent toute personne qui y pénètre) Le Champ mystérieux de riz à Kollat (procède seule à toutes les opérations culturales)		
	FRIA	**Sites historiques et paysages naturels**		
	DUBREKA	**Sites et paysages naturels (tourisme)** Ile de Koni Ounsi Le Chien qui fume Cascade de Soumba La Baie de Sangareya Le site touristique de Moyekouré **Sites et monuments :** Port négrier de la Soumba La tombe de Naye Yéro (longue de 15 mètres)		
	COYAH	**Sites et paysages naturels (tourisme)** Yagbeli plage La Chute de GBalandie **Sites et monuments** La route des esclaves sur le Sorinka		

	FORECARIAH	**Sites et paysages naturels (tourisme)** Le parc de Yelimadou Baobab séculaire Plage de sable fin de Kabak Plage de Maférinya **Sites et monuments** Port négrier et prison des esclaves de Benty La pierre mystérieuse La forêt de Kifinda (guide des navigateurs)		
	BOKE	**Sites et paysages naturels (tourisme)** Plage de Kapkin Plage de Katoufoura Plage de Katcheck Ile d'ALKARAZ Ile de Wondima **Musée** 1 – le fortin de Boké **Masques :** **Baga :** Nimba, Sorsonet, Tyambo, Mathiol **Nalou** : Kakilambé **Landouma : Triba, Kömö** **Sites et monuments** LeFortin, la prison et le chemin des esclaves vers le Port négrier Le Koronkoron Maison de Gnaragbeli Site de Sogoby La grotte de Wakriya La forêt de Babis La forêt de Katako		
	BOFFA	**Sites et paysages naturels (tourisme)** Plage de bel air Plage de sobanet Plage de souboty Plage de Bongolon **Sites et monuments** Site archéologique de Farenghia**,** Port Negrier de Dominghie Prison des esclaves de Dominghia Port Negrier de Lakhata La cour du Vieux Etienne (lieu d'offrandes)		

CONAKRY	KALOUMS DIXINN RATOMA MATAM MATOTO	**MUSEES** : - le Musée National de Sandervalia, le petit Musée à la Minière et le Musée des armées en projet au Camp Samory. - Acteurs : les conservateurs, les restaurateurs, les documentalistes, les scénographes, les animateurs, les éclairagistes, les menuisiers, les artisans, les artistes, le public (scolaire, touristes, chercheures...), les institutions internationales (Unesco, iccrom, icom, wamp, Epa), les administrateurs publics et privés et le Ministère de la Défense nationale. **SITES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES :** le site archéologique de kakimbo, le stade de 28 Septembre 1958, le palais du peuple, la salle de referendum du 28 Septembre 1958, l'hôpital Noel Ballay (Ignace Deen), le Camp Jean Mangin (Camp Samory), le point de départ des colons à Boulbinet, la case et la forge d'Olivier de Sandarval, les pénitenciers de FOTOBA, le monument du 22 Novembre 1970, les vestiges de la gare ferroviaire, le Mausolée National de Camayenne, la place des Martyrs, l'école Saint-Joseph de CLUNY, la Cathédrale de Sainte Marie, la Mosquée Sénégalaise, la Mosquée Fayçal, la Grotte de kakimbo, la Source de la Rivière de Yèkhèmato (Matoto), le lac de gbassikolo (Kaloum), Tayéli (Rotoma), les débarcadères de Teminetaye et de Dixinn, les Iles : de Room, de kassa, la Résidence des Gouverneurs (actuel palais des nations), le cimetière des blancs à Boulbinet, l'église et l'école anglicanes de fotoba, le phare de tamara, le wharf minéralier au petit bateau, la radio banane à Kouléwondi, la tombe du Waliou de Gomba à Kassa. **LE PATRIMOINE MOBILIER :** - Les collections muséales, - Les collections des bibliothèques, - Les archives LE PATRIMOINE NATUREL : - Inventaire : les Plages de Rogbanè (Ratoma), de Bénarès (Matoto), de Lambadji (Ratoma), des Iles de Loos (Room, Kassa.), les Forêts classées de Kakimbo (Ratoma), d'Enta et de Dapompa à Matoto, le jardin botanique de Camayenne (Dixinn), le Jardin 2 octobre 1958 (Kaloum), les aires marines protégées des Iles de Loos.	**LES ACTEURS** les Ministères de l'Environnement, des eaux et forêts, des Mines et géologies, des TP, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, de la Pêche et de l'Aquaculture, le Gouvernorat, le MCSPH, L'Unesco, le Conseil international pour la conservation de la nature (UINC). **Problèmes et difficultés :** 1- les problèmes institutionnels : - Certains textes juridiques et organiques sont obsolètes, -l'inapplication de certains textes, -les conflits de compétences, -l'insuffisance du personnel, -le manque de personnel qualifié, -l'insuffisance des collections des musées et bibliothèques, 2- les problèmes infrastructurels : -le manque de locaux adéquats, -le manque d'équipements, -le manque de logistiques 3- les problèmes financiers : -l'insuffisance des moyens financiers (faiblesse du budget alloué aux services en charge du patrimoine…)	**LES RECOMMANDATIONS :** - la mise à jour des textes juridiques et organiques, - veiller à l'application desdits textes, - le recrutement, la formation et le perfectionnement des cadres en charge du patrimoine, -l'inventaire général des éléments du patrimoine culturel et naturel de la ville de Conakry et leur insertion dans les programmes scolaires et les circuits touristiques, - l'enrichissement des collections des musées et bibliothèques, - l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la promotion des éléments du patrimoine culturel et naturel de Conakry, - l'identification des Trésors Humains vivants (THV) de la ville de Conakry, - la mise en place d'un fonds de soutien à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel et naturel de la ville de Conakry, -la multiplication et le renforcement des structures de conservation et de diffusion du patrimoine culturel et naturel, - le développement du partenariat institutionnel entre les parties prenantes. III- les actions prioritaires : - La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire chargée de la révision des textes juridiques et organiques, - La mise en place des structures de veille, - La dotation des structures en charge du patrimoine culturel et naturel d'un fonds pour la formation et le perfectionnement des cadres, - la création des musées et bibliothèques communaux, - l'extension et la rénovation des musées et bibliothèques existants, - La mise en place d'un fonds pour inventorier les éléments du patrimoine culturel et naturel, - l'organisation des campagnes de collecte des objets d'art et l'acquisition des fonds documentaires, - la création des musées et bibliothèques virtuels - la fixation sur des supports du savoir et du savoir-faire traditionnels des THV, - la création d'une banque de données sur les éléments du patrimoine culturel et naturel du gouvernorat de Conakry, - la confection des outils promotionnels

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 7

SIGLES ET ACRONYMES 9

L'ADRESSE DE S.E. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE – CHEF DE L'ÉTAT, PROFESSEUR ALPHA CONDÉ 11

PRÉFACE 13

NOTE INTRODUCTIVE ..... **Erreur ! Signet non défini.**

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE 17

PREMIÈRE PARTIE
État des lieux du secteur de la culture en Guinée 21

1. Le contexte géographique et socio-économique de la Guinée 21
2. Bref historique de l'évolution culturelle de la Guinée 24
3. Les défis actuels de valorisation de la culture guinéenne 29
4. Le cadre institutionnel du secteur de la culture 31
5. Le sous-secteur du patrimoine historique et culturel 42
6. Arts graphiques et artisanat 51
7. Théâtre, Musique et Nouveaux Arts de la scène 52
8. Le Livre et la Lecture 55
9. Cinéma et audiovisuel 60
10. Politique culturelle et politiques sectorielles 64
11. La coopération culturelle internationale 68
12. Place de la culture dans l'économie nationale 70
13. Lutte contre la pauvreté et Statut social de l'artiste 73

DEUXIÈME PARTIE
La nouvelle politique culturelle 75

1. Les principes, les finalités et les priorités de la nouvelle politique culturelle 75
2. Les axes strategiques et les objectifs specifiques de la nouvelle politique culturelle 79
3. Les actions prioritaires de la nouvelle politique culturelle 81

4. Les instruments de la nouvelle politique culturelle.....93

ANNEXE I
Recommandations de l'atelier de validation du document
de politique culturelle nationale.....105

Préambule.....105

ANNEXE II
Discours d'ouverture de l'atelier de validation du document de politique
culturelle nationale de Son Excellence Monsieur le Premier ministre,
chef du gouvernement.....109

ANNEXE III
Discours de bienvenue de Monsieur le ministre des Sports, de la Culture
et du Patrimoine historique 113

ANNEXE IV
Lexique fondamental de la nouvelle politique culturelle.....117

ANNEXE V
Résultats des journées régionales de concertation 123

REPERTOIRE DANS LE DOMAINE DU LIVRE
ET DE LA LECTURE PUBLIQUE 139